

TELUS CORPORATION
Rapport de gestion
Premier trimestre de 2019

Mise en garde concernant les déclarations prospectives

Les termes *TELUS*, *la société*, *nous*, *notre*, *nos*, *nôtre* et *nous-mêmes* se rapportent à TELUS Corporation et, dans les cas où le contexte de la description narrative le permet ou l'exige, à ses filiales.

Le présent document contient des déclarations prospectives portant sur des événements attendus ainsi que sur notre performance financière et notre rendement opérationnel. Les déclarations prospectives incluent toutes les déclarations qui ne renvoient pas à des faits historiques. Elles comprennent, sans s'y limiter, des déclarations concernant nos objectifs et nos stratégies aux fins de l'atteinte de ces objectifs, nos cibles, des perspectives, des mises à jour et notre programme pluriannuel de croissance du dividende. Les mots *hypothèse*, *but*, *indication*, *objectif*, *perspective*, *stratégie*, *cible* et autres expressions semblables ou l'emploi, au futur ou au conditionnel, de verbes tels que *avoir pour but*, *s'attendre à*, *croire*, *pouvoir*, *avoir l'intention de*, *planifier*, *prévoir*, *viser à*, *chercher à*, *devoir* et *s'efforcer de* dénotent généralement des déclarations prospectives. Ces déclarations sont faites conformément aux « dispositions refuges » prévues dans les lois canadiennes applicables en matière de valeurs mobilières et dans la loi américaine intitulée Private Securities Litigation Reform Act of 1995.

Par leur nature, les déclarations prospectives sont assujetties à des risques et incertitudes intrinsèques et elles se fondent sur des hypothèses, incluant des hypothèses concernant la conjoncture économique future et les plans d'action. Ces hypothèses pourraient en fin de compte se révéler inexactes; en conséquence, nos résultats ou les événements réels pourraient différer considérablement des attentes mentionnées, de façon expresse ou implicite, dans les déclarations prospectives. Une mise à jour de nos hypothèses pour l'exercice 2019 est présentée à la *rubrique 9, « Mise à jour des tendances générales, perspectives et hypothèses, et faits nouveaux en matière de réglementation et instances réglementaires »*, du présent rapport de gestion.

Les risques et les incertitudes susceptibles de faire en sorte que le rendement ou les événements réels diffèrent considérablement des déclarations prospectives formulées dans le présent document et dans les autres documents déposés par TELUS comprennent, sans s'y limiter :

- Les décisions réglementaires et les changements à la réglementation, y compris les modifications au régime de réglementation en vertu duquel nous exerçons nos activités ou l'issue des instances, des cas ou des enquêtes liés à son application, notamment : les interventions possibles du gouvernement afin d'accroître davantage la concurrence pour les services mobiles, y compris les directives proposées visant le CRTC; toutes nouvelles exigences réglementaires découlant de l'examen continu, par le CRTC, du cadre de réglementation régissant les services sans fil; l'annonce que le gouvernement fédéral a faite dans son budget fédéral de 2019, selon laquelle il entend proposer une nouvelle loi et apporter les modifications nécessaires à ses lois fédérales existantes dans le but de mettre en place un nouveau cadre de protection des cybersystèmes critiques; la possibilité d'une intervention du gouvernement relativement à la décision du CRTC visant les forfaits de données seulement à moindre coût; les modifications visant le fardeau financier associé aux interconnexions de réseau ordonnées par le CRTC; les différends avec certaines municipalités concernant les règlements municipaux visant les droits de passage; d'autres menaces possibles visant l'autorité de réglementation fédérale unitaire en matière de télécommunications, y compris les lois provinciales visant les services mobiles et celles visant la protection du consommateur; l'incidence de l'examen des services filaires de gros effectué par le CRTC, l'examen des tarifs d'accès et des configurations pour les services de gros qui est actuellement en cours pour TELUS; les instances de suivi du rapport que le CRTC a publié relativement aux pratiques de vente au détail des grandes entreprises de télécommunications au Canada; l'étude de marché portant sur la concurrence touchant les services à large bande qu'effectue le Bureau de la concurrence; le retrait progressif effectué par le CRTC relativement au régime de subvention du service local et la mise en place correspondante d'un régime de financement de la large bande afin de prendre en charge l'amélioration des services Internet haute vitesse, principalement dans les régions non desservies et mal desservies au Canada; l'examen, par le CRTC, des régimes de plafonnement des prix et d'abstention locale; l'instance mise en œuvre par le CRTC afin d'établir un nouveau code de conduite obligatoire portant sur la clarté et le contenu des contrats de services d'accès Internet fixes de détail et sur d'autres questions connexes; les questions touchant la radiodiffusion, notamment la mise en œuvre, par le CRTC, des nouvelles initiatives mentionnées dans son rapport « *Emboîter le pas au changement : L'avenir de la distribution de la programmation au Canada* », publié en mai 2018; l'examen, par le gouvernement fédéral, de la *Loi sur la radiodiffusion*, de la *Loi sur les télécommunications* et de la *Loi sur la radiocommunication* annoncé le 5 juin 2018; l'examen de la *Loi sur le droit d'auteur* qui a été amorcé au début de 2018; le spectre et la conformité aux licences, y compris la conformité aux conditions de licence; les modifications apportées aux droits de licence d'utilisation du spectre et les décisions de politique concernant le spectre, notamment les restrictions concernant l'acquisition, la vente et le transfert de licences de spectre, ainsi que le coût et la disponibilité du spectre dans la bande de 3 500 MHz et du spectre des ondes millimétriques; l'incidence, sur nous ainsi que sur d'autres entreprises de télécommunications canadiennes, de mesures gouvernementales ou réglementaires ayant trait à certains pays ou fournisseurs; les restrictions concernant la propriété et le contrôle d'actions ordinaires de TELUS par des non-Canadiens; et la surveillance continue et la conformité à ces restrictions; notre capacité à nous conformer aux règlements complexes et évolutifs visant le secteur des soins de santé et des appareils médicaux dans les provinces canadiennes où nous exerçons des activités, notamment à titre d'exploitant de cliniques de santé.
- L'environnement concurrentiel, y compris notre capacité à assurer la rétention des clients en leur offrant une expérience client améliorée, incluant le déploiement et l'exploitation des infrastructures mobiles et filaires qui ne cessent d'évoluer; l'intense concurrence au chapitre des services mobiles, y compris la capacité des concurrents au sein de l'industrie à conjuguer des services Internet et, dans certains cas, des services mobiles moyennant un seul tarif mensuel groupé ou réduit, avec leurs services de télédiffusion ou leurs services de télévision par satellite existants; le succès remporté par les nouveaux produits et services lancés sur ces réseaux, et les systèmes de soutien comme la sécurité domotique et les services Internet des objets (« IoT ») en ce qui a trait aux appareils connectés à Internet; la concurrence au chapitre des services filaires de transmission de la voix et de données, y compris l'intense rivalité continue touchant tous les services entre les entreprises de télécommunications offrant des services mobiles et filaires, les câblodistributeurs, d'autres entreprises de communications et des entreprises offrant des services par contournement qui, entre autres choses, crée

des pressions sur le montant facturé mensuel moyen par unité d'abonnement (le « MFMUA ») des téléphones mobiles actuel et futur, sur les produits mensuels moyens par unité d'abonnement (les « PMUA ») des téléphones mobiles, sur les frais d'acquisition et de rétention et sur les taux de désabonnement liés à tous les services, comme le font les habitudes d'utilisation des clients, la tendance favorisant les plus importants lots de données ou les tarifs fixes pour les services de transmission de la voix et de données, y compris les forfaits liés aux services de transmission de la voix et de données et la disponibilité des réseaux Wi-Fi permettant la transmission de données; les fusions et les acquisitions de concurrents au sein de l'industrie; les pressions sur les PMUA et les taux de désabonnement liés aux services Internet et aux services de télévision découlant des conditions du marché, des mesures prises par le gouvernement et des habitudes d'utilisation des clients; les pertes de lignes liées aux services résidentiels de transmission de la voix et de lignes d'affaires d'accès au réseau; les ajouts d'abonnés et les volumes de rétention des abonnés aux services mobiles, aux services de télévision et aux services Internet ainsi que les coûts connexes; notre capacité d'obtenir et d'offrir du contenu en temps opportun au moyen de divers appareils sur les plateformes mobiles et de télévision, à un coût raisonnable; l'intégration verticale au sein de l'industrie de la radiodiffusion ayant fait en sorte que des concurrents sont propriétaires de services de contenu de radiodiffusion ainsi que la mise en application efficace et au moment opportun des balises réglementaires connexes; notre capacité à faire face à la concurrence au chapitre des services à la clientèle et aux entreprises, compte tenu de la notoriété des marques de nos concurrents, des regroupements et des alliances stratégiques ainsi que des faits nouveaux en matière de technologie et, en ce qui concerne nos services TELUS Santé, de notre capacité à livrer concurrence aux autres fournisseurs de dossiers médicaux électroniques et de produits de gestion de pharmacies, aux fournisseurs de services d'intégration de systèmes et de services de santé, y compris les concurrents qui offrent une gamme intégrée verticalement de prestation de services de santé, des solutions en TI et des services connexes, de même qu'aux fournisseurs mondiaux qui pourraient accroître leur présence au Canada.

- Le remplacement de la technologie, y compris l'utilisation réduite et la banalisation accrue des services filaires locaux et interurbains de transmission de la voix traditionnels découlant de l'incidence des applications de services par contournement et du remplacement des services mobiles; le recul général du marché en ce qui concerne les services de télévision payés, notamment en raison du piratage de contenu et du vol de signaux, ainsi qu'en raison de la prestation accrue aux consommateurs de services vidéo directs par contournement et de l'accroissement des plateformes de distribution de programmation vidéo multichaîne virtuelle; l'accroissement du nombre de foyers qui utilisent uniquement des services téléphoniques mobiles ou par Internet; la baisse potentielle du MFMUA des téléphones mobiles et des PMUA des services mobiles, en raison notamment du remplacement de la technologie en faveur de la messagerie textuelle et des applications de services par contournement; le remplacement par les services Wi-Fi de plus en plus accessibles; ainsi que les technologies perturbatrices, notamment les services par contournement IP tels que le Réseau intelligent dans le marché des affaires, qui pourraient supplanter nos services de transmission de données existants ou donner lieu à une retarification de ces services.
- La technologie, y compris la demande élevée des abonnés en matière de données qui met à l'épreuve la capacité des réseaux mobiles et la capacité spectrale et qui pourrait entraîner une hausse des coûts liés à la prestation de ces services; notre recours à la technologie de l'information et notre besoin de rationaliser nos systèmes existants; le déploiement et l'évolution des technologies et systèmes à large bande mobiles, y compris les plateformes de distribution vidéo et les technologies de réseau de télécommunications (les initiatives liées aux réseaux à large bande, telles que le déploiement de la fibre optique jusqu'aux locaux de l'abonné [« FTTP »] et le déploiement de petites cellules pour les services mobiles, la technologie mobile 5G et la disponibilité de ressources et notre aptitude à accroître de façon adéquate la capacité du réseau à large bande); notre recours à des ententes de partage de réseau mobile, ce qui a facilité le déploiement de nos technologies mobiles; le choix des fournisseurs et la capacité de ces derniers à maintenir leurs gammes de produits et à offrir des services à l'égard de ces produits, ce qui pourrait avoir une incidence sur la réussite de la mise à niveau et de l'évolution de la technologie que nous offrons; les contraintes auxquelles les fournisseurs sont exposés et le taux de concentration et de pénétration sur le marché des fournisseurs d'équipement pour réseaux, de services TELUS TV^{MD} et d'appareils mobiles; le rendement de la technologie mobile; notre besoin prévu à long terme d'acquérir du spectre additionnel dans le cadre des futures enchères de spectre et auprès de tiers afin de composer avec la demande croissante visant les services de transmission de données; le déploiement et l'exploitation de nouvelles technologies de réseau filaire à large bande à un coût raisonnable et d'une disponibilité raisonnable, ainsi que le succès remporté par les nouveaux produits et services lancés à l'aide de ces technologies de réseau; la fiabilité du réseau et la gestion des changements; les outils d'autoapprentissage et l'automatisation, qui pourraient modifier notre façon d'interagir avec les clients; et les incertitudes à l'égard de notre stratégie visant à remplacer certaines technologies de réseau filaire et certains systèmes et services filaires existants afin de réduire les coûts d'exploitation.
- Le niveau des dépenses d'investissement et les décaissements possibles aux fins de l'acquisition de licences de spectre dans le cadre des enchères de spectre ou auprès de tiers, en raison de nos initiatives liées aux services à large bande, y compris le branchement direct de plus de foyers et d'entreprises aux installations à fibres optiques; de notre déploiement continu de plus récentes technologies mobiles, y compris la technologie des petites cellules pour les services mobiles, afin d'améliorer la couverture et la capacité et de nous préparer à une évolution plus efficace et rapide vers les services mobiles 5G; de l'utilisation du spectre acquis; des investissements dans la résilience et la fiabilité du réseau; de la demande des abonnés visant les services de transmission de données; des systèmes et des processus d'affaires en pleine évolution; de la mise en œuvre d'initiatives en matière d'efficience; du soutien relatif aux contrats d'envergure et complexes; ainsi que des futures enchères de spectre pour les services sans fil que doit tenir Innovation, Sciences et Développement économique Canada (« ISDE »), y compris les enchères de spectre dans la bande de fréquence de 3 500 MHz et les enchères de spectre des ondes millimétriques qui sont censées avoir lieu en 2020 et en 2021, respectivement. Si nous n'atteignons pas nos objectifs au chapitre des résultats d'exploitation et des résultats financiers, cela pourrait influencer sur les niveaux de nos dépenses d'investissement.

- Les risques liés à la performance opérationnelle et aux regroupements d'entreprises, y compris notre dépendance à l'égard des systèmes en place et la capacité à offrir et à soutenir de nouveaux produits et services ainsi que les activités commerciales au moment opportun; notre capacité à assurer une gestion efficace des changements liés au remplacement et à la mise à niveau des systèmes, à la réingénierie des processus et à l'intégration des activités (comme notre capacité à faire en sorte que l'intégration de ces acquisitions, les dessaisissements ou l'établissement de partenariats soient fructueux et effectués au moment opportun, et à concrétiser les avantages stratégiques prévus, notamment ceux liés à la conformité aux ordonnances réglementaires); notre capacité à identifier et à gérer les nouveaux risques inhérents aux nouveaux services que nous pouvons offrir, y compris ceux découlant des acquisitions, qui pourraient nuire à notre marque, à nos activités dans un domaine donné ou à nos activités en général, ou nous exposer à d'autres litiges ou d'autres instances réglementaires; ainsi que les risques liés aux coentreprises immobilières.
- La protection des données, y compris les risques que des défaillances ou des actes illicites entraînent l'accès non autorisé aux données, la modification des données ou encore la perte ou la distribution des données, ce qui pourrait compromettre le respect de la vie privée de particuliers et entraîner une perte financière et nuire à notre réputation et à notre marque.
- Les menaces liées à la sécurité, y compris les dommages intentionnels ou l'accès non autorisé à nos actifs physiques ainsi qu'à nos systèmes informatiques et réseaux, ce qui pourrait nous empêcher d'offrir des services fiables ou se traduire par un accès non autorisé aux informations concernant notre société ou nos clients.
- La capacité de mettre en œuvre avec succès les initiatives en matière de réduction des coûts et de réaliser les économies prévues, déduction faite des coûts de restructuration et autres coûts, tout en demeurant axés sur le service à la clientèle et en s'assurant que ces initiatives n'aient pas d'incidence négative sur les activités commerciales. Les exemples de ces initiatives comprennent notre programme d'efficacité et d'efficacités opérationnelles visant à soutenir une amélioration des résultats financiers; l'intégration des activités; la simplification des produits à l'intention des entreprises clientes; l'impartition des processus d'affaires; les activités de délocalisation et de réorganisation, y compris tous programmes de réduction du nombre d'employés équivalents temps plein (« ETP »); les initiatives d'approvisionnement; ainsi que la rationalisation de biens immobiliers.
- La mise en œuvre d'ententes avec de grandes entreprises, qui pourrait être touchée de façon défavorable par les ressources disponibles, les limites des systèmes et le niveau de collaboration d'autres fournisseurs de service.
- Les activités à l'étranger et notre capacité à gérer avec succès nos activités à l'étranger, y compris la gestion des risques tels que ceux liés aux fluctuations du change.
- Les événements touchant la continuité des activités, y compris notre capacité à maintenir notre service à la clientèle et à exploiter notre réseau en cas d'erreurs humaines ou de menaces liées aux interventions humaines, telles que les cyberattaques et les pannes d'équipement susceptibles d'entraîner diverses interruptions du réseau; les perturbations, les retards et les facteurs économiques liés à la chaîne d'approvisionnement, notamment ceux découlant de restrictions de la part des gouvernements ou de mesures commerciales; les menaces de catastrophes naturelles; les épidémies; les pandémies; l'instabilité politique dans certains pays; les atteintes à la sécurité de l'information et à la vie privée, y compris la perte ou le vol de données; ainsi que l'exhaustivité et l'efficacité des plans et des mesures de continuité des activités et de reprise après sinistre.
- Les questions touchant les ressources humaines, y compris l'embauche, la rétention et la formation appropriée du personnel dans une industrie hautement concurrentielle et le niveau de participation de nos employés.
- Les exigences en matière de financement et d'endettement, y compris notre capacité de mener des activités de financement, de refinancer notre dette arrivant à échéance, et/ou de maintenir des notations du crédit de première qualité se situant dans la fourchette BBB+, ou des notations équivalentes. Si le financement actuel est insuffisant pour couvrir nos exigences en matière de financement, cela pourrait nuire à nos plans d'affaires et à notre croissance.
- Des flux de trésorerie disponibles inférieurs aux prévisions pourraient réduire notre capacité à investir dans les activités, à réduire notre dette ou à fournir un rendement du capital investi à nos actionnaires, et pourraient se répercuter sur notre capacité de maintenir notre programme de croissance du dividende jusqu'en 2022. Ce programme pourrait être touché par des facteurs comme l'environnement concurrentiel, la performance économique au Canada, notre bénéfice et nos flux de trésorerie disponibles, le niveau de nos dépenses d'investissement et l'acquisition de licences de spectre, les acquisitions, la gestion de notre structure du capital, ainsi que les décisions et les faits nouveaux en matière de réglementation. Les décisions concernant les dividendes trimestriels sont assujetties à une évaluation et à une détermination effectuées par le conseil d'administration en fonction de notre situation financière et de nos perspectives. Nous pouvons racheter des actions en vertu de notre offre publique de rachat dans le cours normal des activités, au moment souhaité et si nous estimons que cela représente une bonne occasion, en fonction de notre situation financière et de nos perspectives, et du cours des actions ordinaires de TELUS sur le marché. Il n'existe aucune certitude que notre programme de croissance du dividende ou toute offre publique de rachat dans le cours normal des activités seront maintenus jusqu'en 2022 ni qu'ils ne feront pas l'objet de modifications ou seront menés à terme.
- Les questions fiscales, y compris les interprétations de lois fiscales complexes au pays et à l'étranger par les administrations fiscales compétentes qui pourraient différer de nos interprétations; la nature des produits et des déductions et le moment auquel sont comptabilisés les produits ainsi que les déductions telles que l'amortissement aux fins de l'impôt et les charges d'exploitation; les crédits d'impôt ou autres attributs; les modifications apportées aux lois fiscales, y compris les taux d'imposition; le fait que les charges d'impôt varient considérablement des montants prévus, y compris l'assujettissement à l'impôt du bénéfice et la déductibilité des attributs fiscaux; le fait qu'il n'est plus possible de différer l'impôt sur le résultat au moyen de l'utilisation de fins d'année d'imposition différentes pour les sociétés de personnes en exploitation et les entreprises associées; ainsi que les modifications apportées à l'interprétation des lois fiscales, notamment en raison des modifications apportées aux normes comptables applicables, et l'adoption de procédures de vérification plus rigoureuses par les administrations fiscales, des redressements ou des décisions défavorables des tribunaux ayant une incidence sur l'impôt que nous sommes tenus de payer.

- Les litiges et les questions d'ordre juridique, y compris notre capacité à donner suite avec succès aux enquêtes et aux instances réglementaires; notre capacité à bien assurer notre défense dans le cadre des réclamations et des poursuites actuelles et possibles (y compris les réclamations en matière de violation de la propriété intellectuelle et les recours collectifs fondés sur des réclamations faites par des consommateurs, des infractions aux données personnelles, à la vie privée et à la sécurité, ainsi que la responsabilité sur le marché secondaire), ou à négocier et à valider des droits en matière d'indemnités ou d'autres protections relativement à ces réclamations et à ces poursuites; de même que le caractère complexe que revêt la conformité aux lois au pays et à l'étranger, y compris le respect des lois sur la concurrence, des lois anticorruption et des lois concernant les pratiques de corruption à l'étranger.
- La santé, la sécurité et l'environnement, y compris le temps de travail perdu découlant d'une maladie ou d'une blessure; les préoccupations du public relatives aux émissions de radiofréquences; les questions d'ordre environnemental qui touchent nos activités, incluant les changements climatiques, les déchets et le recyclage des déchets; les risques liés aux systèmes d'alimentation au carburant dans nos immeubles; et les attentes en constante évolution du gouvernement et du public pour ce qui est des questions environnementales et de nos réponses.
- La croissance et les fluctuations de l'économie, y compris la situation économique au Canada, qui pourrait être touchée par des faits nouveaux d'ordre économique et d'autres faits nouveaux à l'étranger, y compris l'issue possible de politiques et de mesures encore inconnues à ce jour pouvant être adoptées par des gouvernements étrangers; les taux d'intérêt futurs; l'inflation; les taux de chômage; l'incidence des fluctuations des prix du pétrole; l'incidence des faibles dépenses des entreprises (notamment une réduction des investissements et de la structure de coûts); le rendement et la capitalisation des régimes de retraite de même que les taux d'actualisation; les fluctuations des taux de change dans les régions où nous exerçons des activités, l'incidence des tarifs pour le commerce entre le Canada et les États-Unis ainsi que les répercussions à l'échelle mondiale d'un différend commercial entre les États-Unis et la Chine.

Ces risques sont décrits plus en détail à la *rubrique 9, « Tendances générales, perspectives et hypothèses, et faits nouveaux en matière de réglementation et instances réglementaires »*, et à la *rubrique 10, « Risques et gestion des risques »*, de notre rapport de gestion annuel 2018. Ces descriptions sont intégrées par renvoi dans la présente mise en garde concernant les déclarations prospectives et ne visent pas à constituer une liste exhaustive des risques susceptibles d'avoir une incidence sur la société.

Un grand nombre de ces facteurs sont indépendants de notre volonté ou de nos attentes ou de nos connaissances actuelles. D'autres risques et incertitudes dont nous n'avons actuellement pas connaissance ou que nous considérons comme non significatifs à l'heure actuelle pourraient également avoir une incidence défavorable significative sur notre situation financière, notre performance financière, nos flux de trésorerie, nos activités ou notre réputation. Sauf indication contraire dans le présent document, les déclarations prospectives formulées dans ce document ne reflètent pas l'incidence éventuelle d'éléments non récurrents ou exceptionnels ni des fusions, acquisitions, cessions ou autres regroupements d'entreprises ou transactions qui pourraient être annoncés ou qui pourraient survenir après la date du présent document.

Les lecteurs sont mis en garde de ne pas se fier indûment aux déclarations prospectives. Les déclarations prospectives formulées dans le présent document décrivent nos attentes; elles se fondent sur nos hypothèses à la date du présent document et elles pourraient être modifiées après cette date. Sauf dans les cas exigés par la loi, nous n'avons pas l'intention ni l'obligation de mettre à jour ou de réviser les déclarations prospectives.

Toutes les déclarations prospectives figurant dans le présent rapport de gestion sont assujetties à la présente mise en garde concernant les déclarations prospectives.

Rapport de gestion

Le 9 mai 2019

Table des matières

Rubrique	Description
1. Introduction	1.1 Préparation du rapport de gestion 1.2 Environnement au sein duquel nous exerçons nos activités 1.3 Faits saillants – données consolidées
2. Activités principales et stratégie	
3. Priorités de la société pour 2019	
4. Capacités	4.1 Principaux marchés et concurrents 4.2 Ressources opérationnelles 4.3 Situation de trésorerie et sources de financement 4.4 Changements au contrôle interne à l'égard de l'information financière
5. Analyse des résultats d'exploitation	5.1 Généralités 5.2 Sommaire des résultats trimestriels consolidés et tendances 5.3 Résultats d'exploitation consolidés 5.4 Secteur des services mobiles 5.5 Secteur des services filaires
6. Évolution de la situation financière	
7. Situation de trésorerie et sources de financement	7.1 Aperçu 7.2 Entrées liées aux activités d'exploitation 7.3 Sorties liées aux activités d'investissement 7.4 Entrées liées aux activités de financement 7.5 Mesures de la situation de trésorerie et des sources de financement 7.6 Facilités de crédit 7.7 Vente de créances clients 7.8 Notations du crédit 7.9 Instruments financiers, engagements et passifs éventuels 7.10 Information sur les actions en circulation 7.11 Transactions entre parties liées
8. Questions comptables	8.1 Estimations comptables critiques et jugements 8.2 Faits nouveaux concernant les méthodes comptables
9. Mise à jour des tendances générales, perspectives et hypothèses, et faits nouveaux en matière de réglementation et instances réglementaires	9.1 Faits nouveaux en matière de réglementation et instances réglementaires concernant l'industrie des communications
10. Risques et gestion des risques	
11. Définitions et rapprochements	11.1 Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières 11.2 Indicateurs opérationnels

© TELUS, 2019. Tous droits réservés. Les mentions MC, MD ou ® désignent les marques appartenant à TELUS Corporation ou à ses filiales. Toutes les autres marques appartiennent à leurs propriétaires respectifs.

1. Introduction

Les déclarations prospectives présentées dans la présente rubrique, y compris les estimations de la croissance économique, sont assujetties à la *Mise en garde concernant les déclarations prospectives* figurant au début du présent rapport de gestion.

1.1 Préparation du rapport de gestion

Les rubriques qui suivent constituent une analyse de notre situation financière et de notre performance financière consolidées pour le trimestre clos le 31 mars 2019, qui doit être lue conjointement avec nos états financiers consolidés intermédiaires résumés au 31 mars 2019, à savoir les états du résultat net et du résultat global, les états de la situation financière, les états des variations des capitaux propres et les tableaux des flux de trésorerie ainsi que les notes annexes (collectivement, les « états financiers consolidés intermédiaires »). Les principes comptables généralement reconnus (les « PCGR ») que nous utilisons sont les Normes internationales d'information financière (les « normes IFRS ») publiées par l'International Accounting Standards Board (l'« IASB »). Nos états financiers consolidés intermédiaires sont conformes aux normes IFRS de l'IASB et aux PCGR du Canada, et ils ont été préparés selon la Norme comptable internationale 34, *Information financière intermédiaire*. L'utilisation du terme normes IFRS dans le présent rapport de gestion fait référence à ces normes. Nous avons adopté IFRS 16, *Contrats de location*, le 1^{er} janvier 2019, et avons appliqué cette norme de manière rétrospective, et nous avons comptabilisé l'incidence cumulative de la première application de la nouvelle norme à la date de première application, soit le 1^{er} janvier 2019. Cette méthode d'application n'entraîne pas d'ajustement rétrospectif des montants présentés pour les périodes antérieures à l'exercice 2019. La principale incidence de la nouvelle norme est la comptabilisation de la valeur actualisée initiale des paiements de loyer futurs inévitables par le preneur comme des actifs au titre du droit d'utilisation et des obligations locatives, y compris pour la plupart des contrats de location qui auraient auparavant été comptabilisés comme des contrats de location simple. Cela donne lieu à l'amortissement des actifs au titre du droit d'utilisation et des coûts de financement découlant des obligations locatives, plutôt qu'à leur comptabilisation à titre d'achat de biens et services. L'adoption de la nouvelle norme a engendré une augmentation d'environ 1,0 milliard de dollars des immobilisations corporelles, et une hausse d'environ 1,4 milliard de dollars de la dette à long terme au 1^{er} janvier 2019. Cependant, l'application d'IFRS 16 n'a eu aucune incidence sur les facteurs économiques ou les flux de trésorerie. Dans notre analyse, nous utilisons également certaines mesures financières non conformes aux PCGR pour évaluer notre rendement, pour surveiller le respect des clauses restrictives de nos conventions d'emprunt et pour gérer notre structure du capital. Ces mesures sont définies clairement et font l'objet d'un rapprochement avec les mesures conformes aux PCGR les plus semblables à la *rubrique 11.1*. Sauf indication contraire, tous les montants en devises sont présentés en dollars canadiens.

Des renseignements supplémentaires concernant la société, y compris notre notice annuelle et d'autres documents déposés auprès des commissions des valeurs mobilières ou d'autorités de réglementation semblables au Canada, sont disponibles sur le site SEDAR (sedar.com). Les documents que nous déposons auprès de la Securities and Exchange Commission aux États-Unis, y compris le formulaire 40-F, sont disponibles sur le site EDGAR (sec.gov).

Nos contrôles et procédures de communication de l'information sont conçus pour fournir une assurance raisonnable que toute l'information pertinente est recueillie et présentée en temps opportun à la haute direction, pour que des décisions appropriées concernant les informations à fournir au public puissent être prises. Le présent rapport de gestion et les états financiers consolidés intermédiaires ont été revus par notre comité d'audit, et notre conseil d'administration (le « conseil ») a autorisé leur publication le 9 mai 2019.

Sauf indication contraire, les résultats du premier trimestre de 2019 (période de trois mois close le 31 mars 2019) présentés dans le présent rapport de gestion sont comparés aux résultats du premier trimestre de 2018 (période de trois mois close le 31 mars 2018).

1.2 Environnement au sein duquel nous exerçons nos activités

Pour mieux apprécier notre réussite et les défis auxquels nous faisons face, il est essentiel de considérer l'environnement au sein duquel nous exerçons nos activités, y compris les facteurs économiques d'ordre plus général qui touchent nos clients et notre société, ainsi que la nature concurrentielle de l'industrie au sein de laquelle nous exerçons nos activités. Nos estimations concernant l'environnement au sein duquel nous évoluons constituent également un élément important des hypothèses sur lesquelles nos objectifs se fondent.

Croissance de l'économie

Nous avons mis à jour certaines de nos hypothèses depuis la publication de notre rapport de gestion annuel 2018. Nous estimons maintenant que la croissance de l'économie au Canada en 2019 sera de 1,5 % (auparavant, 2,0 %, tel qu'il était présenté dans notre rapport de gestion annuel 2018), selon une combinaison d'estimations formulées par des banques canadiennes et d'autres sources. En ce qui concerne les provinces de l'Ouest canadien où nous sommes une entreprise de services locaux titulaire (« ESLT »), nous estimons que la croissance de l'économie en 2019 se chiffrera à 1,9 % en Colombie-Britannique (auparavant, 2,3 %, tel qu'il était présenté dans notre rapport de gestion annuel 2018), et sera de 1,2 % en Alberta (auparavant, 2,1 %, tel qu'il était présenté dans notre rapport de gestion annuel 2018). Dans son Rapport sur la politique monétaire d'avril 2019, la Banque du Canada estime que la croissance de l'économie canadienne sera de 1,2 % en 2019 (1,8 % en 2018). La mesure dans laquelle ces estimations de la croissance de l'économie nous touchent et le moment auquel les répercussions se feront sentir dépendent des résultats réels enregistrés par des secteurs précis de l'économie canadienne.

Selon l'Enquête sur la population active publiée par Statistique Canada, le taux de chômage au pays s'est élevé à 5,8 % en mars 2019 (5,6 % en décembre 2018 et 5,8 % en mars 2018). Le taux de chômage en Colombie-Britannique s'est établi à 4,7 % en mars 2019 (4,4 % en décembre 2018 et 4,7 % en mars 2018), et il était de 6,9 % en Alberta en mars 2019 (6,4 % en décembre 2018 et 6,3 % en mars 2018). Selon une combinaison d'estimations formulées par des banques canadiennes et d'autres sources, nous estimons maintenant que le taux de chômage en 2019 sera de 5,8 % au Canada (résultat inchangé par rapport au taux présenté dans notre rapport de gestion annuel 2018), de 4,5 % en Colombie-Britannique (auparavant, 4,9 %, tel qu'il était présenté dans notre rapport de gestion annuel 2018), et de 6,8 % en Alberta (auparavant, 6,2 %, tel qu'il était présenté dans notre rapport de gestion annuel 2018).

En ce qui a trait au rythme des mises en chantier d'habitations, la Société canadienne d'hypothèques et de logement a indiqué que le nombre annuel désaisonnalisé des mises en chantier d'habitations au Canada s'est établi à environ 193 000 unités en mars 2019 (224 000 unités en mars 2018). Le nombre désaisonnalisé des mises en chantier d'habitations en Colombie-Britannique et en Alberta s'est établi à environ 35 000 unités et 20 000 unités, respectivement, en mars 2019 (49 000 unités et 27 000 unités, respectivement, en mars 2018). Selon une combinaison d'estimations formulées par des banques canadiennes et d'autres sources, nous estimons que le nombre des mises en chantier au Canada, sur une base non ajustée, totalisera environ 196 000 unités en 2019 (résultat inchangé par rapport au nombre présenté dans notre rapport de gestion annuel 2018), et qu'il s'établira à environ 37 000 unités en Colombie-Britannique et 26 000 unités en Alberta.

1.3 Faits saillants – données consolidées

Acquisition d'une entreprise

Le 14 janvier 2019, nous avons acquis une entreprise de télécommunications qui complète nos secteurs d'activité existants, pour une contrepartie se composant d'un montant en trésorerie de 74 millions de dollars et d'actions ordinaires de TELUS Corporation d'un montant de 38 millions de dollars. Cet investissement a pour objectif d'élargir notre réseau géré et d'accroître nos services infonuagiques, nos services de sécurité et nos services de communications unifiées.

Émission de titres de créance à long terme

Le 29 mars 2019, nous avons annoncé un placement visant des billets de premier rang non garantis à 3,30 % d'un montant de 1 milliard de dollars d'une durée de 10 ans, qui ont été émis le 3 avril 2019 et viendront à échéance le 2 mai 2029. Le produit net de ce placement servira à rembourser l'encours de la dette, y compris le papier commercial en circulation, afin de réduire les montants en trésorerie en circulation en vertu d'une fiducie de titrisation sans lien de dépendance, et sera également utilisé aux fins générales de la société.

Enchères de spectre dans la bande de fréquence de 600 MHz

Le 10 avril 2019, nous avons annoncé que nous avons réussi à obtenir 12 licences de spectre pour les services sans fil en Colombie-Britannique, en Alberta, en Saskatchewan, en Ontario et au Québec, dans le cadre des enchères de spectre dans la bande de fréquence de 600 MHz tenues par Innovation, Sciences et Développement économique Canada (« ISDE »). La bande de fréquence de 600 MHz est importante de par sa capacité à se propager sur de grandes distances dans les régions rurales et à traverser des barrières afin de mieux atteindre les emplacements clos des immeubles comme les ascenseurs et les garages, ce qui la rend hautement favorable au déploiement de la technologie 5G. Les licences, qui ont été acquises pour 931 millions de dollars (2,35 \$/MHz/personne vivant dans une zone de licence), équivalent à une moyenne nationale de 11,3 MHz et elles nous permettront d'offrir une connectivité à large bande mobile rehaussée, dans un contexte de transition de la technologie 4G LTE à la technologie 5G. Le mode de fonctionnement de l'enchère combinatoire au cadran, conjuguée à la portion de spectre réservé de la bande de 30 MHz pour les entreprises régionales (représentant 43 % du spectre offert dans le cadre de l'enchère) a fait en sorte que les entreprises nationales ont payé une prime

de 134 % par rapport aux exploitants régionaux et ont, à notre connaissance, payé les prix les plus élevés du monde pour acquérir du spectre dans la bande de fréquence de 600 MHz. À l'étranger, les portions de spectre réservé sont très rares et, dans les quelques cas où des enchères combinatoires au cadran accompagnées de portions de spectre réservé ont eu lieu, les portions de spectre réservé représentaient environ 5 % uniquement du spectre visé par les enchères. Nous avons versé un paiement initial de 186 millions de dollars à ISDE le 26 avril 2019, et le solde de 745 millions de dollars sera versé le 27 mai 2019 ou avant cette date.

Programme pluriannuel de croissance du dividende

Le 9 mai 2019, nous avons annoncé que nous comptons effectuer des hausses de dividendes semestrielles continues, la hausse annuelle s'élevant de 7 % à 10 % entre 2020 et la fin de 2022. Cette annonce donne de nouveau lieu à la prolongation de notre programme de dividende annoncé initialement en mai 2011, lequel a été prolongé pour trois années supplémentaires en mai 2013 et en mai 2016. Afin d'assurer une cohérence avec la manière dont nous gérons nos activités, nous avons révisé notre indication visée, avec prise d'effet le 1^{er} janvier 2020, laquelle sera calculée comme représentant 60 % à 75 % des flux de trésorerie disponibles sur une base prospective. Nonobstant cet objectif, les décisions touchant les dividendes continueront d'être assujetties à l'évaluation du conseil ainsi qu'à la détermination de notre situation financière et de nos perspectives sur une base trimestrielle. Il n'existe aucune certitude que nous maintiendrons un programme de croissance du dividende jusqu'en 2022. Se reporter à la *rubrique 4.3, « Situation de trésorerie et sources de financement »*.

Faits saillants – données consolidées

Trimestres clos les 31 mars (en millions de dollars, sauf les notes et sauf indication contraire)	2019	2018	Variation
États consolidés du résultat net			
Produits d'exploitation	3 506	3 377	3,8 %
Bénéfice d'exploitation	762	719	6,0 %
Bénéfice avant impôt	594	563	5,5 %
Bénéfice net	437	412	6,1 %
Bénéfice net attribuable aux actions ordinaires	428	410	4,4 %
Bénéfice net ajusté ¹	453	435	4,1 %
Bénéfice par action de base (BPA) (en dollars)			
BPA de base	0,71	0,69	2,9 %
BPA de base ajusté ¹	0,75	0,73	2,7 %
BPA dilué	0,71	0,69	2,9 %
Dividendes déclarés par action ordinaire (en dollars)	0,5450	0,5050	7,9 %
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation, de base (en millions)	600	595	0,8 %
Tableaux consolidés des flux de trésorerie			
Entrées liées aux activités d'exploitation	790	838	(5,7) %
Sorties liées aux activités d'investissement	(962)	(932)	3,2 %
Acquisitions	(162)	(204)	(20,6) %
Dépenses d'investissement ²	(646)	(650)	(0,6) %
Entrées liées aux activités de financement	346	—	n.s.
Autres faits saillants			
Nombre de connexions d'abonnés ^{3,4} (en milliers)	13 979	13 431	4,1 %
BAIIA (bénéfice avant intérêts, impôt et amortissements) ¹	1 379	1 269	8,7 %
Coûts de restructuration et autres coûts ¹	36	34	5,9 %
BAIIA ajusté ^{1,5}	1 415	1 303	8,6 %
Marge du BAIIA ajusté ^{1,6} (en %)	40,4	38,6	1,8 pt
Flux de trésorerie disponibles ¹	153	443	(65,5) %
Ratio dette nette/BAIIA excluant les coûts de restructuration et autres coûts ¹ (fois)	2,84	2,71	0,13

Abréviations utilisées dans le rapport de gestion : n.s. – non significatif; pts – points de pourcentage

- Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières. Se reporter à la rubrique 11.1, « Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières ».
- Les dépenses d'investissement comprennent les actifs acquis, à l'exception des actifs au titre du droit d'utilisation liés aux contrats de location, relativement auxquels aucun paiement n'a encore été effectué; par conséquent, ces dépenses diffèrent des paiements en trésorerie au titre des immobilisations, excluant les licences de spectre, présentés dans les états financiers consolidés intermédiaires. Se reporter à la note 31 des états financiers consolidés intermédiaires pour plus de détails.
- Le total du nombre d'abonnés des téléphones mobiles, d'abonnés des appareils mobiles connectés, d'abonnés à Internet, d'abonnés aux services résidentiels de transmission de la voix et d'abonnés au service TELUS TV qui sont actifs à la fin des périodes respectives, calculé à l'aide de renseignements tirés du système de facturation et d'autres systèmes. Avec prise d'effet le 1^{er} avril 2018, nous avons ajusté, sur une base prospective, le nombre cumulé de connexions de manière à supprimer environ 68 000 abonnés à TELUS TV, étant donné que nous avons cessé de commercialiser nos services de télévision par satellite. Au quatrième trimestre de 2018, le solde d'ouverture relatif aux connexions d'abonnés des téléphones mobiles a été ajusté de manière à exclure un nombre estimé de 23 000 abonnés touchés par la décision finale du CRTC concernant les remboursements au prorata, laquelle a été publiée en juin 2018 et a pris effet le 1^{er} octobre 2018. Au cours du premier trimestre de 2019, nous avons ajusté le nombre cumulé de connexions d'abonnés à Internet de manière à ajouter environ 16 000 abonnés par suite des acquisitions effectuées au cours du trimestre.
- Avec prise d'effet au premier trimestre de 2019, nous avons révisé, sur une base rétrospective, notre définition d'appareil d'abonné des services mobiles, et nous présentons maintenant les unités d'abonnement des téléphones mobiles et les unités d'abonnement des appareils mobiles connectés de façon distincte, afin d'assurer une cohérence avec la manière dont nous gérons nos activités et de nous aligner sur nos homologues à l'échelle mondiale. En raison de cette modification, le total du nombre d'abonnés et les statistiques d'exploitation connexes (ajouts bruts, ajouts nets, taux de désabonnement, MFMUA et PMUA) ont été ajustés de manière à refléter i) le transfert de certaines unités d'abonnement de la catégorie du nombre d'abonnés des téléphones mobiles vers la nouvelle catégorie du nombre d'abonnés des appareils mobiles connectés, et ii) la prise en compte, dans le nombre d'abonnés des appareils mobiles connectés, des unités d'abonnement liées à l'Internet des objets (« IoO ») et aux soins de santé mobiles qui n'étaient pas présentées auparavant. Pour de plus amples renseignements sur les définitions concernant les abonnés, se reporter à la rubrique 11.2, Indicateurs opérationnels.
- Le BAIIA ajusté pour les premiers trimestres de 2019 et de 2018 exclut les coûts de restructuration et autres coûts (se reporter à la rubrique 11.1 pour les montants des coûts de restructuration et autres coûts).
- La marge du BAIIA ajusté correspond au BAIIA ajusté divisé par les produits d'exploitation.

Faits saillants de l'exploitation

- Les **produits d'exploitation consolidés** ont augmenté de 129 millions de dollars au premier trimestre de 2019.

Les produits tirés des services se sont accrus de 134 millions de dollars au premier trimestre de 2019, en raison principalement de la croissance des produits tirés des services de réseau mobile et des services filaires de transmission de données, facteur neutralisé en partie par la baisse continue des produits tirés des services filaires de transmission de la voix et de transmission de données existants.

Les produits tirés de l'équipement ont augmenté de 4 millions de dollars au premier trimestre de 2019, ce qui s'explique en grande partie par la hausse des produits tirés de l'équipement mobile, qui découle essentiellement de la plus grande proportion de téléphones intelligents à valeur plus élevée vendus, ainsi que de la croissance des produits par appareil.

Les autres produits d'exploitation ont diminué de 9 millions de dollars au premier trimestre de 2019, en raison de la comptabilisation, au premier trimestre de 2018, de profits nets plus élevés découlant de la vente de certains actifs.

Pour de plus amples renseignements sur les produits d'exploitation, se reporter à la *rubrique 5.4, « Secteur des services mobiles »*, et à la *rubrique 5.5, « Secteur des services filaires »*.

- Au cours de la période de 12 mois close le 31 mars 2019, le total du **nombre de connexions d'abonnés** a augmenté de 548 000. Cela représente une hausse de 3,1 % du nombre d'abonnés des téléphones mobiles, une hausse de 18,9 % du nombre d'abonnés des appareils mobiles connectés, une hausse de 7,4 % du nombre d'abonnés aux services Internet et une hausse de 0,5 % du nombre d'abonnés au service TELUS TV, neutralisées en partie par la baisse de 3,5 % du nombre d'abonnés aux services résidentiels de transmission de la voix.

Les ajouts nets d'abonnés des téléphones mobiles se sont établis à 11 000 au premier trimestre de 2019, en hausse de 14 000 d'un exercice à l'autre, en raison de la diminution du taux de désabonnement des téléphones mobiles, des changements démographiques touchant la population canadienne et de la croissance de cette population, ainsi que des promotions couronnées de succès et du plus grand nombre de chaînes offertes. Les ajouts nets d'abonnés des appareils mobiles connectés se sont élevés à 49 000 au premier trimestre de 2019, en hausse de 8 000 d'un exercice à l'autre, ce qui tient à l'évolution de nos offres en matière d'IdO, y compris la croissance liée aux appareils connectés découlant du fait que nos abonnés élargissent leur gamme de services IdO en fonction de l'augmentation de leur clientèle, facteur neutralisé en partie par la stratégie visant à accorder une moins grande importance aux tablettes subventionnées générant de plus faibles marges. Le taux de désabonnement des téléphones mobiles comparativement faible s'est établi à 1,02 % au premier trimestre de 2019, en baisse par rapport à 1,10 % au premier trimestre de 2018. (Se reporter à la *rubrique 5.4, « Secteur des services mobiles »*, pour de plus amples renseignements.)

Les ajouts nets d'abonnés aux services Internet se sont établis à 22 000 au premier trimestre de 2019, soit un résultat inchangé d'un exercice à l'autre. Les ajouts nets d'abonnés à TELUS TV se sont établis à 17 000 au premier trimestre de 2019, en hausse de 11 000 d'un exercice à l'autre. L'attention que nous continuons de prêter à l'élargissement de l'accessibilité de nos services Internet haute vitesse et Optik TV^{MD}, au branchement direct de plus de foyers et d'entreprises aux installations à fibres optiques, à l'accroissement de nos diverses offres de produits et au groupement de ces services, ainsi que l'attention que nous continuons de prêter à nos initiatives accordant la priorité aux clients, se sont traduites par une réduction du taux de désabonnement et ont contribué à la croissance de 137 000, ou 4,8 %, du nombre combiné d'abonnés aux services Internet et de télévision au cours des 12 derniers mois. Le réseau TELUS PureFibre^{MD} était offert à environ 63 % des abonnés à nos services à large bande au 31 mars 2019. De plus, les pertes nettes d'abonnés aux services résidentiels de transmission de la voix se sont améliorées de 31,3 %, en raison de la couverture accrue de notre réseau à fibres optiques et de l'offre accrue de produits groupés, ainsi que du succès découlant de nos plus importants efforts en matière de rétention, y compris l'offre de tarifs plus modiques. (Se reporter à la *rubrique 5.5, « Secteur des services filaires »*, pour de plus amples renseignements.)

- Le **bénéfice d'exploitation** a augmenté de 43 millions de dollars au premier trimestre de 2019, résultat qui reflète la croissance accrue des produits tirés des services de réseau mobile stimulée par l'augmentation du nombre d'abonnés et la hausse des marges liées à l'équipement mobile, ainsi que la croissance des marges liées aux services filaires de transmission de données et de l'apport du BAIIA provenant de nos services à la clientèle et aux entreprises et des services TELUS Santé. Ces facteurs ont été neutralisés en partie par la hausse des coûts liés à l'augmentation du nombre d'abonnés des services mobiles, par la diminution des services filaires de transmission de la voix et de transmission de données existants, par l'accroissement des coûts de restructuration et autres coûts du secteur des services filaires liés aux initiatives d'efficacité opérationnelle, ainsi que par l'augmentation de la dotation aux amortissements, y compris l'amortissement comptabilisé en raison de l'application d'IFRS 16 décrit à la *rubrique 1.1*.

Le BAIIA, qui comprend les coûts de restructuration et autres coûts, a augmenté de 110 millions de dollars, ou 8,7 %, au premier trimestre de 2019.

Le BAIIA ajusté, qui exclut les coûts de restructuration et autres coûts, a augmenté de 112 millions de dollars, ou 8,6 %, au premier trimestre de 2019. L'augmentation reflète la croissance des produits tirés du réseau mobile en raison de l'accroissement du nombre d'abonnés, la hausse des marges liées à l'équipement mobile, la croissance des marges liées aux services filaires de transmission de données, ainsi que l'apport du BAIIA provenant de nos services à la clientèle et aux entreprises et des services TELUS Santé. Par ailleurs, en raison de l'application d'IFRS 16, l'achat de biens et services a diminué et, parallèlement, le BAIIA ajusté a augmenté. Ces facteurs ont été neutralisés en partie par l'accroissement des coûts liés à l'augmentation du nombre d'abonnés des services mobiles, par la diminution des services filaires de transmission de la voix et de transmission de données existants, ainsi que par la réduction de l'apport du BAIIA provenant de nos services aux entreprises. En appliquant une simulation rétrospective d'IFRS 16 aux résultats financiers de 2018, qui sont des ajustements de substitution en trésorerie utilisés par le principal décideur opérationnel pour procéder à l'évaluation de la performance, la croissance du BAIIA ajusté consolidé pro forma a été d'environ 4,4 %. (Se reporter à la rubrique 5.3, « Résultats d'exploitation consolidés », pour de plus amples renseignements.)

- Le **bénéfice avant impôt** s'est accru de 31 millions de dollars au premier trimestre de 2019. La hausse du bénéfice d'exploitation dont il est fait mention ci-dessus a été neutralisée en partie par l'accroissement des coûts de financement. L'accroissement des coûts de financement découle essentiellement de la hausse du solde moyen de la dette à long terme et des coûts de financement découlant des obligations locatives comptabilisées par suite de l'application d'IFRS 16 décrits à la rubrique 1.1. (Se reporter à « Coûts de financement », à la rubrique 5.3.)
- L'**impôt sur le résultat** a augmenté de 6 millions de dollars au premier trimestre de 2019, et le taux d'imposition effectif a été ramené de 26,8 % à 26,5 %. La diminution du taux d'imposition effectif est attribuable à un certain nombre de facteurs, y compris les ajustements au titre de l'impôt étranger et la réduction des impôts applicables aux profits à la cession.
- Le **bénéfice net attribuable aux actions ordinaires** a augmenté de 18 millions de dollars au premier trimestre de 2019. Cette augmentation est attribuable à la hausse du bénéfice d'exploitation, facteur neutralisé en partie par l'accroissement des coûts de financement et par la hausse de l'impôt sur le résultat.

Le bénéfice net ajusté, qui ne tient pas compte de l'incidence des coûts de restructuration et autres coûts, a augmenté de 18 millions de dollars, ou 4,1 %, au premier trimestre de 2019.

Rapprochement du bénéfice net ajusté

Trimestres clos les 31 mars (en millions de dollars)	2019	2018	Variation
Bénéfice net attribuable aux actions ordinaires	428	410	18
Ajouter :			
Coûts de restructuration et autres coûts après impôt	25	25	—
Bénéfice net ajusté	453	435	18

- Le **BPA de base** a augmenté de 0,02 \$, ou 2,9 %, au premier trimestre de 2019. Cette augmentation est attribuable à la hausse du bénéfice d'exploitation, facteur neutralisé en partie par l'accroissement des coûts de financement et par la hausse de l'impôt sur le résultat.

Le BPA de base ajusté, qui exclut l'incidence des coûts de restructuration et autres coûts, s'est accru de 0,02 \$, ou 2,7 %, au premier trimestre de 2019.

Rapprochement du BPA de base ajusté

Trimestres clos les 31 mars (en dollars)	2019	2018	Variation
BPA de base	0,71	0,69	0,02
Ajouter :			
Coûts de restructuration et autres coûts après impôt, par action	0,04	0,04	—
BPA de base ajusté	0,75	0,73	0,02

- Les **dividendes déclarés par action ordinaire** se sont établis à 0,5450 \$ au premier trimestre de 2019, ce qui reflète une hausse de 7,9 % par rapport à l'exercice précédent. Le 8 mai 2019, le conseil a déclaré un dividende pour le deuxième trimestre de 0,5625 \$ par action sur les actions ordinaires émises et en circulation, payable le 2 juillet 2019 aux actionnaires inscrits à la fermeture des bureaux le 10 juin 2019. Le dividende déclaré pour le deuxième trimestre reflète une augmentation de 0,0375 \$ par action, ou 7,1 %, par rapport au dividende par action de 0,5250 \$ déclaré à l'exercice précédent, ce qui est conforme à notre programme pluriannuel de croissance du dividende décrit à la rubrique 4.3, « Situation de trésorerie et sources de financement ».

Faits saillants – situation de trésorerie et sources de financement

- Le **ratio de la dette nette par rapport au BAIIA excluant les coûts de restructuration et autres coûts** au 31 mars 2019 était de 2,84 fois, en hausse par rapport à 2,71 fois au 31 mars 2018, l'augmentation de la dette nette, qui inclut la comptabilisation d'obligations locatives de 1,4 milliard de dollars tenant à l'application d'IFRS 16 avec prise d'effet le 1^{er} janvier 2019, ayant excédé l'incidence de l'augmentation du BAIIA excluant les coûts de restructuration et autres coûts (y compris le fait que la méthode de transition à IFRS 16 tient uniquement compte de l'incidence pour une période de trois mois découlant de l'application de la norme sur le BAIIA sur 12 mois). (Se reporter à la *rubrique 4.3*, « *Situation de trésorerie et sources de financement* », et à la *rubrique 7.5*, « *Mesures de la situation de trésorerie et des sources de financement* ».)
- Les **entrées liées aux activités d'exploitation** ont diminué de 48 millions de dollars au premier trimestre de 2019, en raison principalement de la hausse des paiements d'impôt sur le résultat, y compris un paiement de rattrapage non récurrent de 270 millions de dollars, de l'accroissement des décaissements liés aux coûts de restructuration et autres coûts, et de la hausse des intérêts payés. Ces facteurs ont été neutralisés en partie par la croissance du BAIIA et par les autres variations du fonds de roulement.
- Les **sorties liées aux activités d'investissement** ont augmenté de 30 millions de dollars au premier trimestre de 2019, résultat qui tient en grande partie à l'accroissement des paiements en trésorerie effectués relativement aux immobilisations excluant les licences de spectre, facteur neutralisé en partie par la réduction des paiements en trésorerie effectués relativement à l'acquisition d'entreprise. Les **acquisitions** ont diminué de 42 millions de dollars au premier trimestre de 2019, en raison des paiements en trésorerie plus élevés effectués au premier trimestre de 2018 relativement à l'acquisition d'entreprise. Les **dépenses d'investissement** ont diminué de 4 millions de dollars, ou 0,6 %, au premier trimestre de 2019. Le réseau TELUS PureFibre était offert à environ 63 % des abonnés à nos services à large bande au 31 mars 2019. (Se reporter à la *rubrique 7.3*, « *Sorties liées aux activités d'investissement* ».)
- Les **entrées liées aux activités de financement** ont augmenté de 346 millions de dollars au premier trimestre de 2019, ce qui reflète principalement l'accroissement des emprunts à court terme, déduction faite des remboursements. (Se reporter à la *rubrique 7.4*, « *Sorties liées aux activités de financement* ».)
- Les **flux de trésorerie disponibles** ont diminué de 290 millions de dollars au premier trimestre de 2019, résultat qui découle principalement de la hausse des paiements d'impôt sur le résultat, y compris le paiement de rattrapage non récurrent de 270 millions de dollars dont il est fait mention ci-dessus, ainsi que de l'augmentation des intérêts payés. Cette diminution a été neutralisée en partie par la hausse du BAIIA ajusté et par le moment auquel ont eu lieu le remboursement du financement des appareils et la comptabilisation des produits connexes. (Se reporter aux calculs à la *rubrique 11.1*, « *Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières* ».)

2. Activités principales et stratégie

Nos activités principales et nos impératifs stratégiques sont décrits dans notre rapport de gestion annuel 2018.

3. Priorités de la société pour 2019

Les priorités de la société pour l'exercice servent à faire progresser nos impératifs stratégiques à long terme et nous permettent de nous pencher sur les occasions d'affaires et les défis à court terme. Une analyse des activités et des initiatives liées aux priorités de la société pour 2019 est présentée dans le tableau ci-dessous.

Mettre à l'honneur les clients, les collectivités et notre vocation sociale en respectant la promesse de notre marque par l'entremise de notre équipe

- En avril 2019, le bureau de la Commission des plaintes relatives aux services de télécom-télévision (le « CPRST ») a publié son rapport semestriel pour la période du 1^{er} août 2018 au 31 janvier 2019; une fois de plus, TELUS a fait l'objet du plus faible nombre de plaintes de clients par rapport aux autres fournisseurs de services nationaux, et Koodo a de nouveau fait l'objet du plus faible nombre de plaintes de clients présentées relativement aux marques dérivées au pays, tant en ce qui a trait au nombre absolu de plaintes acceptées qu'au nombre estimé de plaintes par abonné. Du total des plaintes de clients acceptées par la CPRST, 7,6 %, 3,4 % et 0,8 %, respectivement, concernaient TELUS, Koodo et Public Mobile, soit 11,8 % de l'ensemble des plaintes présentées.

Exploiter le potentiel de nos réseaux à large bande pour stimuler la croissance de TELUS

- Dans le rapport *Mobile Network Experience Canada* publié par OpenSignal en février 2019, nous nous sommes classés au premier rang en ce qui a trait aux vitesses de téléchargement, au temps d'attente et à la disponibilité du réseau LTE, et nous nous sommes classés ex æquo au premier rang en ce qui a trait aux vitesses de téléchargement et à l'expérience vidéo sur le réseau LTE.
- Dans le rapport *Canada: State of Mobile Networks March 2019* publié par Tutela, une société indépendante canadienne de collecte de données sur les réseaux mobiles, TELUS s'est classée au premier rang au chapitre du temps d'attente, et elle s'est classée ex æquo au premier rang en ce qui a trait à la qualité constante du réseau.
- Nous avons continué d'effectuer d'importants investissements dans les collectivités rurales et éloignées afin d'offrir l'accès aux services Internet à large bande à tous les Canadiens. Nous avons investi un montant totalisant plus de 175 milliards de dollars dans les infrastructures et les opérations depuis 2000, et nous prévoyons investir environ 40 milliards de dollars dans les infrastructures et les opérations au cours des trois prochains exercices, ce qui porte le total de nos investissements à 215 milliards de dollars.
- Au cours du trimestre, nous avons annoncé une série d'investissements concernant le branchement d'un plus grand nombre de foyers et d'entreprises à notre infrastructure TELUS PureFibre, y compris les investissements suivants :
 - Un investissement de 75 millions de dollars dans la ville de Nanaimo et dans le district de Lantzville, en Colombie-Britannique, y compris les Premières Nations Snuneymuxw et Snaw-Naw-As, pour un branchement d'ici le printemps 2021.
 - Un investissement de 60 millions de dollars dans la ville d'Airdrie, en Alberta, pour un branchement d'ici la fin de 2020.
 - Un investissement de 20 millions de dollars dans la ville de Nelson, en Colombie-Britannique, pour un branchement d'ici la fin de 2019.
 - Un investissement supplémentaire de 95 millions de dollars dans l'infrastructure de notre réseau mobile et de notre réseau à fibres optiques dans les collectivités rurales situées dans la région métropolitaine de Québec et dans l'est du Québec. Cet investissement a été effectué par suite du soutien financier obtenu dans le cadre du programme fédéral Brancher pour innover et du programme provincial Québec Branché. Grâce à ce soutien, nous pourrions déployer notre technologie et brancher 34 000 nouvelles familles et entreprises réparties dans 80 collectivités éloignées.
- En mars 2019, nous avons achevé la construction d'une nouvelle station de communications mobiles dans le village de Port Clements, sur l'archipel Haida Gwaii, afin d'offrir, pour la première fois, des services mobiles de transmission de la voix et des services Internet haute vitesse à la collectivité ainsi qu'à certaines régions avoisinantes.
- En avril 2019, nous avons annoncé que nous avons réussi à obtenir 12 licences de spectre pour les services sans fil en Colombie-Britannique, en Alberta, en Saskatchewan, en Ontario et au Québec, dans le cadre des enchères de spectre dans la bande de fréquence de 600 MHz tenues par Innovation, Sciences et Développement économique Canada. L'acquisition de spectre dans la bande de fréquence de 600 MHz nous permettra d'offrir une connectivité accrue dans les régions urbaines et rurales, et de réaliser des progrès relativement à l'exécution de notre stratégie nationale de déploiement de la technologie 5G.

Façonner notre avenir grâce à des gains d'efficacité récurrents

- Nous avons mis l'accent sur l'adoption accrue du libre-service par les clients à l'aide d'assistants virtuels et de plateformes numériques, tout en améliorant la productivité grâce à l'automatisation des processus par la robotique.
- En raison du déploiement des capacités de Xavient, TELUS International continue d'améliorer l'expérience numérique offerte aux clients tout en renforçant sa présence dans des secteurs tels que le secteur des soins de santé et le secteur des jeux.

Susciter de nouvelles possibilités pour accroître l'envergure de TELUS Santé et de TELUS International

- En mars 2019, nous avons lancé Babylon par TELUS Santé, une solution virtuelle de soins de santé grâce à laquelle les Canadiens ont accès à des médecins et à des renseignements médicaux, à l'endroit et au moment où ils en ont besoin, au moyen d'une nouvelle appli pour téléphone intelligent. Les résidents de la Colombie-Britannique ont été les premiers à pouvoir utiliser la fonctionnalité de consultation vidéo individuelle de cette appli, qui permet de parler en direct et en privé à un médecin de famille autorisé dans leur province. Les Canadiens d'un bout à l'autre du pays peuvent également créer un dossier de santé personnel au moyen de l'appli et utiliser le vérificateur de symptômes, un agent conversationnel propulsé par l'intelligence artificielle qui puise dans plus de 500 millions de sources de connaissances médicales pour questionner les patients sur leurs symptômes et leur fournir de l'information sur les causes possibles ou un plan d'action.
- TELUS International poursuit sa croissance au moyen d'acquisitions de clientèles importantes et de l'élargissement de sa présence à l'échelle mondiale par suite de l'ouverture de nouveaux centres de service à la clientèle situés à Noida, en Inde, et à Chengdu, en Chine.

4. Capacités

Les déclarations prospectives présentées dans la présente rubrique, y compris les déclarations concernant notre programme de croissance du dividende et nos objectifs financiers présentés à la *rubrique 4.3*, sont assujetties à la *Mise en garde concernant les déclarations prospectives* figurant au début du présent rapport de gestion.

4.1 Principaux marchés et concurrents

Pour une analyse de nos principaux marchés, de même qu'un aperçu de la concurrence, se reporter à la *rubrique 4.1* de notre rapport de gestion annuel 2018.

4.2 Ressources opérationnelles

Services mobiles

Notre taux de désabonnement des téléphones mobiles s'est établi à 1,02 % au premier trimestre de 2019, ce qui constitue le plus faible taux de désabonnement des téléphones mobiles présenté au premier trimestre depuis que nous sommes devenus une entreprise de télécommunications nationale il y a 19 ans, malgré la forte concurrence et les pressions économiques. Cela témoigne du succès attribuable à notre culture distinctive visant à accorder la priorité aux clients et à l'attention que nous continuons de porter à la prestation d'une expérience client exceptionnelle, ainsi qu'aux nouveaux produits et services attrayants que nous offrons et à nos programmes de rétention, de même qu'à la qualité de notre réseau de premier ordre. Se reporter à la *rubrique 11.2* du présent rapport de gestion pour une définition du taux de désabonnement.

Au cours du premier trimestre de 2019, Innovation, Sciences et Développement économique Canada (« ISDE ») a tenu des enchères visant le spectre dans la bande de fréquence de 600 MHz. Nous avons réussi à obtenir 12 licences pour les services sans fil qui équivalent à une moyenne nationale de 11,3 MHz. L'acquisition de ce spectre nous permettra d'offrir une connectivité accrue dans les régions urbaines et rurales, et de réaliser des progrès relativement à l'exécution de notre stratégie nationale de déploiement de la technologie 5G.

Depuis le milieu de 2013, nous avons investi plus de 4,6 milliards de dollars pour acquérir des licences de spectre pour les services sans fil dans le cadre des enchères tenues et d'autres transactions, et nous avons ainsi plus que doublé le spectre que nous détenons à l'échelle nationale afin de soutenir notre objectif visant à accorder la priorité aux clients. La consommation de données mobiles augmente rapidement, et nous avons en conséquence effectué des investissements afin d'accroître la capacité de notre réseau pour prendre en charge la plus importante consommation de données et la croissance du nombre d'abonnés aux services mobiles. Ces investissements comprennent des investissements dans la technologie des petites cellules pour les services mobiles liée à notre technologie à fibres optiques, afin d'améliorer la couverture et la capacité et de nous préparer à une évolution plus efficace et rapide vers les services mobiles fondés sur la technologie 5G.

Au 31 mars 2019, notre technologie 4G LTE couvrait 99 % de la population canadienne, soit un résultat inchangé par rapport au 31 mars 2018. De plus, nous avons continué d'investir dans le lancement de notre réseau fondé sur les technologies LTE évoluées, qui couvrait environ 93 % de la population canadienne au 31 mars 2019, soit une augmentation par rapport à plus de 88 % à l'exercice précédent.

Services filaires

Nous continuons d'investir dans les collectivités urbaines et rurales où nous sommes une entreprise de services locaux titulaire (« ESLT »), et nous nous engageons à fournir des capacités en matière de technologies à large bande au plus grand nombre possible de Canadiens. Nous avons accru le déploiement de la fibre optique en branchant directement plus de foyers et d'entreprises aux installations à fibres optiques dans diverses collectivités de la Colombie-Britannique, de l'Alberta et de l'est du Québec. En outre, nous avons accru les vitesses des services Internet à large bande, nous avons élargi notre bibliothèque de vidéos sur demande offertes dans le cadre des services TV ainsi que le contenu haute définition, y compris le contenu télé 4K et les capacités 4K HDR, et nous avons amélioré la commercialisation des produits et services groupés de transmission de données, ce qui s'est traduit par une amélioration des taux de désabonnement. Notre technologie à fibres optiques représente également une composante essentielle de notre technologie d'accès sans fil, qui permettra le déploiement de la technologie 5G dans l'avenir, comme il est fait mention ci-dessus. Nos gammes de services résidentiels et services aux entreprises reposant sur la technologie intelligente (y compris les services de sécurité) intègrent des fonctions de sécurité et de contrôle de sécurité avec les appareils intelligents.

Au 31 mars 2019, notre réseau à large bande haute vitesse couvrait plus de 3,1 millions de foyers et d'entreprises en Colombie-Britannique, en Alberta et dans l'est du Québec, y compris environ 1,94 million de foyers et d'entreprises couverts par nos installations à fibres optiques (soit environ 63 % de la population couverte par notre réseau à large bande haute vitesse), et ces installations leur fournissent un accès immédiat à notre technologie gigabit à fibres optiques. Il s'agit d'une hausse par rapport à environ 1,54 million de foyers et d'entreprises couverts par nos installations à fibres optiques au premier trimestre de 2018, soit environ 51 % des foyers et des entreprises utilisant notre réseau à large bande haute vitesse qui ont accès à notre réseau à fibres optiques.

4.3 Situation de trésorerie et sources de financement

Politiques financières liées à la structure du capital

Nous gérons le capital dans le but de maintenir une structure du capital souple qui optimise le coût et la disponibilité du capital en fonction d'un risque acceptable.

Dans notre définition du capital et aux fins de la gestion du capital, nous incluons les actions ordinaires (excluant le cumul des autres éléments du résultat global), la dette à long terme (y compris les facilités de crédit à long terme, le papier commercial adossé aux facilités de crédit à long terme et les actifs ou passifs de couverture liés à des éléments de la dette à long terme, déduction faite des montants inscrits dans le cumul des autres éléments du résultat global), la trésorerie et les placements temporaires, ainsi que les emprunts à court terme découlant des créances clients titrisées.

Nous gérons notre structure du capital et ajustons celle-ci en fonction des variations de la conjoncture économique et des caractéristiques des risques liés à nos activités. Afin de maintenir ou d'ajuster notre structure du capital, nous pouvons ajuster le montant des dividendes versés aux détenteurs d'actions ordinaires, pouvons racheter des actions ordinaires à des fins d'annulation dans le cadre de nos offres de rachat dans le cours normal des activités, pouvons émettre de nouvelles actions, pouvons émettre de nouveaux titres de créance, pouvons émettre de nouveaux titres de créance afin de remplacer une dette existante dotée de caractéristiques différentes, ou pouvons accroître ou réduire le montant des créances clients vendues à une fiducie de titrisation sans lien de dépendance.

Nous surveillons le capital au moyen de diverses mesures, notamment notre ratio dette nette/BAIIA excluant les coûts de restructuration et autres coûts, les ratios de couverture ainsi que les ratios de distribution. (Se reporter aux définitions, à la rubrique 11.1, « Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières ».)

Plan financier et plan de gestion de la structure du capital

Compte rendu – Plan financier et plan de gestion de la structure du capital

Payer des dividendes aux détenteurs d'actions ordinaires en vertu de notre programme pluriannuel de croissance du dividende

- Le 9 mai 2019, nous avons annoncé que nous comptons effectuer des hausses de dividendes semestrielles continues, la hausse annuelle s'élevant de 7 % à 10 % entre 2020 et la fin de 2022, prolongeant par le fait même la politique annoncée en mai 2011. Nonobstant cet objectif, les décisions touchant les dividendes continueront d'être assujetties à l'évaluation du conseil ainsi qu'à la détermination de notre situation financière et de nos perspectives sur une base trimestrielle. (Se reporter à la rubrique 7.5, « Mesures de la situation de trésorerie et des sources de financement ».) Il n'existe aucune certitude que nous maintiendrons un programme de croissance du dividende jusqu'en 2022 ou que nous ne modifierons pas ce programme d'ici 2022. (Se reporter à la *Mise en garde concernant les déclarations prospectives – La capacité de maintenir notre programme de croissance du dividende jusqu'en 2022*, ainsi qu'à la rubrique 10.7, « Financement, exigences relatives à la dette et versement de trésorerie à nos actionnaires », de notre rapport de gestion annuel 2018).
- Le 8 mai 2019, le conseil a déclaré un dividende pour le deuxième trimestre de 0,5625 \$ par action, payable le 2 juillet 2019 aux actionnaires inscrits à la fermeture des bureaux le 10 juin 2019. Le dividende déclaré pour le deuxième trimestre de 2019 reflète une hausse cumulative de 0,0375 \$ par action, ou 7,1 %, par rapport au dividende de 0,5250 \$ par action déclaré à l'exercice précédent.
- Au cours du trimestre clos le 31 mars 2019, le fiduciaire du régime de réinvestissement des dividendes et d'actionariat des employés a racheté, dans le cadre du régime de réinvestissement des dividendes, des actions ordinaires pour un montant de 23 millions de dollars, sans escompte applicable.

Racheter des actions ordinaires

- Au cours du trimestre clos le 31 mars 2019 et jusqu'à la date du présent rapport de gestion, nous n'avons racheté ni annulé aucune action en vertu de notre offre publique de rachat dans le cours normal des activités.

Utiliser le produit des créances clients titrisées (emprunts à court terme), les facilités bancaires et le papier commercial, au besoin, pour compléter les flux de trésorerie disponibles et combler les autres besoins de trésorerie

- Le papier commercial émis et en cours s'élevait à 1 105 millions de dollars au 31 mars 2019 et était intégralement libellé en dollars américains (827 millions de dollars US), par rapport à 774 millions de dollars (569 millions de dollars US) au 31 décembre 2018, et à 843 millions de dollars (654 millions de dollars US) au 31 mars 2018.
- Les prélèvements nets sur la facilité de crédit de TELUS International (Cda) Inc. se chiffraient à 412 millions de dollars (405 millions de dollars, déduction faite des frais d'émission non amortis) au 31 mars 2019, par rapport à 427 millions de dollars (419 millions de dollars, déduction faite des frais d'émission non amortis) au 31 décembre 2018, et à 441 millions de dollars (433 millions de dollars, déduction faite des frais d'émission non amortis) au 31 mars 2018. La facilité de crédit est sans recours pour TELUS Corporation.
- Le produit des créances clients titrisées s'élevait à 500 millions de dollars au 31 mars 2019 (100 millions de dollars au 31 décembre 2018 et au 31 mars 2018).

*Compte rendu – Plan financier et plan de gestion de la structure du capital (suite)***Maintenir la conformité aux objectifs financiers**

- Maintenir des notations du crédit de première qualité de BBB+ ou des notations équivalentes – Au 9 mai 2019, les notations du crédit de première qualité attribuées par les quatre agences de notation qui couvrent TELUS se situaient dans la fourchette visée. (Se reporter à la rubrique 7.8, « *Notations du crédit* ».)
- Ratio de la dette nette par rapport au BAIIA excluant les coûts de restructuration et autres coûts de 2,00 à 2,50 fois – Au 31 mars 2019, ce ratio, qui était de 2,84 fois, sortait de la fourchette cible en raison principalement du financement des licences de spectre, des importantes dépenses d'investissement stratégiques dans notre infrastructure à fibres optiques, et de l'application d'IFRS 16 avec prise d'effet le 1^{er} janvier 2019 (y compris le fait que la méthode de transition à IFRS 16 tient uniquement compte de l'incidence pour une période de trois mois découlant de l'application de la norme sur le BAIIA sur 12 mois). Étant donné les besoins de trésorerie pour les récentes enchères tenues en 2019 et pour les prochaines enchères de licences de spectre, l'évaluation de cette indication et le moment auquel le ratio reviendra dans la fourchette visée sont encore à déterminer; cependant, nous comptons faire en sorte que le ratio soit ramené en deçà de 2,50 fois à moyen terme (lorsque les prochaines enchères de spectre auront eu lieu), ce qui s'aligne sur notre stratégie à long terme. (Se reporter à la rubrique 7.5, « *Mesures de la situation de trésorerie et des sources de financement* ».)
- Ratio de distribution de 65 % à 75 % des bénéfices nets par action pour 2019 sur une base prospective – Notre fourchette cible est présentée sur une base prospective. Le ratio de distribution présenté dans le présent rapport de gestion constitue une mesure historique fondée sur les dividendes déclarés et le bénéfice par action des quatre derniers trimestres, et il est présenté à titre indicatif dans le cadre de l'évaluation de notre indication visée. Au 31 mars 2019, le ratio historique était de 79 %, et le ratio historique ajusté, de 82 %, et ils excédaient la fourchette visée. Cependant, nous estimons à l'heure actuelle que le ratio de distribution sera conforme à notre indication cible, sur une base prospective, à moyen terme. Afin d'assurer une cohérence avec la manière dont nous gérons nos activités, nous avons révisé notre indication visée, avec prise d'effet le 1^{er} janvier 2020, laquelle sera calculée comme représentant 60 % à 75 % des flux de trésorerie disponibles sur une base prospective. (Se reporter à la rubrique 7.5, « *Mesures de la situation de trésorerie et des sources de financement* ».)
- Maintenir des liquidités inutilisées d'au moins 1 milliard de dollars – Au 31 mars 2019, les liquidités inutilisées sur une base consolidée s'élevaient à plus de 1,3 milliard de dollars. (Se reporter à la rubrique 7.6, « *Facilités de crédit* ».)

4.4 Changements au contrôle interne à l'égard de l'information financière**Contrôles et procédures de communication de l'information**

Il n'y a eu aucun changement concernant le contrôle interne à l'égard de l'information financière qui a eu ou dont on peut raisonnablement penser qu'il aura une incidence importante sur notre contrôle interne à l'égard de l'information financière.

5. Analyse des résultats d'exploitation

La présente rubrique comporte des déclarations prospectives, y compris celles concernant nos attentes liées à la croissance du montant facturé mensuel moyen par unité d'abonnement (« MFMUA ») des téléphones mobiles et des produits mensuels moyens par unité d'abonnement (« PMUA ») des téléphones mobiles, aux tendances au chapitre des services mobiles liées aux mises en service d'abonnés et aux frais de rétention, à la croissance du nombre d'abonnés à Internet et aux futures tendances. Il n'existe aucune certitude que nous avons identifié ces tendances avec exactitude en nous fondant sur les résultats antérieurs ni que ces tendances se poursuivront. Se reporter à la *Mise en garde concernant les déclarations prospectives* figurant au début du présent rapport de gestion.

5.1 Généralités

L'un de nos jugements importants tient à la distinction que nous faisons entre les activités et les flux de trésorerie de nos services mobiles et de nos services filaires (distinction qui s'applique également à la répartition des charges directes et indirectes ainsi que des dépenses d'investissement). La clarté de cette distinction est de plus en plus minée par la convergence et l'intégration de notre technologie et de notre infrastructure de télécommunications des services mobiles et des services filaires. Comme c'est le cas pour la commercialisation de solutions de télécommunications mobiles fixes à l'intention de nos clients et pour la consolidation de nos activités ne nécessitant pas de contact avec la clientèle, le déploiement continu de notre infrastructure à fibres optiques ne reposant pas sur la technologie, conjugué à la technologie des réseaux convergents en périphérie, a eu une incidence importante sur ce jugement. Par conséquent, il est de plus en plus difficile de faire une distinction claire et objective entre les activités et les flux de trésorerie de nos services mobiles et de nos services filaires, ainsi qu'entre les actifs à l'origine de ces flux de trésorerie. Comme nous ne regroupons pas actuellement les secteurs opérationnels, nos secteurs à présenter au 31 mars 2019 sont aussi les services mobiles et les services filaires. L'information sectorielle présentée à la *note 5* des états financiers consolidés intermédiaires est régulièrement communiquée à notre chef de la direction (notre principal décideur opérationnel).

Nous avons appliqué IFRS 16, et la date de transition est le 1^{er} janvier 2019. Comme il est fait mention à la *rubrique 1.1*, lors de l'application d'IFRS 16, nous n'avons pas ajusté de manière rétrospective les montants présentés pour les périodes antérieures à l'exercice 2019. Se reporter à la *note 2* des états financiers consolidés intermédiaires pour de plus amples renseignements.

5.2 Sommaire des résultats trimestriels consolidés et tendances

Sommaire des résultats trimestriels

(en millions de dollars, sauf les montants par action)	T1 2019	T4 2018	T3 2018	T2 2018	T1 2018	T4 2017	T3 2017	T2 2017
Produits d'exploitation¹	3 506	3 764	3 774	3 453	3 377	3 541	3 404	3 280
Charges d'exploitation								
Achat de biens et services ^{2, 3}	1 421	1 784	1 685	1 491	1 408	1 635	1 522	1 423
Charge au titre des avantages du personnel ²	706	745	740	711	700	683	638	649
Dotation aux amortissements	617	586	572	559	550	564	547	526
Total des charges d'exploitation	2 744	3 115	2 997	2 761	2 658	2 882	2 707	2 598
Bénéfice d'exploitation	762	649	777	692	719	659	697	682
Coûts de financement avant la prime au titre du remboursement par anticipation de la dette à long terme	168	159	162	150	156	144	149	142
Prime au titre du remboursement par anticipation de la dette à long terme	—	—	34	—	—	—	—	—
Bénéfice avant impôt	594	490	581	542	563	515	548	540
Charge d'impôt sur le résultat	157	122	134	145	151	161	142	144
Bénéfice net	437	368	447	397	412	354	406	396
Bénéfice net attribuable aux actions ordinaires	428	357	443	390	410	353	403	389
Bénéfice net par action ordinaire :								
Bénéfice par action de base (BPA)	0,71	0,60	0,74	0,66	0,69	0,59	0,68	0,66
BPA de base ajusté ⁴	0,75	0,69	0,74	0,70	0,73	0,66	0,70	0,70
BPA dilué	0,71	0,60	0,74	0,66	0,69	0,59	0,68	0,66
Dividendes déclarés par action ordinaire	0,5450	0,5450	0,5250	0,5250	0,5050	0,5050	0,4925	0,4925
Information supplémentaire :								
BAIIA ⁴	1 379	1 235	1 349	1 251	1 269	1 223	1 244	1 208
Coûts de restructuration et autres coûts ^{3, 4}	36	75	173	35	34	54	23	36
Profits non récurrents et bénéfice lié à la participation (pertes non récurrentes et pertes liées à la participation) découlant des coentreprises immobilières	—	—	171	—	—	(2)	—	3
Recouvrement net lié à MTS ⁵	—	—	—	—	—	21	—	—
BAIIA ajusté ⁴	1 415	1 310	1 351	1 286	1 303	1 258	1 267	1 241
Entrées liées aux activités d'exploitation	790	948	1 066	1 206	838	979	1 133	1 126
Flux de trésorerie disponibles ⁴	153	122	303	329	443	274	215	260

- 1 Au troisième trimestre de 2018, nous avons comptabilisé un profit lié à la participation découlant des coentreprises immobilières de 171 millions de dollars issu de la vente de TELUS Garden.
- 2 L'achat de biens et services et la charge au titre des avantages du personnel comprennent les coûts de restructuration et autres coûts.
- 3 Au troisième trimestre de 2018, nous avons comptabilisé dans les autres coûts un don de 118 millions de dollars versé à la Fondation TELUS pour un futur meilleur^{MC}.
- 4 Se reporter à la *rubrique 11.1*, « Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières ».
- 5 Se reporter à notre rapport de gestion annuel 2018 pour la définition.

Tendances

La tendance au chapitre de l'augmentation, d'un exercice à l'autre, des produits consolidés reflète i) des produits tirés du réseau mobile, en raison de la croissance du nombre d'abonnés; ii) la croissance des produits tirés des services filaires de transmission de données, y compris les produits tirés des services à la clientèle et aux entreprises, des services Internet et des services de transmission de données améliorés, ainsi que des services TELUS Santé et TELUS TV et des services résidentiels et services aux entreprises reposant sur la technologie intelligente (y compris les services de sécurité). La croissance des produits tirés des services à la clientèle et aux entreprises, des produits tirés du service TELUS Santé et des services résidentiels et services aux entreprises reposant sur la technologie intelligente tient compte des produits découlant des acquisitions d'entreprises. La hausse des produits tirés des services Internet et des services de télévision tient à la croissance du nombre d'abonnés et à l'augmentation des produits par client tirés des services Internet. La hausse, d'un exercice à l'autre, des produits tirés de l'équipement mobile tient de façon générale au volume plus élevé de nouveaux contrats, ainsi

qu'à la proportion de téléphones intelligents à valeur plus élevée vendus. Les produits d'exploitation au troisième trimestre de 2018 tiennent compte du bénéfice lié à la participation découlant des coentreprises immobilières de 171 millions de dollars issu de la vente de TELUS Garden. Pour des renseignements supplémentaires concernant les produits du secteur des services mobiles et du secteur des services filaires ainsi que les tendances au chapitre du nombre d'abonnés, se reporter à la *rubrique 5.4, « Secteur des services mobiles »*, et à la *rubrique 5.5, « Secteur des services filaires »*.

La tendance au chapitre de l'augmentation, d'un exercice à l'autre, des charges liées à l'achat de biens et services, à l'exception de l'incidence initiale de l'application d'IFRS 16 au premier trimestre de 2019, reflète l'augmentation des charges du secteur des services mobiles et du secteur des services filaires liées au service à la clientèle, aux frais d'itinérance et à la main-d'œuvre externe, afin de prendre en charge la croissance du nombre d'abonnés et les acquisitions d'entreprises; l'augmentation des charges au titre de l'équipement mobile liées à la hausse générale des ajouts bruts, ainsi que la plus grande proportion de téléphones intelligents à valeur plus élevée vendus; l'augmentation du coût des ventes lié aux services filaires de télévision découlant de la croissance du nombre d'abonnés. L'achat de biens et services au troisième trimestre de 2018 tient compte d'un don de bienfaisance de 118 millions de dollars versé à la Fondation TELUS pour un futur meilleur.

La tendance au chapitre de la hausse, d'un exercice à l'autre, de la charge nette au titre des avantages du personnel reflète l'accroissement du nombre d'employés découlant des acquisitions d'entreprises, notamment afin de prendre en charge la croissance des produits tirés des services à la clientèle et aux entreprises, l'élargissement de nos offres de services TELUS Santé et la croissance de nos gammes de services complémentaires. Ce résultat a été neutralisé en partie par la modération de la charge au titre des salaires résultant des réductions du nombre d'employés équivalents temps plein au pays liée à nos programmes d'efficience et d'efficacité opérationnelles au chapitre des coûts.

La tendance au chapitre de l'augmentation, d'un exercice à l'autre, de la dotation aux amortissements reflète une augmentation découlant de la croissance des immobilisations afin de prendre en charge l'élargissement de notre infrastructure à large bande et l'élargissement de la couverture de la technologie LTE, ainsi que la croissance au chapitre des acquisitions d'entreprises. Les investissements dans notre technologie à fibres optiques nous permettent également de prendre en charge notre stratégie fondée sur la technologie des petites cellules afin d'améliorer la couverture et la capacité, et de nous préparer à une évolution plus efficace et rapide vers la technologie 5G. La dotation aux amortissements résultant de l'application d'IFRS 16 est plus élevée qu'elle ne l'aurait été avant l'application d'IFRS 16.

La tendance au chapitre de l'augmentation, d'un exercice à l'autre, des coûts de financement reflète l'augmentation de l'encours de la dette à long terme, qui est liée principalement aux investissements générationnels dans la technologie de la fibre optique jusqu'au domicile et jusque dans les entreprises et dans la technologie mobile, ainsi que les acquisitions d'entreprises et la hausse du taux d'intérêt effectif moyen en 2018. Les coûts de financement tiennent compte de la comptabilisation, au troisième trimestre de 2018, d'une prime au titre du remboursement par anticipation de la dette à long terme de 34 millions de dollars. Les coûts de financement comprennent également la désactualisation des provisions et le montant net des charges d'intérêts au titre des régimes à prestations définies du personnel. De plus, pour les huit périodes présentées, les coûts de financement comprennent divers profits ou pertes de change et des montants variables de produits d'intérêts. Les coûts de financement résultant de l'application d'IFRS 16 sont plus élevés qu'ils ne l'auraient été avant l'application d'IFRS 16.

La tendance observée au chapitre du bénéfice net reflète les facteurs dont il est fait mention ci-dessus, ainsi que les ajustements hors trésorerie liés aux variations de l'impôt sur le résultat, et les ajustements comptabilisés dans les périodes considérées au titre de l'impôt sur le résultat de périodes antérieures, y compris les intérêts connexes après impôt sur les redressements. Historiquement, la tendance au chapitre du BPA de base a subi l'incidence des mêmes tendances que celles ayant influé sur le bénéfice net et elle pourrait également être touchée par les rachats d'actions en vertu de nos offres publiques de rachat dans le cours normal des activités. Bien qu'un programme s'échelonnant sur 12 mois soit actuellement en place, aucun rachat n'a été effectué en vertu du programme ayant débuté en janvier 2019.

La tendance générale au chapitre de l'augmentation, d'un exercice à l'autre, des entrées liées aux activités d'exploitation reflète de façon générale l'augmentation d'un exercice à l'autre du BAIIA consolidé, et elle a été touchée par un paiement de rattrapage non récurrent de 270 millions de dollars au titre de l'impôt sur le résultat au premier trimestre de 2019, ainsi que par l'application d'IFRS 16, qui entraîne la comptabilisation de manière prospective de la principale composante des paiements de loyer comme une activité de financement. Cette tendance a été atténuée par la hausse des paiements d'intérêts découlant de l'accroissement de l'encours de la dette et des fluctuations d'un exercice à l'autre des taux d'intérêt à terme fixes. La tendance générale au chapitre

de l'augmentation, d'un exercice à l'autre, des flux de trésorerie disponibles reflète les facteurs mentionnés ci-dessus qui ont eu une incidence sur les entrées liées aux activités d'exploitation, mais l'application d'IFRS 16 (et l'application d'IFRS 15 le 1^{er} janvier 2018) n'a aucune incidence sur le montant des flux de trésorerie disponibles qui est calculé. Pour une analyse détaillée de ces tendances, se reporter à la *rubrique 5.4, « Secteur des services mobiles »*, et à la *rubrique 5.5, « Secteur des services filaires »*.

5.3 Résultats d'exploitation consolidés

L'analyse qui suit porte sur notre performance financière consolidée. L'information sectorielle présentée à la *note 5* des états financiers consolidés intermédiaires est régulièrement communiquée à notre chef de la direction. Une analyse du rendement de nos secteurs opérationnels est présentée à la *rubrique 5.4, « Secteur des services mobiles »*, et à la *rubrique 5.5, « Secteur des services filaires »*.

Produits d'exploitation

Trimestres clos les 31 mars (en millions de dollars)	2019	2018	Variation
Services	3 020	2 886	4,6 %
Équipement	469	465	0,9 %
Produits tirés de contrats conclus avec des clients	3 489	3 351	4,1 %
Autres produits d'exploitation	17	26	(34,6) %
Produits d'exploitation	3 506	3 377	3,8 %

Les produits d'exploitation consolidés ont augmenté de 129 millions de dollars au premier trimestre de 2019.

- Les **produits tirés des services** ont augmenté de 134 millions de dollars au premier trimestre de 2019, ce qui reflète la croissance des produits tirés du réseau mobile ainsi que des services filaires de transmission de données, facteur neutralisé en partie par la baisse continue des produits tirés des services filaires de transmission de la voix et de transmission de données existants. La hausse des produits tirés des services de réseau mobile reflète la croissance du nombre d'abonnés aux services mobiles. L'augmentation des produits tirés des services filaires de transmission de données reflète la plus forte croissance des produits tirés des services à la clientèle et aux entreprises, de même que l'augmentation des produits tirés des services Internet et des services de transmission de données améliorés, des produits tirés de TELUS Santé, des produits tirés de TELUS TV et des produits tirés de nos gammes de services résidentiels et services aux entreprises reposant sur la technologie intelligente, facteurs neutralisés en partie par la réduction des produits tirés des services de transmission de données existants. Les produits tirés des services Internet et des services de télévision se sont accrus en raison de la croissance du nombre d'abonnés, ainsi que de la hausse des produits par client tirés des services Internet.
- Les **produits tirés de l'équipement** ont augmenté de 4 millions de dollars au premier trimestre de 2019, en raison essentiellement de l'accroissement des produits tirés des services mobiles, lequel est attribuable en grande partie à la plus grande proportion de téléphones intelligents à valeur plus élevée vendus et à la croissance des produits par appareil tenant au fait que les clients optent pour des téléphones intelligents à valeur plus élevée.
- Les **autres produits d'exploitation** ont diminué de 9 millions de dollars au premier trimestre de 2019, en raison principalement des profits nets plus élevés liés à la vente de certains actifs comptabilisés au premier trimestre de 2018.

Charges d'exploitation

Trimestres clos les 31 mars (en millions de dollars)	2019	2018	Variation
Achat de biens et services	1 421	1 408	0,9 %
Charge au titre des avantages du personnel	706	700	0,9 %
Amortissement des immobilisations corporelles	470	411	14,4 %
Amortissement des immobilisations incorporelles	147	139	5,8 %
Charges d'exploitation	2 744	2 658	3,2 %

Les charges d'exploitation consolidées ont augmenté de 86 millions de dollars au premier trimestre de 2019.

- L'**achat de biens et services** a augmenté de 13 millions de dollars au premier trimestre de 2019, en raison principalement de la hausse des coûts des produits du secteur des services filaires liés aux services TELUS Santé et de l'augmentation des coûts liés au contenu télé, de l'accroissement des frais d'administration et autres coûts liés aux acquisitions d'entreprises, ainsi que de la hausse des coûts liés à la main-d'œuvre externe afin de prendre en charge la croissance du nombre d'abonnés. Ces facteurs ont été neutralisés en partie par l'application d'IFRS 16, l'achat de biens et services ayant diminué de 83 millions de dollars en raison

de la nouvelle norme comptable. L'amortissement d'actifs au titre du droit d'utilisation liés aux contrats et de coûts de financement découlant des obligations locatives représente la comptabilisation, en vertu d'IFRS 16, de certaines composantes des paiements de loyer qui ne sont plus comprises dans l'achat de biens et services; par ailleurs, nous n'avons pas ajusté de manière rétrospective les montants présentés pour les périodes antérieures à l'exercice 2019.

- La **charge au titre des avantages du personnel** a augmenté de 6 millions de dollars au premier trimestre de 2019, en raison principalement de l'accroissement des coûts de la rémunération et des avantages du personnel tenant à l'augmentation du nombre d'employés découlant des acquisitions d'entreprises, ainsi que de la hausse des coûts de restructuration et autres coûts liés à la main-d'œuvre liés aux initiatives d'efficacité opérationnelle au cours de l'exercice. Ces facteurs ont été neutralisés en partie par la baisse des coûts de la rémunération et des avantages du personnel découlant de la réduction du nombre d'employés équivalents temps plein (« ETP ») au pays, compte non tenu des acquisitions d'entreprises, et par la hausse des coûts liés à la main-d'œuvre comptabilisés à l'actif.
- L'**amortissement des immobilisations corporelles** a augmenté de 59 millions de dollars au premier trimestre de 2019, ce qui est imputable à l'accroissement des dépenses liées à la croissance des immobilisations au cours des 12 derniers mois, y compris celles découlant de nos investissements dans le déploiement de notre réseau à fibres optiques et des acquisitions d'entreprises. De plus, une tranche de 48 millions de dollars de l'augmentation de l'amortissement des immobilisations corporelles est attribuable à l'application d'IFRS 16, étant donné que nous n'avons pas ajusté de manière rétrospective les montants présentés pour les périodes antérieures à l'exercice 2019. Cet amortissement des immobilisations corporelles est en grande partie lié à nos baux immobiliers (y compris les baux relatifs aux sites cellulaires et aux magasins de détail); avant l'application d'IFRS 16, ces coûts étaient comptabilisés au poste « Achat de biens et services ».
- L'**amortissement des immobilisations incorporelles** a augmenté de 8 millions de dollars au premier trimestre de 2019, ce qui reflète la croissance des dépenses liées aux immobilisations incorporelles au cours des 12 derniers mois, y compris celles découlant des acquisitions d'entreprises.

Bénéfice d'exploitation

Trimestres clos les 31 mars (en millions de dollars)	2019	2018	Variation
BAlIA du secteur des services mobiles (se reporter à la rubrique 5.4)	908	836	8,6 %
BAlIA du secteur des services filaires (se reporter à la rubrique 5.5)	471	433	8,8 %
BAlIA	1 379	1 269	8,7 %
Dotation aux amortissements (se reporter à l'analyse ci-dessus)	(617)	(550)	n.s.
Bénéfice d'exploitation	762	719	6,0 %

Le bénéfice d'exploitation s'est accru de 43 millions de dollars au premier trimestre de 2019, et le BAlIA a augmenté de 110 millions de dollars. Ces augmentations reflètent la croissance des produits tirés du réseau mobile tenant à l'accroissement du nombre d'abonnés et la hausse des marges liées à l'équipement mobile, ainsi que la croissance des marges liées aux services filaires de transmission de données et de l'apport du BAlIA provenant de nos services à la clientèle et aux entreprises et des services TELUS Santé, de même que l'incidence de l'application d'IFRS 16. Ces facteurs ont été neutralisés en partie par la hausse de coûts liés à la croissance du nombre d'abonnés des services mobiles, par la diminution des services filaires de transmission de la voix et de transmission de données existants et par la hausse des coûts de restructuration et autres coûts du secteur des services filaires liés aux initiatives d'efficacité opérationnelle, ainsi que par l'accroissement de la dotation aux amortissements.

BAlIA ajusté

Trimestres clos les 31 mars (en millions de dollars)	2019	2018	Variation
BAlIA ajusté du secteur des services mobiles (se reporter à la rubrique 5.4)	917	846	8,4 %
BAlIA ajusté du secteur des services filaires (se reporter à la rubrique 5.5)	498	457	9,0 %
BAlIA ajusté	1 415	1 303	8,6 %

Le BAlIA ajusté a augmenté de 112 millions de dollars ou 8,6 %, au premier trimestre de 2019, ce qui reflète la croissance des produits tirés du réseau mobile et la hausse des marges liées à l'équipement mobile tenant à l'accroissement du nombre d'abonnés, ainsi que la croissance des marges liées aux services filaires de transmission de données et de l'apport du BAlIA provenant de nos services à la clientèle et aux entreprises et des services TELUS Santé. Ces facteurs ont été neutralisés en partie par la hausse des coûts liés à l'accroissement du nombre d'abonnés des services mobiles, par la réduction des services filaires de transmission de la voix et de transmission de données existants, et par la diminution de l'apport du BAlIA provenant de nos services aux entreprises.

Afin de permettre l'évaluation de la performance par notre principal décideur opérationnel au cours de l'exercice 2019 par rapport à l'exercice 2018, nous avons simulé des ajustements des résultats de l'exercice 2018 selon IFRS 16 et calculé des résultats pro forma. Cette simulation des résultats de l'exercice 2018 selon IFRS 16, qui sont des ajustements de substitution en trésorerie utilisés par notre principal décideur opérationnel pour procéder à l'évaluation de la performance, s'est traduite par une croissance du BAIIA ajusté consolidé pro forma d'environ 4,4 %.

Coûts de financement

Trimestres clos les 31 mars (en millions de dollars)	2019	2018	Variation
Charges d'intérêts	177	150	18,0 %
Montant net des charges d'intérêts au titre des régimes à prestations définies du personnel	—	4	(100,0) %
(Profits) pertes de change	(7)	4	n.s.
Produits d'intérêts	(2)	(2)	— %
Coûts de financement	168	156	7,7 %

Les coûts de financement ont augmenté de 12 millions de dollars au premier trimestre de 2019, en raison essentiellement des facteurs ci-dessous.

- Les **charges d'intérêts** ont augmenté de 27 millions de dollars au premier trimestre de 2019, en raison des facteurs suivants :
 - Les intérêts sur la dette à long terme ont augmenté de 6 millions de dollars au premier trimestre de 2019, résultat qui tient à l'accroissement du solde moyen de la dette à long terme, facteur neutralisé en partie par la diminution du taux d'intérêt effectif. Le taux d'intérêt moyen pondéré sur la dette à long terme [excluant le papier commercial, la composante renouvelable de la facilité de crédit de TELUS International (Cda) Inc. et les obligations locatives] s'élevait à 4,17 % au 31 mars 2019, par rapport à 4,22 % à l'exercice précédent. (Se reporter à « Émission et remboursement de titres de créance à long terme », à la rubrique 7.4.)
 - Les intérêts au titre des obligations locatives de 16 millions de dollars représentent la hausse des coûts de financement découlant des obligations locatives par suite de l'application d'IFRS 16, étant donné que nous n'avons pas ajusté de manière rétrospective les montants présentés pour les périodes antérieures à l'exercice 2019. Ces intérêts au titre des obligations locatives sont en grande partie liés à nos baux immobiliers (y compris les baux relatifs aux sites cellulaires et aux magasins de détail); avant l'application d'IFRS 16, ces coûts auraient été comptabilisés au poste « Achat de biens et services ».
 - Les intérêts sur les emprunts à court terme et les autres emprunts se sont accrus de 3 millions de dollars, en raison des montants prélevés qui nous ont été avancés par une fiducie de titrisation sans lien de dépendance. (Se reporter à « Émission et remboursement de titres de créance à long terme », à la rubrique 7.4).
 - L'augmentation de la désactualisation de provisions de 2 millions de dollars au premier trimestre de 2019, attribuable aux options de vente position vendeur liées aux acquisitions d'entreprises.
- Le **montant net des charges d'intérêts au titre des régimes à prestations définies du personnel** a diminué de 4 millions de dollars au premier trimestre de 2019, en raison essentiellement de la variation du surplus au titre des régimes à prestations définies au 31 décembre 2018, lequel s'est établi à 57 millions de dollars (déduction faite du plafond relatif à l'actif des régimes de 263 millions de dollars), comparativement à un déficit au titre des régimes à prestations définies de 334 millions de dollars (déduction faite du plafond relatif à l'actif des régimes de 110 millions de dollars) à l'exercice précédent; ce facteur a été neutralisé en partie par l'augmentation du taux d'actualisation.
- Les **(profits) pertes de change** ont fluctué en raison des fluctuations du dollar canadien par rapport au dollar américain.
- Les **produits d'intérêts** sont demeurés inchangés au premier trimestre de 2019.

Impôt sur le résultat

Trimestres clos les 31 mars (en millions de dollars, sauf les taux d'imposition)	2019	2018	Variation
Impôt sur le résultat calculé selon les taux prévus par la loi applicables	161	152	5,9 %
Autres	(4)	(1)	n.s.
Impôt sur le résultat	157	151	4,0 %
Taux d'imposition prévus par la loi applicables (en %)	27,1	27,0	0,1 pt
Taux d'imposition effectif (en %)	26,5	26,8	(0,3) pt

Le total de la charge d'impôt sur le résultat a augmenté de 6 millions de dollars au premier trimestre de 2019. Le taux d'imposition effectif a diminué à 26,5 % pour le trimestre, en raison d'un certain nombre de facteurs, y compris les ajustements au titre de l'impôt étranger et la baisse des impôts applicables aux profits à la cession.

Bénéfice global

Trimestres clos les 31 mars (en millions de dollars)	2019	2018	Variation
Bénéfice net	437	412	6,1 %
Autres éléments du résultat global (déduction faite de l'impôt sur le résultat) :			
Éléments qui peuvent ultérieurement être reclassés en résultat	(43)	(11)	n.s.
Éléments qui ne seront jamais ultérieurement reclassés en résultat	24	(43)	n.s.
Bénéfice global	418	358	16,8 %

Le bénéfice global a augmenté de 60 millions de dollars au premier trimestre de 2019, en raison essentiellement des variations des montants des réévaluations du régime à prestations définies du personnel tenant à l'excédent du rendement des actifs des régimes de retraite sur le taux d'actualisation, ce rendement ayant été limité de façon importante par le plafond relatif à l'actif des régimes. Les éléments qui peuvent ultérieurement être reclassés en résultat comprennent les variations de la juste valeur latente des dérivés désignés comme des couvertures des flux de trésorerie, et les écarts de change découlant de la conversion des états financiers des établissements à l'étranger. Les éléments qui ne seront jamais ultérieurement reclassés en résultat se composent des montants des réévaluations des régimes à prestations définies du personnel.

5.4 Secteur des services mobiles

Tendances et caractère saisonnier – services mobiles

La tendance historique observée au cours des huit derniers trimestres au chapitre des produits tirés du réseau mobile reflète la croissance du nombre d'abonnés ainsi que la proportion de téléphones intelligents à valeur plus élevée prise en compte dans les ajouts bruts et dans le nombre d'abonnés découlant de la rétention. Nous avons enregistré une hausse générale, d'un exercice à l'autre, des produits tirés de l'équipement, qui reflète le volume plus élevé de nouveaux contrats et la proportion de téléphones intelligents à valeur plus élevée vendus. La tendance générale observée au chapitre de l'augmentation, d'un exercice à l'autre, des ajouts nets d'abonnés résulte du succès remporté par nos promotions, de l'incidence de la croissance du marché découlant de l'accroissement de la population, de l'évolution démographique de la population et du nombre croissant d'abonnés possédant plusieurs appareils, des améliorations continues au chapitre de la vitesse et de la qualité de notre réseau, et de notre faible taux de désabonnement, ce qui reflète l'intérêt que nous prêtons à nos initiatives accordant la priorité aux clients. Nos dépenses aux fins de l'amélioration du réseau se traduisent par un accroissement de la capacité et de la couverture, ce qui nous permet d'accroître nos produits d'exploitation grâce aux ajouts nets d'abonnés aux services mobiles. Bien que certains facteurs ayant historiquement revêtu un caractère saisonnier important au cours des troisième et quatrième trimestres aient donné lieu à une augmentation des mises en service, l'intensification de la concurrence dans les marchés des consommateurs et des entreprises, le lancement de nouveaux appareils de même que la décision stratégique de concentrer nos efforts sur les mises en service générant des marges élevées, à savoir accorder moins d'importance aux mises en service de tablettes subventionnées générant de plus faibles marges et à la migration des abonnés des services prépayés ne générant aucune marge vers les services postpayés, pourraient se répercuter sur les résultats et les tendances au chapitre des ajouts d'abonnés au cours des périodes ultérieures.

La croissance du MFMUA des téléphones mobiles s'est atténuée, en raison principalement i) des pressions concurrentielles entraînant l'affectation de quantités de données plus importantes, et l'inclusion des caractéristiques des services de partage de données et des services de transmission de données en itinérance internationale dans les forfaits, ainsi que le comportement des consommateurs à l'égard de la fréquence accrue des avis d'utilisation de données aux clients, et le délestage du trafic de données vers les points d'accès Wi-Fi de plus en plus accessibles qui ont entraîné des pressions à la baisse sur la croissance du MFMUA des téléphones mobiles; facteurs neutralisés en partie par ii) le plus grand nombre de forfaits assortis de tarifs plus élevés, tels que les forfaits de partage de données, ainsi que la plus grande proportion de téléphones intelligents à valeur plus élevée vendus, et la plus grande proportion d'abonnés à des services assortis de tarifs plus élevés. En raison de l'intensification des pressions concurrentielles, les clients ont pu accéder à des vitesses de réseau plus élevées et bénéficier de l'affectation de quantités de données plus importantes moyennant un tarif donné, ce qui a davantage limité la croissance du MFMUA des téléphones mobiles. La conjoncture économique, le comportement des consommateurs, le contexte réglementaire, ainsi que le choix des appareils et d'autres facteurs influent également sur le MFMUA des téléphones mobiles. En conséquence, il n'existe aucune certitude que le MFMUA des téléphones mobiles affichera une croissance au cours des prochains trimestres.

Le nombre de nos abonnés des appareils connectés augmente à mesure qu'évoluent nos offres en matière d'IdO. Les technologies de l'IdO devraient continuer d'évoluer et les clients qui en profitent ainsi que d'autres abonnés des appareils connectés pourront en tirer de plus grands avantages qui sont tributaires du déploiement de la technologie 5G.

La tendance observée au chapitre du faible taux de désabonnement combiné des téléphones mobiles reflète nos efforts visant à accorder la priorité aux clients, nos programmes de rétention, de même que l'attention que nous prêtons à l'établissement, au maintien et à l'amélioration de notre réseau de qualité élevée. En raison de l'amélioration du taux de fidélisation de la clientèle ayant donné lieu à une diminution générale du taux de désabonnement des téléphones mobiles, les produits sur la durée de l'appareil par client ont augmenté en dépit de la diminution du MFMUA des téléphones mobiles. Il se peut que nous subissions des pressions sur le taux de désabonnement combiné des téléphones mobiles si l'intensification de la concurrence se poursuit, en raison en partie de l'accroissement des activités promotionnelles, si le nombre de clients dont le contrat est expiré ou de clients sans contrat augmente (par rapport à la situation actuelle), ou si des changements sont apportés à la réglementation. En conséquence, les résultats d'exploitation du secteur des services mobiles dans le passé et les tendances pourraient ne pas refléter les résultats et les tendances des périodes futures.

Les tendances au titre des mesures opérationnelles fondées sur le BAIIA du secteur des services mobiles ont été touchées par l'adoption d'IFRS 16 avec prise d'effet le 1^{er} janvier 2019, comme il est décrit plus en détail à la note 2 des états financiers consolidés intermédiaires.

Indicateurs opérationnels – secteur des services mobiles

Aux 31 mars	2019	2018	Variation
Abonnés ^{1,2} (en milliers) :			
Téléphones mobiles ¹	8 470	8 215	3,1 %
Appareils mobiles connectés	1 266	1 065	18,9 %
Total	9 736	9 280	4,9 %
Population couverte par le réseau HSPA+ ³ (en millions)	37,0	36,7	0,8 %
Population couverte par le réseau LTE ³ (en millions)	36,9	36,6	0,8 %
Trimestres clos les 31 mars	2019	2018	Variation
Ajouts bruts d'abonnés des téléphones mobiles ² (en milliers)	269	263	2,3 %
Ajouts nets (pertes nettes) d'abonnés² (en milliers) :			
Téléphones mobiles	11	(3)	n.s.
Appareils mobiles connectés	49	41	19,5 %
Total	60	38	57,9 %
MFMUA des téléphones mobiles, par mois ^{2,4,5} (en dollars)	72,19	72,15	0,1 %
PMUA des téléphones mobiles, par mois ^{2,4,5} (en dollars)	59,33	60,26	(1,5) %
Taux de désabonnement lié aux téléphones mobiles, par mois ^{2,4,5} (en %)	1,02	1,10	(0,08) pt

- 1 Au quatrième trimestre de 2018, le solde d'ouverture du nombre de connexions d'abonnés des appareils mobiles a été ajusté de manière à exclure un nombre estimé de 23 000 abonnés touchés par la décision finale du CRTC concernant les remboursements au prorata, laquelle a été rendue en juin 2018 et a pris effet le 1^{er} octobre 2018.
- 2 Avec prise d'effet au premier trimestre de 2019, nous avons révisé, sur une base rétrospective, notre définition d'appareil d'abonné des services mobiles, et nous présentons maintenant les unités d'abonnement des téléphones mobiles et les unités d'abonnement des appareils mobiles connectés (p. ex., les tablettes, les clés Internet, l'Internet des objets [« IdO »], la technologie prêt-à-porter, les systèmes pour véhicules connectés) de façon distincte, afin d'assurer une cohérence avec la manière dont nous gérons nos activités et de nous aligner sur nos homologues à l'échelle mondiale. En raison de cette modification, le total du nombre d'abonnés et les statistiques d'exploitation connexes (ajouts bruts, ajouts nets, taux de désabonnement, MFMUA et PMUA) ont été ajustés de manière à refléter i) le transfert de certaines unités d'abonnement de la catégorie du nombre d'abonnés des téléphones mobiles vers la nouvelle catégorie du nombre d'abonnés des appareils mobiles connectés, et ii) la prise en compte, dans le nombre d'abonnés des appareils mobiles connectés, des unités d'abonnement liées à l'Internet des objets et aux soins de santé mobiles qui n'étaient pas présentées auparavant. Pour de plus amples renseignements sur les définitions concernant les abonnés, se reporter à la rubrique 11.2, *Indicateurs opérationnels*.
- 3 Y compris les ententes de partage de réseau conclues avec d'autres entreprises de télécommunications canadiennes.
- 4 Selon les définitions présentées à la rubrique 11.2 de notre rapport de gestion annuel de 2018, pour le premier trimestre de 2019, le MFMUA combiné des abonnés des services mobiles s'est chiffré à 66,14 \$ (66,51 \$ pour le premier trimestre de 2018), les PMUA combinés des abonnés des services mobiles se sont chiffrés à 54,36 \$ (55,55 \$ pour le premier trimestre de 2018) et le taux de désabonnement combiné lié aux services mobiles s'est chiffré à 1,06 % (1,14 % pour le premier trimestre de 2018).
- 5 Se reporter à la rubrique 11.2, « Indicateurs opérationnels ». Ces mesures ne sont pas définies par les normes IFRS de l'IASB. Il s'agit plutôt de paramètres utilisés dans l'industrie pour évaluer le rendement opérationnel d'une société de services mobiles.

Produits d'exploitation – secteur des services mobiles

Trimestres clos les 31 mars (en millions de dollars)	2019	2018	Variation
Produits tirés des services de réseau	1 492	1 472	1,4 %
Produits tirés de l'équipement et autres produits	427	411	3,9 %
Produits tirés de contrats conclus avec des clients	1 919	1 883	1,9 %
Autres produits d'exploitation	5	7	(28,6) %
Produits d'exploitation externes	1 924	1 890	1,8 %
Produits intersectoriels	13	11	18,2 %
Produits d'exploitation du secteur des services mobiles	1 937	1 901	1,9 %

Le total des produits d'exploitation du secteur des services mobiles a augmenté de 36 millions de dollars au premier trimestre de 2019.

Les **produits tirés des services de réseau** provenant de clients externes se sont accrus de 20 millions de dollars, ou 1,4 %, au premier trimestre de 2019, résultat qui reflète la croissance de 4,9 % du nombre d'abonnés, facteur neutralisé en partie par la baisse des PMUA des téléphones mobiles dont il est fait mention ci-dessous. Le **MFMA des téléphones mobiles** s'est établi à 72,19 \$ au premier trimestre de 2019, ce qui reflète une hausse de 0,04 \$, ou 0,1 %, la plus grande proportion de clients ayant choisi des forfaits comportant de plus importants lots de données ou ayant périodiquement accru leurs lots de données, le lancement de notre forfait Platine et la plus grande proportion de téléphones à valeur plus élevée vendus ayant été neutralisés en partie par la baisse de l'utilisation des données facturables, par l'incidence de la concurrence exerçant des pressions sur les tarifs des forfaits de base au cours de la période considérée et des périodes précédentes, et par l'évolution de la composition de la clientèle. Les **PMUA des téléphones mobiles** se sont établis à 59,33 \$ au premier trimestre de 2019, ce qui reflète une baisse de 0,93 \$, ou 1,5 %, alors que la baisse de l'utilisation des données facturables, les pressions concurrentielles sur les tarifs des forfaits de base dont il est fait mention ci-dessus et l'évolution de la composition de la clientèle ont largement neutralisé le nombre plus élevé d'abonnés ayant choisi des forfaits comportant de plus importants lots de données.

- Les **ajouts bruts d'abonnés des téléphones mobiles** se sont établis à 269 000 au premier trimestre de 2019, en hausse de 6 000 d'un exercice à l'autre en raison des ajouts d'abonnés des services postpayés qui utilisent des téléphones intelligents à valeur plus élevée et de la croissance des ajouts d'abonnés des services prépayés, y compris les changements démographiques touchant la population canadienne et la croissance de cette population, de même que du succès remporté par les promotions et de l'offre d'un plus grand nombre de chaînes.
- Le **taux de désabonnement des téléphones mobiles** s'est établi à 1,02 % au premier trimestre de 2019, comparativement à 1,10 % au premier trimestre de 2018. L'amélioration du taux de désabonnement des téléphones mobiles au premier trimestre de 2019 reflète l'attention que nous prêtons à nos initiatives accordant la priorité aux clients, ainsi que nos programmes de rétention et la qualité de notre réseau de premier ordre.
- Les **ajouts nets d'abonnés** se sont établis à 60 000 au premier trimestre de 2019, résultat qui reflète une amélioration de 22 000 d'un exercice à l'autre. Les ajouts nets d'abonnés des téléphones mobiles se sont élevés à 11 000 au premier trimestre de 2019, ce qui constitue une augmentation de 14 000 d'un exercice à l'autre, en raison de la baisse du taux de désabonnement des téléphones mobiles et de l'accroissement des ajouts bruts d'abonnés des téléphones mobiles dont il est fait mention ci-dessus. Nous continuons de nous concentrer sur la croissance des services générant des marges en accordant une moins grande importance à la migration des abonnés des services prépayés ne générant aucune marge vers les services postpayés. Les ajouts nets d'abonnés des appareils mobiles connectés se sont établis à 49 000 au premier trimestre de 2019, en hausse de 8 000 d'un exercice à l'autre, ce qui tient à l'évolution de nos offres en matière d'IdO, y compris la croissance liée aux appareils connectés découlant du fait que nos abonnés élargissent leur gamme de services IdO en fonction de l'augmentation de leur clientèle, facteur neutralisé en partie par la décision d'accorder moins d'importance aux mises en service de tablettes subventionnées générant de plus faibles marges.

Les **produits tirés de l'équipement et autres services** ont augmenté de 16 millions de dollars au premier trimestre de 2019, en raison de la plus grande proportion de téléphones intelligents à valeur plus élevée vendus et de la croissance des produits par appareil.

Les **autres produits d'exploitation** sont demeurés relativement inchangés au premier trimestre de 2019.

Les **produits intersectoriels** représentent les services de réseau qui sont éliminés au moment de la consolidation de même que les charges connexes du secteur des services filaires.

Charges d'exploitation – secteur des services mobiles

Trimestres clos les 31 mars (en millions de dollars)	2019	2018	Variation
Achat de biens et services :			
Charges liées aux ventes d'équipement	422	418	1,0 %
Charges d'exploitation des services de réseau	184	200	(8,0) %
Frais de marketing	89	83	7,2 %
Autres ¹	181	193	(6,2) %
Charge au titre des avantages du personnel ¹	153	171	(10,5) %
Charges d'exploitation du secteur de services mobiles	1 029	1 065	(3,4) %

1 Comprend les coûts de restructuration et autres coûts. (Se reporter à la rubrique 11.1, « Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières ».)

Les charges d'exploitation du secteur des services mobiles ont diminué de 36 millions de dollars au premier trimestre de 2019.

Les **charges liées aux ventes d'équipement** ont augmenté de 4 millions de dollars au premier trimestre de 2019, ce qui reflète la plus grande proportion de téléphones intelligents à valeur plus élevée vendus.

Les **charges d'exploitation des services de réseau** ont diminué de 16 millions de dollars au premier trimestre de 2019, en raison principalement de l'application d'IFRS 16.

Les **frais de marketing** se sont accrus de 6 millions de dollars au premier trimestre de 2019, en raison essentiellement de l'accroissement de la charge au titre des commissions.

Les **autres charges au titre de l'achat de biens et services** ont diminué de 12 millions de dollars au premier trimestre de 2019, en raison principalement de l'application d'IFRS 16, ainsi que de la non-réurrence de coûts plus élevés liés à un important forfait offert à l'exercice précédent au temps des Fêtes et ayant engendré un achalandage important, facteur neutralisé en partie par la hausse des coûts liés à la main-d'œuvre externe.

La **charge au titre des avantages du personnel** a diminué de 18 millions de dollars au premier trimestre de 2019, en raison de la baisse des coûts liés à la main-d'œuvre interne incluant la réduction du nombre d'employés équivalents temps plein, de la hausse des coûts liés à la main-d'œuvre comptabilisés à l'actif, et de la diminution des coûts de restructuration et autres coûts liés à la main-d'œuvre liés aux initiatives d'efficacité opérationnelle.

BAIIA – secteur des services mobiles

Trimestres clos les 31 mars (en millions de dollars, sauf les marges)	2019	2018	Variation
BAIIA	908	836	8,6 %
Ajouter : coûts de restructuration et autres coûts compris dans le BAIIA	9	10	n.s.
BAIIA ajusté¹	917	846	8,4 %
Marge du BAIIA (en %)	46,9	44,0	2,9 pts
Marge du BAIIA ajusté ² (en %)	47,4	44,5	2,9 pts

1 Se reporter à la description fournie à la section « BAIIA », à la rubrique 11.1, « Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières ».

2 La marge du BAIIA ajusté correspond au BAIIA ajusté divisé par les produits d'exploitation.

Le BAIIA du secteur des services mobiles a augmenté de 72 millions de dollars, ou 8,6 %, au premier trimestre de 2019. Le BAIIA ajusté du secteur des services mobiles a augmenté de 71 millions de dollars, ou 8,4 %, au premier trimestre de 2019, ce qui reflète la croissance des produits tirés des services de réseau en raison de l'accroissement du nombre d'abonnés, la diminution de la charge au titre des avantages du personnel, la hausse des marges liées à l'équipement incluant notre orientation stratégique consistant à accorder une moins grande importance à la migration des abonnés des services prépayés ne générant aucune marge vers les services postpayés, ainsi que l'incidence de l'application d'IFRS 16 sur certaines charges.

En appliquant une simulation rétrospective d'IFRS 16 aux résultats de l'exercice 2018 (se reporter à la rubrique 5.3), la croissance du BAIIA ajusté pro forma des services mobiles a été d'environ 5,0 %.

5.5 Secteur des services filaires

Tendances – secteur des services filaires

La tendance à la hausse au chapitre des produits tirés des services filaires au cours des huit derniers trimestres reflète la croissance des produits tirés des services Internet et des services de transmission de données améliorés, des services à la clientèle et aux entreprises, des produits tirés de TELUS TV, des produits tirés de TELUS Santé, de même que des produits tirés des services résidentiels et services aux entreprises reposant sur la technologie intelligente, facteurs neutralisés en partie par la diminution des produits tirés des services filaires de transmission

de la voix et de transmission de données existants. La hausse des produits tirés des services Internet et des services de télévision découle de la croissance du nombre d'abonnés et de l'accroissement des produits d'exploitation par client tirés des services Internet en raison des mises à niveau à des vitesses plus élevées, des forfaits comportant une plus grande utilisation des données, ainsi que de la couverture accrue de notre réseau à fibres optiques. Nous nous attendons à une croissance continue du nombre d'abonnés aux services Internet, en raison de la croissance de l'économie et de nos investissements continus dans l'élargissement de notre infrastructure à fibres optiques. Le nombre total d'abonnés au service TELUS TV a augmenté, en raison de notre faible taux de désabonnement, de nos diverses offres de produits, de l'élargissement de notre réseau à fibres optiques et de l'offre de produits groupés. Les pertes d'abonnés aux services résidentiels de transmission de la voix continuent de refléter la tendance courante au chapitre du remplacement de la technologie en faveur des services mobiles et des services Internet, mais ont été en partie atténuées par le succès remporté par nos offres de services groupés et nos offres de tarifs réduits. La tendance à la baisse au chapitre des produits tirés des services filaires de transmission de la voix découle du remplacement de la technologie, de l'utilisation accrue de forfaits interurbains conjuguée à la baisse du nombre de minutes d'utilisation des services interurbains, ainsi que de l'intensification de la concurrence sur le marché des petites et moyennes entreprises. La migration des produits et services offerts vers les services IP se traduit par des marges intrinsèquement plus faibles, par rapport aux marges liées à certains produits et services existants. La tendance générale à la hausse au chapitre des produits tirés de TELUS Santé et l'accroissement des produits tirés des services à la clientèle et aux entreprises sont attribuables à une croissance interne et aux acquisitions d'entreprises.

Les tendances au chapitre des mesures opérationnelles fondées sur le BAIIA du secteur des services filaires ont été touchées par l'adoption d'IFRS 16 avec prise d'effet le 1^{er} janvier 2019, relativement à laquelle une analyse plus détaillée est présentée à la *note 2* des états financiers consolidés intermédiaires.

Indicateurs opérationnels – secteur des services filaires

Aux 31 mars (en milliers)	2019	2018	Variation
Nombre d'abonnés :			
Internet ¹	1 896	1 765	7,4 %
TELUS TV ²	1 110	1 104	0,5 %
Services résidentiels de transmission de la voix	1 237	1 282	(3,5) %
Nombre total d'abonnés aux services filaires^{1,2}	4 243	4 151	2,2 %
Trimestres clos les 31 mars (en milliers)	2019	2018	Variation
Ajouts nets (pertes nettes) d'abonnés :			
Internet	22	22	— %
TELUS TV	17	6	n.s.
Services résidentiels de transmission de la voix	(11)	(16)	31,3 %
Ajouts nets au nombre total d'abonnés aux services filaires	28	12	133,3 %

1 Au cours du premier trimestre de 2019, nous avons ajusté le nombre cumulé de connexions d'abonnés de manière à ajouter environ 16 000 abonnés par suite des acquisitions effectuées au cours du trimestre.

2 Avec prise d'effet le 1^{er} avril 2018, nous avons ajusté, sur une base prospective, le nombre cumulé de connexions de manière à supprimer environ 68 000 abonnés à TELUS TV, étant donné que nous avons cessé de commercialiser nos services de télévision par satellite.

Produits d'exploitation – secteur des services filaires

Trimestres clos les 31 mars (en millions de dollars)	2019	2018	Variation
Services de transmission de données	1 219	1 089	11,9 %
Services de transmission de la voix	253	281	(10,0) %
Autres services et équipement	98	98	— %
Produits tirés de contrats conclus avec des clients	1 570	1 468	6,9 %
Autres produits d'exploitation	12	19	(36,8) %
Produits d'exploitation externes	1 582	1 487	6,4 %
Produits tirés d'activités intersectorielles	56	52	7,7 %
Produits d'exploitation du secteur des services filaires	1 638	1 539	6,4 %

Le total des produits d'exploitation du secteur des services filaires a augmenté de 99 millions de dollars au premier trimestre de 2019.

- Les **produits tirés des services de transmission de données** ont augmenté de 130 millions de dollars au premier trimestre de 2019. L'augmentation est attribuable i) à la croissance des produits tirés des services à la clientèle et aux entreprises tenant essentiellement à l'accroissement des volumes d'activités découlant de la croissance interne et des acquisitions d'entreprises; ii) à l'accroissement des produits tirés des services Internet et des services de transmission de données améliorés reflétant l'augmentation des produits d'exploitation par client en raison des mises à niveau pour des vitesses Internet plus élevées, des forfaits

comportant une plus grande utilisation des données, de même que certaines modifications apportées aux tarifs, ainsi que la croissance de 7,4 % du nombre d'abonnés aux services Internet au cours des 12 derniers mois; iii) à l'augmentation des produits tirés de TELUS Santé attribuable à une croissance découlant des acquisitions d'entreprises et de la croissance interne; iv) aux produits tirés de nos gammes de services résidentiels et services aux entreprises reposant sur la technologie intelligente; v) à l'accroissement des produits tirés de TELUS TV reflétant la croissance de 0,5 % du nombre d'abonnés au cours des 12 derniers mois. Cette croissance a été neutralisée en partie par la réduction continue des produits tirés des services de transmission de données existants.

- Les **produits tirés des services de transmission de la voix** ont reculé de 28 millions de dollars au premier trimestre de 2019. La diminution reflète la baisse continue des produits tirés des services de transmission de la voix existants découlant du remplacement de la technologie, l'utilisation accrue de forfaits interurbains, ainsi que la retarification. Nous avons enregistré une réduction de 3,5 % des abonnés aux services résidentiels de transmission de la voix au cours des 12 derniers mois, comparativement à une réduction de 5,1 % au cours de la période de 12 mois close le 31 mars 2018.
- Les **produits tirés des autres services et de l'équipement** sont demeurés inchangés au premier trimestre de 2019.
- Les **ajouts nets au nombre d'abonnés aux services filaires** se sont établis à 28 000 au premier trimestre de 2019, en hausse de 16 000 par rapport au premier trimestre de 2018.
 - Les **ajouts nets d'abonnés à Internet** se sont établis à 22 000 au premier trimestre de 2019, soit un résultat inchangé par rapport au premier trimestre de 2018 qui découle de la demande constante des clients à l'égard de nos services à large bande haute vitesse, y compris la fibre optique jusqu'aux locaux de l'abonné. La priorité que nous continuons d'accorder au branchement direct de plus de foyers et d'entreprises aux installations à fibres optiques (le réseau TELUS PureFibre était offert à environ 63 % des abonnés à nos services à large bande à la fin du premier trimestre de 2019), l'élargissement de l'accessibilité de nos services Internet haute vitesse et Télé OPTIK, et le groupement de ces services se sont traduits par une croissance du nombre combiné d'abonnés aux services Internet et de télévision de 137 000 au cours des 12 derniers mois.
 - Les **ajouts nets d'abonnés à TELUS TV** se sont établis à 17 000 au premier trimestre de 2019, ce qui reflète une augmentation de 11 000 tenant à la baisse du taux de désabonnement des clients attribuable à nos plus importants efforts en matière de rétention, ainsi qu'à l'accroissement des ajouts bruts découlant de nos diverses offres de produits.
 - Les **pertes nettes d'abonnés aux services résidentiels de transmission de la voix** se sont chiffrées à 11 000 au premier trimestre de 2019, comparativement à des pertes nettes de 16 000 au premier trimestre de 2018. Les pertes d'abonnés aux services résidentiels de transmission de la voix continuent de refléter la tendance au chapitre du remplacement de la technologie en faveur des services mobiles et des services Internet, facteur atténué en partie par l'élargissement de notre réseau à fibres optiques et par l'offre de produits groupés, ainsi que par le succès remporté par nos plus importants efforts en matière de rétention, y compris l'offre de tarifs réduits.

Les **autres produits d'exploitation** ont diminué de 7 millions de dollars au premier trimestre de 2019, en raison de la non-récurrence des profits découlant de la vente de certains actifs comptabilisés au premier trimestre de 2018.

Les **produits intersectoriels** sont tirés des services à la clientèle et aux entreprises fournis au secteur des services mobiles. Ces produits sont éliminés au moment de la consolidation de même que les charges connexes du secteur des services mobiles.

Charges d'exploitation – secteur des services filaires

Trimestres clos les 31 mars (en millions de dollars)	2019	2018	Variation
Achat de biens et services ¹	614	577	6,4 %
Charge au titre des avantages du personnel ¹	553	529	4,5 %
Charges d'exploitation du secteur des services filaires	1 167	1 106	5,5 %

1 Comprend les coûts de restructuration et autres coûts. Se reporter à la rubrique 11.1, « Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières ».

Le total des charges d'exploitation du secteur des services filaires s'est accru de 61 millions de dollars au premier trimestre de 2019.

Les **charges au titre de l'achat de biens et services** ont augmenté de 37 millions de dollars au premier trimestre de 2019, en raison essentiellement de l'accroissement des coûts des produits associé à la croissance des services TELUS Santé, de la hausse des coûts liés au contenu télé découlant en grande partie de l'accroissement du nombre d'abonnés à ces services, et des hausses des coûts de restructuration et autres coûts non liés à la main-d'œuvre liés aux initiatives d'efficacité opérationnelle, ainsi que de l'augmentation des coûts liés à la main-d'œuvre externe et des autres frais administratifs liés aux acquisitions d'entreprises. L'augmentation des charges au titre de l'achat de biens et services a été neutralisée en partie par l'application d'IFRS 16.

La **charge au titre des avantages du personnel** a augmenté de 24 millions de dollars au premier trimestre de 2019, en raison essentiellement des hausses des coûts de la rémunération et des avantages du personnel découlant de l'augmentation du nombre d'employés par suite des acquisitions d'entreprises, facteur neutralisé en partie par la réduction du nombre d'employés équivalents temps plein au pays, compte non tenu des acquisitions d'entreprises, ainsi que par la baisse des coûts de restructuration et autres coûts liés à la main-d'œuvre découlant des initiatives d'efficacité opérationnelle.

BAIIA – secteur des services filaires

Trimestres clos les 31 mars (en millions de dollars, sauf les marges)	2019	2018	Variation
BAIIA	471	433	8,8 %
Ajouter : coûts de restructuration et autres coûts compris dans le BAIIA	27	24	n.s.
BAIIA ajusté ¹	498	457	9,0 %
Marge du BAIIA (en %)	28,7	28,1	0,6 pt
Marge du BAIIA ajusté ² (en %)	30,4	29,7	0,7 pt

1 Se reporter à la description fournie à la section « BAIIA », à la rubrique 11.1, « Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières ».

2 La marge du BAIIA ajusté correspond au BAIIA ajusté divisé par les produits d'exploitation.

Le BAIIA du secteur des services filaires a augmenté de 38 millions de dollars, ou 8,8 %, au premier trimestre de 2019. Le BAIIA ajusté du secteur des services filaires s'est accru de 41 millions de dollars, ou 9,0 %, au premier trimestre de 2019, ce qui reflète le plus important apport des services à la clientèle et aux entreprises découlant de la croissance interne, l'augmentation des marges liées aux services Internet et la hausse des marges liées à TELUS Santé compte tenu des acquisitions d'entreprises, ainsi que l'incidence de l'application d'IFRS 16 sur certaines charges, facteurs neutralisés en partie par la réduction continue des services de transmission de la voix et de transmission de données existants, par la hausse de la charge au titre des avantages du personnel et des autres coûts liés aux acquisitions d'entreprises, ainsi que par la baisse de l'apport du BAIIA provenant de nos services aux entreprises.

En appliquant une simulation rétrospective d'IFRS 16 aux résultats de l'exercice 2018 (se reporter à la rubrique 5.3), la croissance du BAIIA ajusté pro forma du secteur des services filaires a été d'environ 3,3 %.

6. Évolution de la situation financière

Situation financière : (en millions de dollars)	<u>Au 31 mars</u> 2019	<u>Au 31 déc.</u> 2018	Variation	Les variations survenues comprennent ce qui suit :
Actifs courants				
Trésorerie et placements temporaires, montant net	588	414	174	Se reporter à la <i>rubrique 7</i> , « <i>Situation de trésorerie et sources de financement</i> ».
Débiteurs	1 645	1 600	45	Augmentation des produits à recevoir au titre des services d'itinérance du secteur des services mobiles, neutralisée en partie par la baisse des montants liés aux stocks à recevoir des détaillants.
Impôt sur le résultat et autres impôts à recevoir	48	3	45	Excédent des acomptes provisionnels versés pour le cumul à ce jour sur la charge d'impôt sur le résultat.
Stocks	359	376	(17)	Diminution des stocks en transit.
Actifs sur contrat	862	860	2	Se reporter à la définition des actifs non courants.
Charges payées d'avance	626	539	87	Augmentation tenant au paiement anticipé annuel des avantages du personnel prévus par la loi, des contrats d'entretien, des taxes foncières et des droits de licence de spectre pour les services sans fil, déduction faite de l'amortissement.
Actifs dérivés courants	27	49	(22)	Diminution de l'écart entre le taux de couverture et le taux réel à la date de clôture.
Passifs courants				
Emprunts à court terme	500	100	400	Se reporter également à la <i>rubrique 7.7</i> , « <i>Vente de créances clients</i> ».
Créditeurs et charges à payer	2 416	2 570	(154)	Diminution des charges à payer au titre des réseaux et au titre de la paie et autres charges salariales connexes, neutralisée en partie par le calendrier des créditeurs. Se reporter à la <i>note 23</i> des états financiers consolidés intermédiaires.
Impôt sur le résultat et autres impôts à payer	47	218	(171)	Excédent de la charge d'impôt exigible sur les acomptes provisionnels.
Dividendes à payer	329	326	3	Incidence de l'augmentation du nombre d'actions en circulation.
Facturation par anticipation et dépôts de clients	667	653	14	Augmentation de la facturation par anticipation liée à TELUS Santé au cours de la période. Se reporter à la <i>note 24</i> des états financiers consolidés intermédiaires.
Provisions	79	129	(50)	Excédent des décaissements au titre de la restructuration sur les nouvelles provisions au titre de la restructuration. Se reporter à la <i>note 25</i> des états financiers consolidés intermédiaires.
Tranche courante de la dette à long terme	1 341	836	505	Augmentation de l'encours du papier commercial et comptabilisation initiale des obligations locatives par suite de l'application d'IFRS 16.
Passifs dérivés courants	19	9	10	Augmentation de la juste valeur du swap de taux d'intérêt.
Fonds de roulement (actifs courants moins les passifs courants)				
	(1 243)	(1 000)	(243)	TELUS a habituellement un fonds de roulement négatif. Se reporter à « <i>Plan financier et plan de gestion de la structure du capital</i> », à la <i>rubrique 4.3</i> , ainsi qu'à « <i>Risque de liquidité</i> », à la <i>rubrique 7.9</i> .

Situation financière : (en millions de dollars)	Au 31 mars 2019	Au 31 déc. 2018	Variation	Les variations survenues comprennent ce qui suit :
Actifs non courants				
Immobilisations corporelles, montant net	13 321	12 091	1 230	Se reporter à « Dépenses d'investissement » à la rubrique 7.3, « Sorties liées aux activités d'investissement » ainsi qu'à « Amortissement des immobilisations corporelles » à la rubrique 5.3.
Immobilisations incorporelles, montant net	11 015	10 934	81	Se reporter à « Dépenses d'investissement » à la rubrique 7.3, « Sorties liées aux activités d'investissement » ainsi qu'à « Amortissement des immobilisations incorporelles » à la rubrique 5.3.
Goodwill, montant net	4 877	4 745	132	Acquisitions, notamment l'acquisition d'une entreprise de télécommunications.
Actifs sur contrat	437	458	(21)	Diminution tenant principalement à la baisse du nombre d'abonnés qui ont signé un contrat et diminution des montants contractuels par abonné, au cours de la période.
Autres actifs à long terme	911	986	(75)	Diminution des actifs dérivés tenant aux fluctuations des taux de change par rapport aux taux couverts, et à la variation des éléments d'évaluation non désignés. Se reporter à la note 20 des états financiers consolidés intermédiaires.
Passifs non courants				
Provisions	684	728	(44)	Diminution tenant à l'application d'IFRS 16. Se reporter à la note 25 des états financiers consolidés intermédiaires.
Dette à long terme	14 434	13 265	1 169	Se reporter à la rubrique 7.4, « Entrées liées aux activités de financement ».
Autres passifs à long terme	706	730	(24)	Diminution du passif au titre des régimes de retraite et des avantages postérieurs au départ à la retraite découlant de l'excédent des rendements réels sur le taux d'actualisation, et réduction de la provision au titre des incitations à la prise à bail découlant de l'application d'IFRS 16, fluctuations des taux de change par rapport aux taux couverts, et variation des éléments d'évaluation non désignés. Se reporter à la note 27 des états financiers consolidés intermédiaires.
Impôt sur le résultat différé	3 130	3 150	(20)	Diminution générale des différences temporaires entre la valeur comptable et la valeur fiscale des actifs et des passifs, qui tient principalement aux ajustements effectués pour tenir compte d'IFRS 16.
Capitaux propres				
Capitaux propres attribuables aux actions ordinaires	10 278	10 259	19	Se reporter aux états consolidés intermédiaires résumés des variations des capitaux propres dans les états financiers consolidés intermédiaires.
Participations ne donnant pas le contrôle	86	82	4	Se reporter aux états consolidés intermédiaires résumés des variations des capitaux propres dans les états financiers consolidés intermédiaires.

7. Situation de trésorerie et sources de financement

La présente rubrique comporte des déclarations prospectives, y compris celles concernant notre ratio de distribution et notre ratio dette nette/BAIIA excluant les coûts de restructuration et autres coûts. Se reporter à la *Mise en garde concernant les déclarations prospectives* figurant au début du rapport de gestion.

7.1 Aperçu

Les politiques financières liées à notre structure du capital de même que le plan financier et le plan de gestion de la structure du capital sont décrits à la rubrique 4.3.

Flux de trésorerie

Trimestres clos les 31 mars (en millions de dollars)	2019	2018	Variation
Entrées liées aux activités d'exploitation	790	838	(48)
Sorties liées aux activités d'investissement	(962)	(932)	(30)
Entrées liées aux activités de financement	346	—	346
Augmentation (diminution) de la trésorerie et des placements temporaires, montant net	174	(94)	268
Trésorerie et placements temporaires, montant net au début	414	509	(95)
Trésorerie et placements temporaires, montant net à la fin	588	415	173

7.2 Entrées liées aux activités d'exploitation

Analyse des variations des entrées liées aux activités d'exploitation

Trimestres clos les 31 mars (en millions de dollars)	2019	2018	Variation
BAlIA (se reporter à la rubrique 5.4 et à la rubrique 5.5)	1 379	1 269	110
Coûts de restructuration et autres coûts, déduction faite des décaissements	(33)	(4)	(29)
Charge au titre des régimes à prestations définies du personnel, déduction faite des cotisations de l'employeur	4	4	—
Charge de rémunération fondée sur des actions, déduction faite des paiements	19	18	1
Intérêts payés, déduction faite des intérêts reçus	(177)	(148)	(29)
Paiements d'impôt sur le résultat, déduction faite des économies reçues	(351)	(56)	(295)
Autres variations du fonds de roulement lié aux activités d'exploitation	(51)	(245)	194
Entrées liées aux activités d'exploitation	790	838	(48)

- Les paiements d'impôt sur le résultat, déduction faite des économies reçues, ont augmenté de 295 millions de dollars, en raison principalement d'un paiement de rattrapage non récurrent de 270 millions de dollars et des acomptes provisionnels plus élevés qui doivent être versés.
- Les coûts de restructuration et autres coûts, déduction faite des décaissements, se sont traduits par une variation nette de 29 millions de dollars au premier trimestre de 2019. Cette variation est attribuable à l'accroissement des décaissements au titre des coûts de restructuration et autres coûts qui ont pour objet d'améliorer notre structure de coûts générale et notre efficacité opérationnelle.
- Les intérêts payés, déduction faite des intérêts reçus, ont augmenté de 29 millions de dollars, en raison essentiellement de l'augmentation du solde moyen de la dette à long terme, facteur neutralisé en partie par la réduction du taux d'intérêt moyen pondéré sur la dette à long terme, ainsi que par les intérêts versés au titre des obligations locatives.
- Pour une analyse des autres variations du fonds de roulement lié aux activités d'exploitation, se reporter à la rubrique 6, « Évolution de la situation financière », ainsi qu'à la note 31 a) des états financiers consolidés intermédiaires.

7.3 Sorties liées aux activités d'investissement

Analyse des variations des sorties liées aux activités d'investissement

Trimestres clos les 31 mars (en millions de dollars)	2019	2018	Variation
Paiements en trésorerie au titre des immobilisations, excluant les licences de spectre	(793)	(738)	(55)
Paiements en trésorerie au titre des acquisitions, montant net	(162)	(204)	42
Avances aux coentreprises immobilières, déduction faite des sommes reçues	(7)	(5)	(2)
Produit des cessions	—	15	(15)
Sorties liées aux activités d'investissement	(962)	(932)	(30)

- L'augmentation des paiements en trésorerie au titre des immobilisations, excluant les licences de spectre, au premier trimestre de 2019, tient principalement à ce qui suit :
 - La baisse des dépenses d'investissement de 4 millions de dollars au premier trimestre de 2019 (se reporter au tableau « Mesures des dépenses d'investissement » et à l'analyse ci-dessous).
 - La hausse des paiements relatifs aux dépenses d'investissement tenant au moment auquel les paiements ont été effectués, la variation des créiteurs et charges à payer connexes ayant augmenté de 59 millions de dollars au premier trimestre de 2019.
- Au premier trimestre de 2019, nous avons effectué des paiements en trésorerie au titre d'acquisitions d'entreprises, y compris une entreprise de télécommunications et d'autres acquisitions d'entreprises non significatives sur une base individuelle qui complètent nos secteurs d'activité existants. En comparaison, nous avons effectué un certain nombre d'acquisitions d'entreprises au premier trimestre de 2018, y compris certains actifs d'AlarmForce Industries Inc., une participation de 65 % dans Xavient Information Systems et d'autres acquisitions d'entreprises non significatives sur une base individuelle qui complètent nos secteurs d'activité existants.
- Le produit des cessions au premier trimestre de 2018 était principalement lié à la cession de petits placements de portefeuille. Aucune activité comparable n'a eu lieu au premier trimestre de 2019.

Mesures des dépenses d'investissement

Trimestres clos les 31 mars (en millions de dollars, sauf le ratio d'intensité du capital)	2019	2018	Variation
Dépenses d'investissement¹			
Secteur des services mobiles	177	182	(2,7) %
Secteur des services filaires	469	468	0,2 %
Données consolidées	646	650	(0,6) %
Intensité du capital du secteur des services mobiles (en %)	9	10	(1) pt
Intensité du capital du secteur des services filaires (en %)	29	30	(1) pt
Intensité du capital consolidé ² (en %)	18	19	(1) pt

- 1 Les dépenses d'investissement comprennent les actifs acquis, à l'exception des actifs au titre du droit d'utilisation, relativement auxquels aucun paiement n'a encore été effectué; par conséquent, ces dépenses diffèrent des paiements en trésorerie au titre des immobilisations, excluant les licences de spectre, présentés dans les tableaux consolidés intermédiaires résumés des flux de trésorerie. Se reporter à la note 31 des états financiers consolidés intermédiaires pour plus de détails.
- 2 Se reporter à la rubrique 11.1, « Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières ».

Les **dépenses d'investissement consolidées** ont diminué légèrement de 4 millions de dollars au premier trimestre de 2019, résultat qui reflète une réduction de 0,6 %. En raison de nos investissements continus, nous poursuivons l'accroissement des vitesses et de la couverture de notre réseau mobile, y compris notre positionnement préalable en vue du déploiement de la technologie 5G, nous continuons le branchement direct de plus de foyers et d'entreprises à notre technologie à fibres optiques, et nous maintenons nos efforts visant à assurer la fiabilité des systèmes de même que l'efficacité et l'efficacité opérationnelles. Ces investissements soutiennent également la croissance du nombre d'abonnés aux services Internet et aux services TELUS TV, ainsi que la demande de nos clients concernant des vitesses Internet plus élevées, et accroissent la portée et la fonctionnalité de nos solutions d'affaires et de nos solutions en santé. Au 31 mars 2019, le réseau TELUS PureFibre était offert à environ 63 % des abonnés à nos services à large bande.

7.4 Entrées liées aux activités de financement
Analyse des variations des entrées liées aux activités de financement

Trimestres clos les 31 mars (en millions de dollars)	2019	2018	Variation
Dividendes versés aux détenteurs d'actions ordinaires	(303)	(279)	(24)
Émission (remboursement) d'emprunts à court terme, montant net	400	(6)	406
Émission de titres de créance à long terme, déduction faite des remboursements par anticipation et à l'échéance	249	266	(17)
Émission d'actions par une filiale au titre des participations ne donnant pas le contrôle	—	24	(24)
Autres	—	(5)	5
	346	—	346

Dividendes versés aux détenteurs d'actions ordinaires

En ce qui concerne les dividendes déclarés au cours du premier trimestre de 2019, le fiduciaire du régime de réinvestissement des dividendes et d'actionariat des employés (le « fiduciaire ») a racheté des actions propres aux fins de ce régime plutôt que d'acquérir des actions ordinaires sur le marché boursier. Au cours du premier trimestre de 2019, les dividendes en trésorerie versés aux détenteurs d'actions ordinaires ont augmenté de 24 millions de dollars, en raison de la hausse des taux de dividende en vertu de notre programme de croissance du dividende (se reporter à la *rubrique 4.3*), et de l'augmentation du nombre d'actions en circulation. Au cours du premier trimestre de 2019, le fiduciaire a, en vertu du régime de réinvestissement des dividendes, racheté des actions ordinaires pour un montant de 23 millions de dollars, sans escompte applicable.

En avril 2019, nous avons versé des dividendes de 329 millions de dollars aux détenteurs d'actions ordinaires.

Émission (remboursement) d'emprunts à court terme, montant net

Au premier trimestre de 2019, nous avons effectué des prélèvements sur les montants qui nous ont été avancés par une fiducie de titrisation sans lien de dépendance, de manière à financer le fonds de roulement.

Émission et remboursement de titres de créance à long terme

Au premier trimestre de 2019, les émissions de titres de créance à long terme, déduction faite des remboursements, se sont élevées à 249 millions de dollars, en baisse de 17 millions de dollars, et elles se composaient principalement de ce qui suit :

- Une augmentation nette de l'encours du papier commercial de 331 millions de dollars, compte tenu de l'incidence des taux de change, le solde ayant été porté à 1 105 millions de dollars (827 millions de dollars US) au 31 mars 2019, comparativement à un solde de 774 millions de dollars (569 millions de dollars US) au

31 décembre 2018. Lorsque nous l'utilisons, notre programme de papier commercial nous permet d'obtenir des fonds à faible coût et est entièrement garanti par la facilité de crédit consentie d'une durée de cinq ans (se reporter à la rubrique 7.6, « *Facilités de crédit* »).

- Une diminution des prélèvements nets sur la facilité de crédit de TELUS International (Cda) Inc., compte tenu de l'incidence des taux de change, de 15 millions de dollars (5 millions de dollars US). Au 31 mars 2019, les prélèvements nets s'élevaient à 412 millions de dollars (405 millions de dollars, déduction faite des frais d'émission non amortis), montant qui est intégralement libellé en dollars américains (308 millions de dollars US). Au 31 décembre 2018, les prélèvements nets se chiffraient à 427 millions de dollars (419 millions de dollars, déduction faite des frais d'émission non amortis), montant qui est intégralement libellé en dollars américains (313 millions de dollars US). La facilité de crédit est sans recours pour TELUS Corporation.
- Les remboursements d'obligations locatives de 88 millions de dollars, découlant principalement de l'application d'IFRS 16, où la composante capital des contrats de location qui étaient auparavant comptabilisés comme des contrats de location simple et classés dans les entrées liées aux activités d'exploitation est reflétée dans les sorties liées aux activités de financement en vertu de la nouvelle norme comptable.

En comparaison, au premier trimestre de 2018, les émissions de titres de créance à long terme, déduction faite des remboursements, se sont établies à 266 millions de dollars et se composaient principalement de ce qui suit :

- Une diminution nette de l'encours du papier commercial de 297 millions de dollars, compte tenu de l'incidence des taux de change, comparativement à un solde de 1 140 millions de dollars (908 millions de dollars US) au 31 décembre 2017.
- Une augmentation des prélèvements nets sur la facilité de crédit de TELUS International (Cda) Inc, compte tenu de l'incidence des taux de change, de 95 millions de dollars (66 millions de dollars US). Au 31 décembre 2017, les prélèvements nets se chiffraient à 346 millions de dollars (339 millions de dollars, déduction faite des frais d'émission non amortis), montant qui est intégralement libellé en dollars américains (276 millions de dollars US).
- Le 1^{er} mars 2018, nous avons émis des billets de premier rang non garantis de série CX à 3,625 % d'un montant de 600 millions de dollars, échéant le 1^{er} mars 2028, et nous avons effectué une réémission de 150 millions de dollars de billets de série CW à 4,70 %, échéant le 6 mars 2048.
- Le remboursement de billets de série CS d'un montant de 250 millions de dollars en mars 2018.

La durée moyenne à l'échéance de notre dette à long terme [excluant le papier commercial, la composante renouvelable de la facilité de crédit de TELUS International (Cda) Inc. et les obligations locatives] était d'environ 12,0 ans au 31 mars 2019, en baisse comparativement à environ 12,2 ans au 31 décembre 2018, et en hausse comparativement à environ 10,8 ans au 31 mars 2018. De plus, le coût moyen pondéré de la dette à long terme [excluant le papier commercial, la composante renouvelable de la facilité de crédit de TELUS International (Cda) Inc. et les obligations locatives] était de 4,17 % au 31 mars 2019, comparativement à 4,18 % au 31 décembre 2018 et à 4,22 % au 31 mars 2018.

Émission d'actions par une filiale aux détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle

En ce qui a trait à l'acquisition, en février 2018, d'une participation de 65 % dans Xavient, notre filiale, TELUS International (Cda) Inc. a émis des actions à des actionnaires ne détenant pas le contrôle. Aucune activité comparable n'a eu lieu au premier trimestre de 2019.

7.5 Mesures de la situation de trésorerie et des sources de financement

La **dette nette** au 31 mars 2019 s'est établie à 15,7 milliards de dollars, soit une hausse de 1,9 milliard de dollars par rapport à l'exercice précédent, découlant principalement de la comptabilisation d'obligations locatives de 1,4 milliard de dollars en raison de l'application d'IFRS 16 avec prise d'effet le 1^{er} janvier 2019, de la hausse des emprunts à court terme et de l'augmentation de l'encours du papier commercial. Ces augmentations ont été neutralisées en partie par la hausse du montant net de la trésorerie et des placements temporaires.

La **dette à taux fixe en proportion du total de la dette** s'est établie à 87 % au 31 mars 2019, soit une baisse par rapport à 90 % à l'exercice précédent, qui est attribuable en grande partie à l'accroissement des emprunts à court terme et à l'augmentation nette de l'encours du papier commercial, qui imite la dette à taux variable. Ces facteurs ont été neutralisés en partie par la réduction des prélèvements sur la facilité de crédit de TELUS International (Cda) Inc., laquelle est sans recours pour TELUS Corporation.

Le **ratio de la dette nette par rapport au BAIIA excluant les coûts de restructuration et autres coûts** s'est établi à 2,84 fois au 31 mars 2019, en hausse par rapport à 2,71 fois à l'exercice précédent; ce résultat tient en grande partie à la comptabilisation d'obligations locatives de 1,4 milliard de dollars en raison de l'application d'IFRS 16 avec prise d'effet le 1^{er} janvier 2019, étant donné que nous n'avons pas ajusté de manière rétrospective les montants présentés pour les périodes antérieures à l'exercice 2019 [se reporter à la *note 2 a*) des états financiers consolidés intermédiaires]. Notre objectif à long terme relatif à cette mesure se situe dans une fourchette de 2,00 à 2,50 fois, ce qui est selon nous conforme au maintien de notations du crédit de première qualité de BBB+, ou de notations équivalentes, et nous donne un accès raisonnable à des capitaux. Au 31 mars 2019, ce ratio sortait toujours de la fourchette cible à long terme en raison des émissions antérieures de titres de créance supplémentaires, en raison principalement du financement des licences de spectre, et des dépenses d'investissement stratégiques élevées dans notre infrastructure à fibres optiques, facteurs neutralisés en partie par la croissance du BAIIA excluant les coûts de restructuration et autres coûts (y compris le fait que la méthode de transition à IFRS 16 tient uniquement compte de l'incidence pour une période de trois mois découlant de l'application de la norme sur le BAIIA sur 12 mois). En raison des licences acquises, nous avons plus que doublé notre spectre à l'échelle nationale, et ces licences représentent un investissement qui nous permettra d'accroître la capacité de notre réseau afin de continuer à soutenir la croissance de la consommation de données, ainsi que la croissance des abonnés aux services mobiles. Étant donné les besoins de trésorerie pour les récentes enchères tenues en 2019 et pour les prochaines enchères de licences de spectre, l'évaluation de l'indication et le moment auquel le ratio reviendra dans la fourchette visée sont encore à déterminer; cependant, nous comptons faire en sorte que le ratio soit ramené en deçà de 2,50 fois à moyen terme (lorsque les prochaines enchères de spectre auront eu lieu), ce qui s'aligne sur notre stratégie à long terme. Bien que ce ratio sorte de notre fourchette cible à long terme, nous respectons le ratio de levier financier prévu par les clauses restrictives de nos facilités de crédit, en vertu desquelles nous devons nous assurer que notre ratio de la dette nette sur les flux de trésorerie d'exploitation n'est pas supérieur à 4,00:1,00 (se reporter à la *rubrique 7.6*, « *Facilités de crédit* »).

Mesures de la situation de trésorerie et des sources de financement

Aux 31 mars et pour les périodes de 12 mois closes à ces dates	2019	2018	Variation
Composantes des ratios d'endettement et de couverture¹ (en millions de dollars)			
Dette nette	15 732	13 785	1 947
BAIIA excluant les coûts de restructuration et autres coûts	5 533	5 091	442
Charges d'intérêts, montant net	660	582	78
Ratios d'endettement			
Dette à taux fixe en proportion du total de la dette (en %)	87	90	(3) pts
Durée moyenne jusqu'à l'échéance de la dette à long terme [excluant le papier commercial, la composante renouvelable de la facilité de crédit de TELUS International (Cda) Inc. et les obligations locatives] (en années)	12,0	10,8	1,2
Taux d'intérêt moyen pondéré de la dette à long terme [excluant le papier commercial, la composante renouvelable de la facilité de crédit de TELUS International (Cda) Inc. et les obligations locatives] (en %)	4,17	4,22	(0,05) pt
Dette nette/BAIIA excluant les coûts de restructuration et autres coûts ¹ (fois)	2,84	2,71	0,13
Ratios de couverture¹ (fois)			
Couverture par le bénéfice	4,3	4,8	(0,5)
Couverture des intérêts par le BAIIA excluant les coûts de restructuration et autres coûts	8,4	8,8	(0,4)
Autres mesures¹ (en %)			
Ratio de distribution	79	76	3 pts
Ratio de distribution du bénéfice net ajusté	82	76	6 pts
1 Se reporter à la <i>rubrique 11.1</i> , « <i>Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières</i> ».			

Le **ratio de couverture par le bénéfice** s'est établi à 4,3 fois pour la période de 12 mois close le 31 mars 2019, en baisse par rapport à 4,8 fois à l'exercice précédent. L'augmentation du bénéfice avant les coûts d'emprunt et l'impôt sur le résultat a donné lieu à une hausse de 0,2 du ratio, et l'augmentation des coûts d'emprunt, compte tenu de la comptabilisation des intérêts (uniquement pour la période de trois mois close le 31 mars 2019) au titre des obligations locatives par suite de l'application d'IFRS 16, s'est traduite par une baisse de 0,7 du ratio.

Le **ratio de couverture des intérêts par le BAIIA excluant les coûts de restructuration et autres coûts** s'est établi à 8,4 fois pour la période de 12 mois close le 31 mars 2019, en baisse par rapport à 8,8 fois à l'exercice précédent. La croissance du BAIIA excluant les coûts de restructuration et autres coûts s'est traduite par une hausse de 0,6 du ratio, et l'augmentation du montant net des charges d'intérêts, compte tenu de la comptabilisation des intérêts (uniquement pour la période de trois mois close le 31 mars 2019) au titre des obligations locatives par suite de l'application d'IFRS 16, s'est traduite par une réduction de 1,0 du ratio.

Ratios de distribution : Les décisions touchant les distributions réelles continueront d'être assujetties à l'évaluation du conseil et à la détermination de notre situation financière et de nos perspectives, ainsi qu'à notre fourchette visée concernant le ratio de distribution qui est de 65 % à 75 % des bénéfices nets par action, sur une base prospective, pour 2019. Les ratios de distribution de base et ajustés présentés constituent des mesures historiques fondées sur les dividendes déclarés et le bénéfice par action des quatre derniers trimestres. Nous estimons à l'heure actuelle que le ratio de distribution sera conforme à notre fourchette visée, sur une base prospective, à moyen terme. Afin d'assurer une cohérence avec la manière dont nous gérons nos activités, nous avons révisé notre indication visée, avec prise d'effet le 1^{er} janvier 2020, laquelle sera calculée comme représentant 60 % à 75 % des flux de trésorerie disponibles sur une base prospective. Les mesures historiques pour la période de 12 mois close le 31 mars 2019 sont présentées à titre indicatif dans le cadre de l'évaluation de notre indication visée, et sortaient de la fourchette visée pour les deux périodes.

7.6 Facilités de crédit

Au 31 mars 2019, nous avons des liquidités disponibles d'environ 1,1 milliard de dollars en vertu de la facilité de crédit renouvelable de TELUS, et nous disposons d'un montant d'environ 204 millions de dollars en vertu de la facilité de crédit de TELUS International (Cda) Inc. Nous avons également prélevé le montant maximal de 500 millions de dollars dont nous disposons aux termes de notre programme de titrisation de créances clients (se reporter à la *rubrique 7.7, « Vente de créances clients »*). Ces montants sont conformes à notre objectif visant à faire en sorte que les liquidités disponibles s'élèvent généralement à au moins 1,0 milliard de dollars.

Facilité de crédit renouvelable de TELUS

Nous disposons d'une facilité de crédit renouvelable de 2,25 milliards de dollars (ou l'équivalent en dollars américains) conclue avec un consortium se composant d'institutions financières et dont l'échéance est le 31 mai 2023. La facilité de crédit renouvelable est utilisée aux fins générales de la société, notamment à titre de sûreté pour le papier commercial, le cas échéant.

Facilité de crédit renouvelable de TELUS au 31 mars 2019

(en millions de dollars)	Échéance	Montant disponible	Montant utilisé	Lettres de crédit émises, mais non utilisées	Sûreté pour le programme de papier commercial	Liquidités disponibles
Facilité renouvelable de cinq ans ¹	31 mai 2023	2 250	—	—	(1 105)	1 145

¹ Dollars canadiens ou équivalent des dollars américains.

Notre facilité de crédit renouvelable comporte les clauses restrictives habituelles. Celles-ci nous interdisent notamment de laisser notre ratio de levier financier consolidé dépasser 4,00:1,00 et de laisser notre ratio de couverture consolidé être inférieur à 2,00:1,00 à la fin d'un trimestre financier. Au 31 mars 2019, notre ratio de levier financier consolidé s'établissait à environ 2,84:1,00 et notre ratio de couverture consolidé à environ 8,38:1,00. On s'attend à ce que ces ratios demeurent conformes aux clauses restrictives. Il y a certaines petites différences entre le calcul du ratio de levier financier et du ratio de couverture en vertu de la facilité de crédit renouvelable et le calcul de la dette nette sur le BAIIA excluant les coûts de restructuration et autres coûts et du ratio de couverture des intérêts par le BAIIA excluant les coûts de restructuration et autres coûts. Les calculs n'ont jamais présenté de différences importantes. La réévaluation, le cas échéant, des immobilisations corporelles, des immobilisations incorporelles et du goodwill aux fins comptables n'a pas d'incidence sur les clauses restrictives. L'accès continu à nos facilités de crédit n'est pas assujéti au maintien d'une notation en particulier.

Papier commercial

TELUS Corporation a un programme de papier commercial non garanti adossé à notre facilité de crédit renouvelable, qui nous permet d'émettre du papier commercial d'un montant maximal de 1,4 milliard de dollars au 31 mars 2019, y compris un programme de papier commercial libellé en dollars américains pouvant aller jusqu'à 1,0 milliard de dollars US. Nous utilisons des contrats de change à terme pour gérer le risque de change découlant de l'émission de papier commercial libellé en dollars américains. Le programme de papier commercial doit être utilisé aux fins générales de la société, y compris, sans s'y limiter, pour les dépenses d'investissement et les placements. Notre capacité à avoir un accès raisonnable au marché du papier commercial au Canada et aux États-Unis dépend de nos notations du crédit (se reporter à la *rubrique 7.8, « Notations du crédit »*).

Facilité de crédit de TELUS International (Cda) Inc.

Au 31 mars 2019, TELUS International (Cda) Inc. avait une facilité de crédit bancaire garantie par ses actifs et venant à échéance le 20 décembre 2022, avec un consortium d'institutions financières. La facilité de crédit comprend une composante renouvelable de 350 millions de dollars US et une composante prêt à terme de 120 millions de dollars US amortissable. La facilité de crédit est sans recours pour TELUS Corporation.

Au 31 mars 2019, le solde de la facilité de crédit s'élevait à 412 millions de dollars (405 millions de dollars, déduction faite des frais d'émission non amortis); la facilité de crédit est intégralement libellée en dollars américains (308 millions de dollars US), et le taux d'intérêt moyen pondéré de la composante renouvelable est de 4,22 %.

Autres facilités sous forme de lettres de crédit

Au 31 mars 2019, nous disposons de lettres de crédit en cours de 186 millions de dollars (31 décembre 2018 – 184 millions de dollars), lesquelles ont été émises en vertu de diverses facilités non engagées; ces facilités de lettres de crédit s'ajoutent à notre capacité de fournir des lettres de crédit conformément à notre facilité de crédit bancaire consentie. Au 31 mars 2019, nous disposons de liquidités disponibles d'un montant de 129 millions de dollars aux termes de diverses facilités non consenties sous forme de lettres de crédit. Nous disposons de lettres de crédit supplémentaires d'un montant de 880 millions de dollars afin de participer aux enchères de spectre pour les services sans fil dans la bande de fréquence de 600 MHz tenues par Innovation, Sciences et Développement économique Canada en mars et en avril 2019, et relativement auxquelles une analyse plus détaillée est présentée à la *note 18 a)* des états financiers consolidés intermédiaires. Ces lettres de crédit demeureront en cours jusqu'au moment où nous aurons versé notre paiement final aux fins de l'acquisition de toutes licences de spectre délivrées.

7.7 Vente de créances clients

TELUS Communications Inc., filiale entièrement détenue de TELUS, est partie à une convention conclue avec une fiducie de titrisation sans lien de dépendance liée à une grande banque canadienne de l'annexe I, aux termes de laquelle elle est en mesure de vendre une participation dans certaines créances, jusqu'à concurrence d'un montant maximal de 500 millions de dollars. La convention demeurera en vigueur jusqu'au 31 décembre 2021 et, au 31 mars 2019, nous avons prélevé le montant maximal de 500 millions de dollars. (Se reporter à la *note 22* des états financiers consolidés intermédiaires.) Les cessions de créances clients effectuées dans le cadre de transactions de titrisation sont comptabilisées à titre d'emprunts à court terme garantis et, par conséquent, ne se traduisent pas par une décomptabilisation des créances clients cédées.

TELUS Communications Inc. doit maintenir une notation de DBRS Ltd. d'au moins BB, sinon la fiducie de titrisation pourrait exiger la dissolution du programme de vente avant la fin de la durée. Au 9 mai 2019, la notation était plus élevée que la notation minimale devant être maintenue.

7.8 Notations du crédit

Aucun changement n'a été apporté à nos notations du crédit de première qualité au 9 mai 2019.

7.9 Instruments financiers, engagements et passifs éventuels

Instruments financiers

Nos instruments financiers, ainsi que la nature de certains risques auxquels ils pourraient être assujettis, sont décrits à la *rubrique 7.9* de notre rapport de gestion annuel 2018.

Risque de liquidité

Dans le cadre des politiques financières liées à notre structure du capital, pour lesquelles une analyse est présentée à la *rubrique 4.3*, « *Situation de trésorerie et sources de financement* », nous gérons notre risque de liquidité à l'aide du maintien d'un processus d'équilibrage de trésorerie quotidien qui nous permet de gérer nos liquidités disponibles et nos besoins en liquidités selon nos besoins réels; du maintien d'une convention pour la vente de créances clients à une fiducie de titrisation sans lien de dépendance; du maintien de facilités bancaires bilatérales et de facilités de crédit consortial; du maintien d'un programme de papier commercial; du maintien d'un prospectus préalable de base en vigueur; de la surveillance continue des flux de trésorerie prévisionnels et réels; et de la gestion des échéances des actifs financiers et des passifs financiers.

Au 31 mars 2019, nous pouvions, compte tenu du placement de billets à 3,30 % (se reporter à la *rubrique 1.3*), émettre 1,5 milliard de dollars de titres de créance à long terme ou de titres de capitaux propres en vertu d'un prospectus préalable de base qui demeurera en vigueur jusqu'en juin 2020.

À la date du présent rapport de gestion, nous avons des liquidités disponibles d'un montant d'environ 1,1 milliard de dollars en vertu de la facilité de crédit renouvelable de TELUS, et d'un montant d'environ 204 millions de dollars en vertu de la facilité de crédit de TELUS International (Cda) Inc. (se reporter à la *rubrique 7.6*, « *Facilités de crédit* »). Nous avons également prélevé le montant maximal de 500 millions de dollars dont nous disposons aux termes de notre programme de titrisation de créances clients (se reporter à la *rubrique 7.7*, « *Vente de créances clients* »). Cela est conforme à notre objectif visant à faire en sorte que les liquidités disponibles s'élèvent généralement à au moins 1 milliard de dollars. Nous estimons que nos notations du crédit de première qualité contribuent à nous donner un accès raisonnable aux marchés financiers.

Engagements et passifs éventuels

Obligations d'achat

Au 31 mars 2019, nos engagements contractuels liés à l'acquisition d'immobilisations corporelles s'élevaient à 205 millions de dollars jusqu'au 31 décembre 2022, comparativement à des engagements de 177 millions de dollars jusqu'au 31 décembre 2022 présentés dans notre rapport annuel 2018. L'augmentation tient essentiellement à l'augmentation des engagements d'achat au 31 mars 2019, qui sont liés à la conclusion d'une nouvelle convention d'achat avec un fournisseur.

Réclamations et poursuites

Diverses réclamations et poursuites (incluant des recours collectifs et des réclamations en matière de violation de la propriété intellectuelle) visant des dommages-intérêts et d'autres compensations ont été déposées contre nous et, dans certains cas, contre d'autres entreprises de services mobiles et fournisseurs de services de télécommunications. Aussi, nous avons reçu des avis de réclamation ou sommes au courant de certaines réclamations éventuelles (incluant des réclamations en matière de violation de la propriété intellectuelle) contre nous et, dans certains cas, d'autres entreprises de services mobiles et fournisseurs de services de télécommunications.

À l'heure actuelle, nous ne pouvons prévoir l'issue de ces réclamations, réclamations éventuelles et poursuites en raison de divers facteurs, y compris ce qui suit : la nature préliminaire de certaines réclamations; la nature incertaine des théories et réclamations en matière de dommages; un dossier factuel incomplet; la nature incertaine des théories juridiques et des procédures judiciaires et de leur résolution par les tribunaux, tant dans le cadre du procès que de l'appel; la nature imprévisible des parties adverses et de leurs revendications.

Toutefois, sous réserve des restrictions précédentes, la direction est d'avis, en vertu des évaluations juridiques et selon l'information dont elle dispose actuellement, qu'il est improbable qu'un passif non couvert par les assurances ou autrement ait une incidence significative sur notre situation financière et nos résultats d'exploitation, y compris sur nos flux de trésorerie, sauf en ce qui concerne les éléments décrits à la *note 29* des états financiers consolidés intermédiaires.

Obligations en matière d'indemnisation

Au 31 mars 2019, nous n'avons constaté aucun passif en ce qui a trait à nos engagements d'indemnisation.

7.10 Information sur les actions en circulation

Actions en circulation (en millions)	31 mars 2019	30 avril 2019
Actions ordinaires	601	601
Options d'achat d'actions ordinaires pouvant être exercées (à raison de une pour une)	<1	<1

7.11 Transactions entre parties liées

Transactions avec les principaux dirigeants

Nos principaux dirigeants sont les personnes ayant l'autorité et la responsabilité liées à la surveillance, à la planification, à la direction et au contrôle de nos activités, et ils composent notre conseil d'administration et notre équipe de la haute direction. Le total de la rémunération versée aux principaux dirigeants s'est établi à 19 millions de dollars au premier trimestre de 2019, comparativement à 7 millions de dollars au premier trimestre de 2018. L'augmentation de la charge au titre de la rémunération versée aux principaux dirigeants est attribuable à l'accroissement de la rémunération fondée sur des actions découlant essentiellement des mesures ayant une incidence sur la juste valeur des unités d'actions restreintes assujetties à une condition de performance du marché liée au rendement total pour l'actionnaire. Pour de plus amples renseignements, se reporter à la *note 30 a)* des états financiers consolidés intermédiaires.

Transactions avec des régimes de retraite à prestations définies

Nous avons fourni des services de gestion et d'administration relativement à nos régimes de retraite à prestations définies. Les charges liées à ces services ont été comptabilisées selon la méthode du recouvrement des coûts et elles sont non significatives.

Transactions avec des coentreprises immobilières

Au premier trimestre de 2019, nous avons effectué des transactions avec des coentreprises immobilières, qui sont des parties liées, comme il est décrit à la *note 21* des états financiers consolidés intermédiaires.

Les engagements et les passifs éventuels liés à la coentreprise immobilière TELUS Sky comprennent des engagements contractuels jusqu'en 2020 au titre des travaux de construction (environ 42 millions de dollars au 31 mars 2019), et un financement aux fins des travaux de construction (financement de 342 millions de dollars conclu avec trois institutions financières canadiennes en leur qualité de coprêteur à 66⅔ % et avec TELUS en sa qualité de coprêteur à 33⅓ %). Nous avons conclu un contrat de location avec la coentreprise immobilière TELUS Sky; aux fins de la comptabilisation des contrats de location, ce contrat a débuté au cours du trimestre clos le 31 mars 2019.

8. Questions comptables

8.1 Estimations comptables critiques et jugements

Nos principales méthodes comptables sont décrites à la *note 1* des états financiers consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2018. La préparation d'états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus (« PCGR ») exige que la direction ait recours à des estimations, des hypothèses et des jugements qui ont une incidence sur les montants de l'actif et du passif présentés à la date des états financiers, sur la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers, ainsi que sur les montants présentés des produits et des charges au cours de la période de présentation de l'information financière. Les résultats réels pourraient différer des résultats estimatifs. Nos estimations comptables critiques et nos jugements importants font généralement l'objet de discussions entre les membres du comité d'audit chaque trimestre, et ils sont décrits à la *rubrique 8.1* de notre rapport de gestion annuel 2018, qui est intégré par renvoi dans les présentes.

8.2 Faits nouveaux concernant les méthodes comptables

Une analyse des faits nouveaux concernant les méthodes comptables est présentée à la *rubrique 8.2*, « *Faits nouveaux concernant les méthodes comptables* », de notre rapport de gestion annuel 2018. Pour de plus amples renseignements, se reporter à la *note 2* des états financiers consolidés intermédiaires.

9. Mise à jour des tendances générales, perspectives et hypothèses, et faits nouveaux en matière de réglementation et instances réglementaires

La présente rubrique comporte des déclarations prospectives qui doivent être lues en parallèle avec la *Mise en garde concernant les déclarations prospectives* figurant au début du rapport de gestion.

Les hypothèses relatives à nos perspectives pour 2019, telles qu'elles sont décrites à la *rubrique 9*, « *Tendances générales, perspectives et hypothèses, et faits nouveaux en matière de réglementation et instances réglementaires* », de notre rapport de gestion annuel 2018, demeurent inchangées, sauf en ce qui trait aux mises à jour suivantes :

- Nous avons révisé nos hypothèses et estimons que la croissance de l'économie au Canada sera de 1,5 % en 2019 (auparavant, 2,0 %, tel qu'il était présenté dans notre rapport de gestion annuel 2018). En ce qui concerne les provinces de l'Ouest canadien où nous sommes une entreprise de services locaux titulaire, nous estimons que la croissance de l'économie en 2019 se chiffrera à 1,9 % en Colombie-Britannique (auparavant, 2,3 %, tel qu'il était présenté dans notre rapport de gestion annuel 2018), et sera de 1,2 % en Alberta (auparavant, 2,1 %, tel qu'il était présenté dans notre rapport de gestion annuel 2018).
- Nous avons révisé nos hypothèses et estimons que le taux de chômage en 2019 s'élèvera à 4,5 % en Colombie-Britannique (auparavant, 4,9 %, tel qu'il était présenté dans notre rapport de gestion annuel 2018), et à 6,8 % en Alberta (auparavant, 6,2 %, tel qu'il était présenté dans notre rapport de gestion annuel 2018).

La mesure dans laquelle ces estimations de la croissance de l'économie nous touchent et le moment auquel les répercussions se feront sentir dépendent des résultats réels enregistrés par des secteurs précis de l'économie canadienne.

9.1 Faits nouveaux en matière de réglementation et instances réglementaires concernant l'industrie des communications

Nos services de télécommunications, de diffusion et de radiocommunication sont réglementés par les lois fédérales par le truchement de diverses autorités, y compris le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (« CRTC »), Innovation, Sciences et Développement économique Canada (« ISDE »), Patrimoine canadien, et le Bureau de la concurrence.

L'information ci-après constitue un sommaire de certains faits nouveaux et instances importants en matière de réglementation qui touchent nos activités et notre industrie. Ce sommaire ne doit pas être considéré comme une analyse juridique exhaustive ni comme une description de toutes les questions spécifiques décrites. Bien que nous ayons indiqué les cas relativement auxquels l'issue d'un fait nouveau ou d'une instance ne devrait pas, selon nous, avoir une incidence significative sur notre société, il n'existe aucune certitude que l'issue prévue se concrétisera ou que notre évaluation actuelle de son incidence possible sur notre société sera exacte. Se reporter à la rubrique 10.2, « Questions de réglementation », de notre rapport de gestion annuel 2018.

Licences de radiocommunication et questions liées au spectre

ISDE réglemente, entre autres choses, l'attribution et l'utilisation de spectre des radiofréquences au Canada, et assure l'octroi des licences pour appareils radio et des licences pour l'utilisation des bandes de fréquence ou de voies radio à l'intérieur de différentes bandes de fréquence aux fournisseurs de services et aux utilisateurs privés. Le ministère établit également les conditions de licence d'autorisation de radiocommunication, y compris les restrictions portant sur le transfert des licences de spectre mobile, les obligations concernant la couverture, les obligations concernant la recherche et développement, la communication de l'information annuelle et les obligations concernant le partage obligatoire avec les concurrents des services d'itinérance et des emplacements d'antennes.

Enchères de spectre visant la bande de 600 MHz

Le 12 mars 2019, ISDE a amorcé les enchères de spectre visant la bande de 600 MHz, dans le cadre desquelles une portion de 30 MHz du spectre était réservée aux fournisseurs de services qui sont propriétaires d'installations ayant une part de moins de 10 % du marché national des abonnés et qui fournissent activement des services de télécommunications commerciaux au grand public dans la zone de licence visée. Les enchères de spectre visant la bande de 600 MHz ont pris fin le 4 avril 2019, et ISDE a publié l'issue des enchères le 10 avril 2019. TELUS a acquis un bloc de spectre de 20 MHz en Colombie-Britannique, en Alberta, en Saskatchewan, dans l'est de l'Ontario, ainsi que dans le sud et l'est du Québec. Les licences, qui ont été acquises pour 931 millions de dollars (2,35 \$/MHz/personne vivant dans une zone de licence), équivalent à une moyenne nationale de 11,3 MHz.

Réattribution du spectre dans la bande de 3 500 MHz pour prendre en charge la technologie 5G

Le 18 décembre 2014, ISDE a publié les *Décisions relatives aux modifications de la politique visant la bande de 3 500 MHz (3 475 MHz-3 650 MHz) et sur un nouveau processus de délivrance des licences*, et indiqué que la bande serait fondamentalement réaffectée aux fins de son utilisation flexible (services mobiles et services fixes) dans un avenir rapproché. Le 6 juin 2018, ISDE a publié le document intitulé *Consultation sur l'examen de la bande de 3 500 MHz pour permettre une utilisation flexible et consultation préliminaire sur les changements à apporter à la bande de 3 800 MHz*, dans lequel il propose de récupérer une portion de 56 % à 66 % de la bande attribuée aux entreprises titulaires offrant des services mobiles fixes (principalement Inukshuk, une coentreprise détenue par Bell et Rogers, ainsi que Xplornet), et de mettre la portion récupérée aux enchères en 2020. Dans nos réponses dans le cadre de la consultation, nous avons demandé la récupération à 100 % dans les grands centres de population. Après avoir rendu une décision transitoire, ISDE amorcera des consultations concernant le cadre pour l'attribution de licences (c'est-à-dire les règles concernant les enchères et les conditions de licence) visant la bande de 3 500 MHz. Il y a un risque que la décision transitoire et les règles concernant les enchères joueront en faveur de certains fournisseurs autres que notre société et se répercuteront sur notre capacité à acquérir du spectre dans la bande de 3 500 MHz.

Réattribution du spectre des ondes millimétriques pour prendre en charge la technologie 5G

Le 5 juin 2017, ISDE a publié *Consultation sur la libération du spectre des ondes millimétriques à l'appui de la technologie 5G*, un document dans lequel il propose la libération d'une bande de 3,25 GHz du spectre des ondes millimétriques destinée à l'utilisation sous licence, et d'une bande de 7 GHz destinée à l'utilisation exemptée de licence, ce qui est de façon générale conforme aux récents faits nouveaux touchant les ondes millimétriques aux États-Unis. Le 6 juin 2018, ISDE a publié *Addenda à la Consultation sur la libération du spectre des ondes millimétriques à l'appui de la technologie 5G*, un document dans lequel il propose la libération d'une portion supplémentaire de 1 GHz de la bande de fréquence de 26,5 GHz à 27,5 GHz. Après avoir rendu une décision sur la réattribution, ISDE amorcera des consultations concernant le cadre pour l'attribution de licences (c'est-à-dire les règles concernant les enchères et les conditions de licence) visant les ondes millimétriques. Il y a un risque que les décisions sur la réattribution et les règles concernant les enchères joueront en faveur de certains fournisseurs autres que notre société et se répercuteront sur notre capacité à acquérir du spectre des ondes millimétriques.

Examens réglementaires et examens par le gouvernement fédéral

Le CRTC et le gouvernement fédéral ont amorcé des instances publiques ayant pour objet l'examen de diverses questions. Une analyse de ces instances est présentée ci-dessous.

Examen des services sans fil mobiles

Le 28 février 2019, le CRTC a publié l'avis de consultation prévu pour l'examen du cadre réglementaire des services sans fil. L'examen portera sur trois questions importantes : le niveau de concurrence sur le marché de détail, le cadre réglementaire actuel des services sans fil mobiles de gros, avec un accent sur l'accès de gros pour les exploitants de réseaux mobiles virtuels (« ERMV ») à ce marché, et l'avenir des services sans fil mobiles au Canada, avec un accent sur la réduction des barrières au déploiement de l'infrastructure. Le CRTC a également fourni un point de vue préliminaire indiquant qu'il devrait y avoir davantage de possibilités pour les ERMV. Nous participerons à cette instance, qui se poursuivra pendant le reste de 2019 et en 2020. Une audience devrait débuter le 13 janvier 2020. Nous présenterons des éléments de preuve visant à démontrer la performance élevée des services sans fil au Canada, notamment en ce qui a trait à la couverture des réseaux, à la qualité des réseaux, à la disponibilité des services et aux tarifs. Nous ne connaissons pas l'incidence de cette instance sur notre société tant que le CRTC n'aura pas rendu une décision, et nous nous attendons à ce que cette décision soit rendue au plus tôt au milieu de 2020.

Suivi relatif aux services filaires de gros

Le 22 juillet 2015, le CRTC a publié la *Politique réglementaire de télécom CRTC 2015-326*, « *Examen du cadre des services filaires de gros et des politiques connexes* ». La principale composante de cette décision tient au fait que le CRTC a ordonné la mise en place de services d'accès à Internet haute vitesse de gros dégroupés pour les fournisseurs de services Internet concurrents. Ces services comprendront l'accès aux installations de fibre optique jusqu'aux locaux de l'abonné (« FTTP »). Cette exigence sera mise en place graduellement dans les diverses zones géographiques, en débutant par les principaux marchés de l'Ontario et du Québec, à savoir les territoires de desserte de Bell, de Cogeco, de Rogers et de Vidéotron. Le CRTC a amorcé une instance de suivi afin de déterminer les configurations techniques, les coûts et les tarifs de gros fondés sur les coûts qui sont appropriés dans ces régions.

Les instances de suivi concernant les installations FTTP prévues par la *Politique réglementaire de télécom CRTC 2015-326* se poursuivent. Pour la deuxième phase, qui a trait aux services de gros au moyen d'installations FTTP pour le reste du Canada (y compris nos territoires de desserte), l'instance concernant la configuration technique des services de gros dégroupés a débuté en 2017. L'examen des tarifs et les études de coûts connexes seront effectués par la suite. Le moment auquel aura lieu la mise en œuvre des services de gros dégroupés sera également touché par la récente demande d'examen que le Consortium des Opérateurs de Réseaux Canadiens inc. (« CORC ») a présentée et qui vise à effectuer un examen du cadre de réglementation des services d'accès à Internet haute vitesse de gros. Le CRTC, après avoir procédé à l'examen des mesures de redressement interlocutoires proposées par le CORC, a rendu une ordonnance visant à suspendre la période de transition des services de gros dégroupés dans l'attente de l'examen des éléments de fond présentés dans la demande du CORC. Nous ne nous attendons pas à ce que la décision du CRTC concernant la demande du CORC ait une incidence défavorable significative à court terme. En raison de la mise en application graduelle de la fourniture de services de gros obligatoire ayant trait à l'accès à notre réseau FTTP, il est encore trop tôt pour déterminer l'incidence à long terme de la *Politique réglementaire de télécom CRTC 2015-326* sur notre société.

Instances de suivi du rapport du CRTC sur les pratiques de vente des grandes entreprises de services de télécommunication

Le 20 février 2019, le CRTC a publié le *Rapport sur les pratiques de vente au détail trompeuses ou agressives dans le secteur des communications*. Le CRTC a publié ce rapport à la suite d'une instance que le gouverneur en conseil lui avait ordonné d'entamer, dans le but d'examiner les pratiques de vente trompeuses ou agressives liées aux services de télécommunications, leur fréquence et leur incidence sur les consommateurs, ainsi que les solutions possibles. Bien que le rapport ne constitue pas en soi une directive ou une ordonnance juridiquement contraignante, il y est indiqué que le CRTC peut entamer certaines instances et activités de suivi comprenant, sans s'y limiter, un nouveau programme « client mystère », des outils visant à fournir de plus amples renseignements aux consommateurs et la présentation de données sur les plaintes, ainsi qu'une instance visant à déterminer s'il y a lieu d'imposer des mesures de conformité obligatoires et des mesures accrues de présentation de rapports publics au sujet des fournisseurs de services dont le comportement descend au-dessous d'un seuil de comportement acceptable. Tant que le CRTC ne publiera pas de plus amples détails sur ses activités de suivi, il est impossible de déterminer toute nouvelle incidence possible de cet examen sur notre société.

Étude de marché du Bureau de la concurrence concernant la concurrence au chapitre des services à large bande

Le 10 mai 2018, le Bureau de la concurrence a entrepris une étude de marché pour mieux comprendre la dynamique concurrentielle de l'industrie canadienne des services Internet à large bande. Le Bureau indique que l'étude a pour but de mieux comprendre ces résultats sur le marché et la dynamique concurrentielle des marchés canadiens des services à large bande en général; elle vise notamment à déterminer si les revendeurs remplissent leur rôle en imposant une discipline concurrentielle accrue aux services à large bande traditionnels fournis par les compagnies de téléphone et de câblodistribution. Le Bureau prévoit publier les résultats de l'étude dans un rapport public, qui pourrait comprendre des recommandations à l'intention des autorités gouvernementales compétentes, le cas échéant. Le Bureau indique que l'étude lui permettra, entre autres choses, de faire des interventions réglementaires éclairées concernant les mesures que les organismes de réglementation ou les décideurs pourraient prendre pour favoriser davantage la concurrence dans l'industrie de la large bande, et d'accroître ses connaissances et sa compréhension de la dynamique concurrentielle de l'industrie de la large bande, et de l'industrie des télécommunications en général, afin d'éclairer ses travaux futurs. Nous participons à cette instance et nous avons présenté nos observations initiales au Bureau le 31 août 2018. Le Bureau a poursuivi le processus de mobilisation des parties prenantes et de recherche, ainsi qu'une analyse de l'information. Il prévoit publier une ébauche du rapport en mai 2019 et ensuite tenir une consultation publique et publier le rapport final en juin 2019.

Retrait progressif du régime de subvention du service local

Le 26 juin 2018, le CRTC a publié la *Politique réglementaire de télécom CRTC 2018-213*, « *Retrait progressif du régime de subvention du service local* ». Dans cette décision, le CRTC a déterminé qu'il procéderait au retrait progressif du régime de subvention du service local sur trois ans, soit du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2021. En septembre 2018, l'Independent Telecommunications Providers Association (l'« ITPA »), qui représente les petites entreprises de services locaux titulaires (« ESLT »), a présenté au CRTC une demande de révision et de modification de cette décision. Dans sa demande, l'ITPA cherche le maintien du régime de subvention du service local existant. Les observations relatives à cette instance ont été versées au dossier, et le CRTC devrait rendre une décision plus tard au cours de l'année. On ne s'attend pas à ce que cette demande, si elle est accueillie, ait une incidence significative.

Examen des régimes de plafonnement des prix et d'abstention locale

Simultanément à la publication de la politique « *Retrait progressif du régime de subvention du service local* » dont il est fait mention ci-dessus, le CRTC a également publié l'*Avis de consultation de télécom CRTC 2018-214*, « *Examen des régimes de plafonnement des prix et d'abstention locale* ». Dans le cadre de cette instance, le CRTC examine, entre autres choses, les restrictions de tarification applicables aux services locaux de résidence; déterminer si une compensation doit être offerte aux ESLT en raison du retrait de la subvention du service local découlant de la décision « *Retrait progressif du régime de subvention du service local* »; déterminer s'il y a toujours lieu de recourir à un mécanisme relatif au facteur exogène dans le cadre des régimes de plafonnement des prix; déterminer s'il y a lieu de modifier les critères d'abstention locale. Les observations finales ont été présentées le 22 mars 2019, et une décision devrait être rendue plus tard au cours de l'année. L'incidence de cette décision demeure inconnue à l'heure actuelle.

Code de conduite pour les services Internet de détail

Le 9 novembre 2018, le CRTC a publié l'*Avis de consultation de télécom CRTC 2018-422*, « *Appel aux observations – Instance dans le but d'établir un code obligatoire pour les services Internet* ». Dans cette instance, le CRTC envisage l'établissement d'un code de conduite obligatoire pour aborder la question de la clarté des contrats visant les services d'accès Internet fixes de détail et les questions connexes. Le CRTC propose notamment d'exiger la préparation d'un résumé des renseignements essentiels, de restreindre les frais de résiliation anticipée et d'exiger que les fournisseurs de services Internet offrent un délai de réflexion aux clients qui signent un contrat à durée déterminée. Dans nos observations écrites déposées le 19 décembre 2018 et dans notre réponse déposée le 28 janvier 2019, nous avons fait valoir que TELUS a déjà mis en œuvre un grand nombre de ces mesures dans le cadre de ses initiatives accordant la priorité aux clients, et que certaines propositions ne devraient pas être adoptées, notamment concernant certaines restrictions, les frais de résiliation anticipée et la proposition du CRTC selon laquelle le nouveau code serait appliqué de manière rétrospective. L'instance se poursuit, et une décision devrait être rendue d'ici la fin de 2019. Il est trop tôt pour déterminer l'incidence de cette instance sur notre société.

Instructions proposées à l'intention du CRTC

En vertu de l'article 8 de la *Loi sur les télécommunications*, le gouverneur en conseil peut donner au CRTC des instructions générales relativement à la mise en œuvre des objectifs de la politique énoncés dans la loi. Le 26 février 2019, le gouverneur en conseil a proposé de nouvelles instructions en vertu des pouvoirs que lui confère la loi. Selon l'ébauche des instructions, le CRTC serait tenu, lorsqu'il a recours à la réglementation, d'examiner comment les mesures prises peuvent favoriser la concurrence, l'abordabilité, les intérêts des consommateurs et

l'innovation. Le gouverneur en conseil a également indiqué que l'ébauche des instructions, si elle est mise en œuvre, sera utilisée en complémentarité des instructions précédentes en vertu desquelles le CRTC doit, en autres choses, se fier le plus possible au libre jeu du marché pour atteindre les objectifs de la politique de télécommunications. La mesure, le cas échéant, dans laquelle cela pourrait se répercuter sur notre société demeure inconnue à l'heure actuelle, et il est trop tôt pour déterminer de façon concluante toute incidence possible sur notre société.

Possibilité que soit édictée une nouvelle loi en matière de sécurité

Dans son budget publié le 19 mars 2019, le gouvernement fédéral a annoncé qu'il a l'intention de proposer une nouvelle loi et d'apporter les modifications nécessaires à ses lois fédérales existantes dans le but de mettre en place un nouveau cadre de protection des cybersystèmes critiques. La mesure, le cas échéant, dans laquelle cela pourrait se répercuter sur notre société demeure inconnue à l'heure actuelle, et il est trop tôt pour déterminer de façon concluante toute incidence possible sur notre société.

Questions en matière de radiodiffusion

Licences de radiodiffusion détenues par TELUS

Nous avons obtenu le renouvellement de nos licences régionales aux fins de l'exploitation d'entreprises de distribution de radiodiffusion en Colombie-Britannique et en Alberta dans le cadre de la *Décision de radiodiffusion CRTC 2018-267*, qui prolonge les périodes de validité des licences jusqu'au 31 août 2023. Nous avons également obtenu un autre renouvellement administratif de notre licence régionale aux fins de l'exploitation d'une entreprise de distribution de radiodiffusion au Québec, qui prolonge la période de validité actuelle de cette licence jusqu'au 30 juin 2019. Nous nous attendons à ce que notre licence régionale aux fins de l'exploitation d'entreprises de distribution de radiodiffusion au Québec soit renouvelée d'ici la fin du deuxième trimestre de 2019. Notre licence qui nous permet d'offrir un service de vidéo sur demande a été renouvelée jusqu'au 31 août 2023 dans le cadre de la *Décision de radiodiffusion CRTC 2018-20*.

Le CRTC est tenu de présenter au gouvernement fédéral un rapport sur les modèles de distribution de l'avenir

Le 22 septembre 2017, le gouverneur en conseil a déposé un décret en vertu de l'article 15 de la *Loi sur la radiodiffusion*, dans lequel il demande au CRTC de tenir des audiences et de lui présenter un rapport sur les modèles de distribution de l'avenir et sur la façon dont les Canadiens accèderont à la programmation. Le 31 mai 2018, le CRTC a publié son rapport, « *Emboîter le pas au changement : L'avenir de la distribution de la programmation au Canada* », qui donne un aperçu de la distribution du contenu de programmation au Canada et qui décrit certains types de changements au cadre réglementaire qui font l'objet de considérations. Ce rapport fera vraisemblablement partie du dossier aux fins de l'examen conjoint de la *Loi sur la radiodiffusion* et de la *Loi sur les télécommunications* devant être effectué par un groupe d'experts, comme il est mentionné ci-dessous. Le CRTC a également annoncé, dans le cadre de ses activités prévues pour 2019 et 2020, qu'il compte mettre en œuvre certaines nouvelles initiatives dont il est fait mention dans son rapport. On s'attend à ce que d'autres consultations aient lieu, mais leur issue ne devrait pas avoir une incidence défavorable significative sur notre société.

Examen de la Loi sur les télécommunications et de la Loi sur la radiodiffusion

Le 5 juin 2018, le gouvernement fédéral a annoncé la mise en œuvre d'un examen conjoint de la *Loi sur les télécommunications* et de la *Loi sur la radiodiffusion* devant être effectué par un groupe de sept experts qui devra présenter ses recommandations finales au plus tard le 31 janvier 2020. Les observations écrites en réponse à l'appel aux observations par le groupe d'experts ont été déposées le 11 janvier 2019, et le groupe d'experts prévoit publier un rapport provisoire au plus tard le 30 juin 2019, qui portera sur les observations relevées dans le cadre du processus de consultation. Il est actuellement trop tôt pour déterminer l'incidence de cet examen et de toutes modifications à la *Loi sur les télécommunications*, à la *Loi sur la radiodiffusion* et à la *Loi sur la radiocommunication* (ces trois lois constituant le principal cadre législatif visant les communications) auxquelles cet examen pourrait donner lieu.

Examen de la Loi sur le droit d'auteur et de la Commission du droit d'auteur

L'examen obligatoire quinquennal de la *Loi sur le droit d'auteur* devait avoir lieu en 2017, et le processus d'examen par l'entremise d'un comité parlementaire a été annoncé en décembre 2017. Le Comité permanent de l'industrie, des sciences et de la technologie, avec le concours du comité permanent du ministère du Patrimoine canadien, a achevé l'examen des aspects de la *Loi sur le droit d'auteur* et de son cadre stratégique en janvier 2019. Un rapport fournissant des recommandations concernant les modifications devant être apportées par le gouvernement à la *Loi sur le droit d'auteur* devrait être publié au premier semestre de 2019. L'approche en matière de politique applicable au droit d'auteur repose traditionnellement sur un équilibre entre les intérêts des créateurs et ceux des consommateurs; en conséquence, les modifications apportées à la *Loi sur le droit d'auteur* ne devraient pas avoir une incidence défavorable significative sur notre société.

Le processus de réforme de la Commission du droit d'auteur a été mené à terme en 2018, et les réformes ont été mises en œuvre par le gouvernement en vertu du projet de loi C-86, *Loi n° 2 portant exécution de certaines dispositions du budget déposé au Parlement le 27 février 2018 et mettant en œuvre d'autres mesures*, lequel a reçu la sanction royale le 13 décembre 2018. Les dispositions de la *Loi sur le droit d'auteur* concernant la réforme de la Commission du droit d'auteur ont eu prise d'effet le 1^{er} avril 2019.

10. Risques et gestion des risques

Les risques principaux et les incertitudes susceptibles d'influer sur nos résultats dans l'avenir, ainsi que nos activités connexes visant à atténuer les risques, sont décrits dans notre rapport de gestion annuel 2018, et n'ont pas changé de façon importante depuis le 31 décembre 2018. Il y a également lieu de se reporter au résumé des risques et des incertitudes présenté dans la *Mise en garde concernant les déclarations prospectives* figurant au début du présent rapport de gestion.

11. Définitions et rapprochements

11.1 Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières

Nous présentons certaines mesures non conformes aux PCGR et fournissons des indications à ce sujet. Nous avons recours à ces mesures pour évaluer le rendement de TELUS, et aussi pour déterminer si nous respectons les clauses restrictives de nos conventions d'emprunt et pour gérer notre structure du capital. Étant donné que les mesures non conformes aux PCGR n'ont généralement pas de signification normalisée, elles pourraient ne pas être comparables à des mesures semblables présentées par d'autres émetteurs. Les règlements sur les valeurs mobilières exigent que ces mesures soient définies clairement et qu'elles fassent l'objet d'un rapprochement avec les mesures conformes aux PCGR les plus semblables.

Bénéfice net ajusté et bénéfice par action de base ajusté : Ces mesures servent à évaluer le rendement consolidé et ne tiennent pas compte des éléments qui pourraient occulter les tendances sous-jacentes concernant le rendement. Ces mesures ne doivent pas être substituées au bénéfice net et au bénéfice par action de base pour évaluer le rendement de TELUS. Les éléments qui pourraient, selon la direction, occulter les tendances sous-jacentes concernant le rendement comprennent les profits ou les pertes importants liés aux participations dans les coentreprises d'aménagement immobilier, les profits liés à l'échange de licences de spectre pour les services sans fil, les coûts de restructuration et autres coûts, la prime au titre du remboursement par anticipation de la dette à long terme (le cas échéant), les ajustements liés à l'impôt sur le résultat, les mises hors service d'immobilisations liées aux activités de restructuration, ainsi que les profits découlant des regroupements d'entreprises. (Se reporter au tableau « *Rapprochement du bénéfice net ajusté* » et au tableau « *Rapprochement du BPA de base ajusté* », à la rubrique 1.3.)

Intensité du capital : Cette mesure est calculée comme les dépenses d'investissement (excluant les licences de spectre) divisées par le total des produits d'exploitation. Cette mesure fournit une méthode utile pour comparer le niveau des dépenses d'investissement avec celui d'autres entreprises de tailles diverses du même secteur.

Ratio de distribution : Il s'agit d'une mesure historique représentant le total des dividendes des quatre derniers trimestres déclarés par action ordinaire, tels qu'ils sont présentés dans les états financiers, divisé par le total du bénéfice par action de base pour les quatre trimestres les plus récents en ce qui concerne les périodes intermédiaires. Le dénominateur applicable aux exercices est le bénéfice par action de base annuel. Notre fourchette cible est un ratio de distribution annuel sur une base prospective plutôt que sur une base actuelle. (Se reporter à la rubrique 7.5, « *Mesures de la situation de trésorerie et des sources de financement* ».)

Calcul du ratio de distribution

Périodes de 12 mois closes les 31 mars (en dollars)	2019	2018
Numérateur – total des dividendes des quatre derniers trimestres déclarés par action ordinaire	2,14	1,995
Dénominateur – bénéfice net par action ordinaire	2,70	2,62
Ratio (en %)	79	76

Ratio de distribution du bénéfice net ajusté : Ce ratio est une mesure historique représentant le total des dividendes des quatre derniers trimestres déclarés par action ordinaire, tels qu'ils sont présentés dans les états financiers, divisé par le bénéfice net ajusté par action. Le bénéfice net ajusté par action représente le bénéfice par action de base, tel qu'il est utilisé aux fins du calcul du **ratio de distribution**, ajusté de manière à ne pas tenir compte du profit lié à l'échange de licences de spectre pour les services sans fil, des profits et du bénéfice lié à la participation découlant des coentreprises immobilières, des provisions au titre des regroupements d'entreprises, de la prime au titre du remboursement par anticipation de la dette à long terme (le cas échéant), et des ajustements liés à l'impôt.

Calcul du ratio de distribution du bénéfice net ajusté

Périodes de 12 mois closes les 31 mars (en dollars)	2019	2018
Numérateur – total des dividendes des quatre derniers trimestres déclarés par action ordinaire	2,14	1,995
Bénéfice net ajusté (en millions de dollars) :		
Bénéfice net attribuable aux actions ordinaires	1 618	1 555
Déduire : profits non récurrents et bénéfice lié à la participation découlant des coentreprises immobilières, après impôt sur le résultat	(150)	(1)
Provisions au titre des regroupements d'entreprises, après impôt sur le résultat	(17)	(22)
(Déduire : ajustements favorables nets) ajouter : ajustements défavorables nets liés à l'impôt sur le résultat	(7)	21
Ajouter : prime au titre du remboursement par anticipation de la dette à long terme, après impôt sur le résultat	25	—
Ajouter : don initial et dons faisant l'objet d'un engagement à la Fondation TELUS pour un futur meilleur, après impôt sur le résultat	90	—
	1 559	1 553
Dénominateur – bénéfice net ajusté par action ordinaire	2,60	2,62
Ratio ajusté (en %)	82	76

Couverture par le bénéfice : Cette mesure est définie dans le Règlement 41-101 des Autorités canadiennes en valeurs mobilières et dans les règlements connexes, qui est calculée comme suit :

Calcul du ratio de couverture par le bénéfice

Périodes de 12 mois closes les 31 mars (en millions de dollars, sauf les ratios)	2019	2018
Bénéfice net attribuable aux actions ordinaires	1 618	1 555
Impôt sur le résultat (attribuable aux actions ordinaires)	546	592
Coûts d'emprunt (attribuables aux actions ordinaires) ¹	653	569
Numérateur	2 817	2 716
Dénominateur – coûts d'emprunt (ci-dessus)	653	569
Ratio (fois)	4,3	4,8

1 Intérêts sur la dette à long terme plus les intérêts sur les emprunts à court terme et les autres emprunts et plus la prime au titre du remboursement par anticipation de la dette à long terme, plus la réintégration des intérêts comptabilisés à l'actif et moins les coûts d'emprunt attribuables aux participations ne donnant pas le contrôle.

BAIIA (bénéfice avant intérêts, impôt et amortissements) : Nous avons publié des indications et présentons le BAIIA parce qu'il constitue une mesure clé utilisée pour évaluer le rendement consolidé. Le BAIIA est une mesure commune à laquelle les investisseurs et les établissements de crédit recourent largement en tant qu'indicateur du rendement opérationnel d'une société et de sa capacité de contracter des dettes et d'en assurer le service, ainsi qu'à titre de paramètre d'évaluation. Le BAIIA ne doit pas être substitué au bénéfice net comme mesure du rendement de TELUS ni utilisé comme mesure unique des flux de trésorerie. Le BAIIA tel qu'il est calculé par TELUS correspond aux produits d'exploitation moins les montants inscrits aux postes « Achat de biens et services » et « Charge au titre des avantages du personnel ».

Nous calculons le BAIIA excluant les coûts de restructuration et autres coûts, car il constitue une composante du **ratio de couverture des intérêts par le BAIIA excluant les coûts de restructuration et autres coûts** et du **ratio dette nette/BAIIA excluant les coûts de restructuration et autres coûts**.

Nous calculons également un **BAIIA ajusté** qui exclurait les éléments de nature inhabituelle qui ne reflètent pas nos activités habituelles ou continues; selon nous, ce BAIIA ne devrait pas être considéré comme une mesure d'évaluation à long terme et ne devrait pas être pris en compte aux fins d'une évaluation de notre capacité à assurer le service de la dette ou à contracter des dettes.

Rapprochement du BAIIA

Trimestres clos les 31 mars (en millions de dollars)	2019	2018
Bénéfice net	437	412
Coûts de financement	168	156
Impôt sur le résultat	157	151
Amortissement des immobilisations corporelles	470	411
Amortissement des immobilisations incorporelles	147	139
BAIIA	1 379	1 269
Ajouter : coûts de restructuration et autres coûts compris dans le BAIIA	36	34
BAIIA excluant les coûts de restructuration et autres coûts et BAIIA ajusté	1 415	1 303

Couverture des intérêts par le BAIIA excluant les coûts de restructuration et autres coûts : Cette mesure est définie comme le BAIIA excluant les coûts de restructuration et autres coûts divisé par le montant net des charges d'intérêts, calculé sur 12 mois. Cette mesure est semblable au ratio de couverture prévu par les clauses restrictives de nos facilités de crédit, comme il est décrit à la *rubrique 7.6, « Facilités de crédit »*.

Flux de trésorerie disponibles : Nous présentons cette mesure comme un indicateur supplémentaire de notre rendement opérationnel. Les flux de trésorerie disponibles ne doivent pas être substitués aux mesures présentées dans les tableaux consolidés intermédiaires résumés des flux de trésorerie. Ils excluent les variations de certains éléments du fonds de roulement (tels que les créances clients et les dettes fournisseurs), le produit tiré des actifs cédés ainsi que d'autres sources et affectations des liquidités figurant dans les tableaux consolidés intermédiaires résumés des flux de trésorerie. Ils fournissent une estimation des flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation qui sont disponibles après les dépenses d'investissement (excluant les acquisitions de licences de spectre) et qui peuvent notamment être utilisés pour payer les dividendes, rembourser la dette, racheter des actions, ou effectuer d'autres investissements. Les flux de trésorerie disponibles peuvent être complétés de temps à autre par le produit tiré des actifs cédés ou par les activités de financement.

Calcul des flux de trésorerie disponibles

Trimestres clos les 31 mars (en millions de dollars)	2019	2018
BAIIA	1 379	1 269
Déduire : profits sans effet sur la trésorerie découlant de la vente d'immobilisations corporelles	(5)	(8)
Coûts de restructuration et autres coûts, déduction faite des décaissements	(33)	(4)
Incidence de l'actif sur contrat, des coûts d'acquisition du contrat et des coûts liés à l'exécution du contrat*	38	18
Incidence de la composante capital des contrats de location	(88)	—
Contrats de location comptabilisés antérieurement à titre de contrats de location-financement	13	—
Éléments des tableaux consolidés intermédiaires résumés des flux de trésorerie :		
Rémunération fondée sur des actions, montant net	19	18
Montant net des charges au titre des régimes à prestations définies du personnel	20	25
Cotisations de l'employeur aux régimes à prestations définies du personnel	(16)	(21)
Intérêts versés ¹	(179)	(150)
Intérêts reçus	2	2
Dépenses d'investissement (excluant les licences de spectre) ²	(646)	(650)
Flux de trésorerie disponibles avant impôt	504	499
Impôt sur le résultat payé, déduction faite des remboursements	(351)	(56)
Flux de trésorerie disponibles	153	443

1 Tient compte des intérêts de 15 millions de dollars payés au titre des obligations locatives.

2 Se reporter à la *note 31* des états financiers consolidés intermédiaires pour plus de détails.

***Rapprochement de l'incidence de l'actif sur contrat, des coûts d'acquisition du contrat et des coûts liés à l'exécution du contrat**

Trimestres clos les 31 mars (en millions de dollars)	2019	2018
Chiffres tirés de la <i>note 6 c)</i> des états financiers consolidés intermédiaires :		
Entrées nettes découlant des activités	321	281
Montants facturés au cours de la période et donc reclassés dans les débiteurs	(346)	(304)
Variation de la correction de valeur pour perte de valeur, montant net	—	(1)
Autres	1	—
Chiffres tirés de la <i>note 20</i> des états financiers consolidés intermédiaires :		
Entrées – total	62	76
Amortissement des immobilisations incorporelles – total	(76)	(70)
Incidence de l'actif sur contrat, des coûts d'acquisition du contrat et des coûts liés à l'exécution du contrat	(38)	(18)

Le tableau ci-dessous présente le rapprochement des flux de trésorerie disponibles selon notre définition et des entrées liées aux activités d'exploitation.

Rapprochement des flux de trésorerie disponibles et des entrées liés aux activités d'exploitation

Trimestres clos les 31 mars (en millions de dollars)	2019	2018
Flux de trésorerie disponibles	153	443
Ajouter (déduire) :		
Dépenses d'investissement (excluant les licences de spectre)	646	650
Ajustements aux fins du rapprochement avec les entrées liées aux activités d'exploitation	(9)	(255)
Entrées liées aux activités d'exploitation	790	838

Dettes nettes : Nous estimons que la dette nette est une mesure utile, parce qu'elle représente le montant des emprunts à court terme et des obligations relatives à la dette à long terme qui ne sont pas couverts par la trésorerie et les placements temporaires disponibles. La mesure définie par les normes IFRS qui se rapproche le plus de la dette nette est la dette à long terme, y compris la tranche courante de la dette à long terme. La dette nette est un élément du **ratio dette nette/BAIIA excluant les coûts de restructuration et autres coûts**.

Calcul de la dette nette

Aux 31 mars (en millions de dollars)	2019	2018
Dettes à long terme, y compris la tranche courante	15 775	13 990
Frais d'émission de titres de créance portés en déduction de la dette à long terme	90	75
(Actifs) passifs dérivés, montant net	41	59
Cumul des autres éléments du résultat global découlant des instruments financiers utilisés pour gérer le risque de taux d'intérêt et le risque de change associés aux titres de créance à long terme libellés en dollars américains (excluant les incidences fiscales)	(86)	(24)
Trésorerie et placements temporaires, montant net	(588)	(415)
Emprunts à court terme	500	100
Dettes nettes	15 732	13 785

Ratio dette nette/BAIIA excluant les coûts de restructuration et autres coûts : Cette mesure est définie comme la dette nette à la fin de la période divisée par le BAIIA excluant les coûts de restructuration et autres coûts sur 12 mois. (Se reporter à la rubrique 7.5, « Mesures de la situation de trésorerie et des sources de financement ».) Cette mesure est analogue au ratio de levier financier prévu par les clauses restrictives de nos facilités de crédit, tel qu'il est décrit à la rubrique 7.6, « Facilités de crédit ».

Montant net des charges d'intérêts : Cette mesure est le dénominateur utilisé pour calculer le **ratio de couverture des intérêts par le BAIIA excluant les coûts de restructuration et autres coûts**. Le montant net des charges d'intérêts représente les coûts de financement excluant les intérêts sur la dette à long terme comptabilisés à l'actif, les intérêts nets des régimes à prestations définies du personnel et les recouvrements liés au remboursement par anticipation et à l'échéance de la dette, calculés sur 12 mois. Les charges comptabilisées relativement à la prime au titre du remboursement par anticipation de la dette à long terme, le cas échéant, sont prises en compte dans le montant net des charges d'intérêts. Le montant net des charges d'intérêts s'est établi à 660 millions de dollars au cours de la période de 12 mois close le 31 mars 2019, et à 582 millions de dollars au cours de la période de 12 mois close le 31 mars 2018; à l'heure actuelle, ces résultats reflètent les intérêts au titre des obligations locatives uniquement pour le trimestre clos le 31 mars 2019, en raison de la méthode de transition à IFRS 16 qui a été utilisée.

Coûts de restructuration et autres coûts : Afin de réduire nos coûts permanents, nous engageons des coûts de restructuration supplémentaires connexes non récurrents. Il est également possible que nous engagions des charges inhabituelles, qui sont comprises dans les autres coûts, lorsque nous apportons des changements importants ou structurels à nos modèles d'affaires ou à nos modèles d'exploitation, ou que nous menons des activités d'intégration postacquisition. Les autres coûts comprennent les coûts externes supplémentaires atypiques engagés relativement aux acquisitions ou cessions d'entreprises, ainsi que les coûts importants liés aux litiges, dans le cas de pertes ou de règlements, et aux décisions réglementaires rétrospectives défavorables.

Composantes des coûts de restructuration et autres coûts

Trimestres clos les 31 mars (en millions de dollars)	2019	2018
Achat de biens et services	18	5
Charge au titre des avantages du personnel	18	29
Coûts de restructuration et autres coûts compris dans le BAIIA	36	34

11.2 Indicateurs opérationnels

En raison des modifications apportées à notre définition des abonnés avec prise d'effet au premier trimestre de 2019, certaines unités d'abonnement qui étaient pris en compte dans le nombre d'abonnés des téléphones mobiles sont maintenant présentées dans la nouvelle catégorie du nombre d'abonnés des appareils mobiles connectés. Plus précisément, les appareils centrés sur les données dont les capacités cellulaires de transmission de la voix sont limitées ou inexistantes, tels que les tablettes, les clés Internet, les véhicules connectés et la technologie prêt-à-porter, sont maintenant présentés dans la catégorie du nombre d'abonnés des appareils mobiles connectés, conformément aux définitions révisées. La nouvelle catégorie du nombre d'abonnés des appareils mobiles connectés regroupe ces appareils centrés sur les données qui étaient compris dans les unités d'abonnement des téléphones mobiles avec les unités d'abonnement liées à l'Internet des objets et aux services de santé mobiles qui n'étaient pas présentées auparavant.

Les mesures suivantes constituent des paramètres utilisés dans l'industrie pour évaluer le rendement opérationnel d'une entité de télécommunications offrant des services mobiles et des services filaires. Elles n'ont cependant pas de signification normalisée prescrite par les normes IFRS de l'IASB.

Montant facturé mensuel moyen par unité d'abonnement (« MFMUA ») des téléphones mobiles – calculé comme les produits tirés des services de réseau découlant des forfaits, des frais d'itinérance et des frais d'utilisation mensuels, ainsi que des remboursements mensuels sur le solde impayé au titre des appareils des abonnés ayant signé un contrat, divisés par le nombre moyen d'unités d'abonnement des téléphones mobiles en service dans le réseau au cours de la période, et le résultat est exprimé en tant que taux mensuel.

Produits mensuels moyens par unité d'abonnement (« PMUA ») des téléphones mobiles – calculé comme les produits tirés des services de réseau découlant des forfaits, des frais d'itinérance et des frais d'utilisation mensuels, divisés par le nombre moyen d'unités d'abonnement des téléphones mobiles en service dans le réseau au cours de la période, et le résultat est exprimé en tant que taux mensuel.

Taux de désabonnement par mois (ou taux de désabonnement) – calculé comme le nombre d'unités d'abonnement désactivées au cours d'une période donnée, divisé par le nombre moyen d'unités d'abonnement dans le réseau au cours de la période, et le résultat est exprimé en tant que taux mensuel. Le taux de désabonnement des téléphones mobiles représente la moyenne totale des taux de désabonnement des téléphones mobiles des services prépayés et des services postpayés. Un abonné des services prépayés de téléphone mobile de TELUS, Koodo ou Public Mobile est désactivé lorsqu'il n'utilise pas les services au cours des 90 jours suivant l'expiration des crédits prépayés.

Unité d'abonnement des appareils mobiles connectés – définie comme un appareil générateur de produits récurrents actif centré sur les données (p. ex., les tablettes, les clés Internet, l'Internet des objets, la technologie prêt-à-porter, les systèmes pour véhicules connectés) doté d'un identifiant d'abonné unique (numéro SIM ou IMEI) dont les capacités cellulaires de transmission de la voix sont limitées ou inexistantes. De plus, TELUS établit une relation directe avec l'utilisateur de chaque appareil aux fins de la facturation ou des services de soutien.

Unité d'abonnement des téléphones mobiles – définie comme une unité génératrice de produits récurrents des services mobiles active (p. ex., les téléphones mobiles et les téléphones intelligents) dotée d'un identifiant d'abonné unique (numéro SIM ou IMEI), qui constitue un appareil mobile multifonctions procurant une connectivité cellulaire voix, messagerie textuelle et données. De plus, TELUS établit une relation directe avec l'utilisateur de chaque appareil aux fins de la facturation ou des services de soutien.

Unité d'abonnement des services filaires – définie comme une unité génératrice de produits récurrents active, qui a accès aux services autonomes y compris l'accès fixe à Internet, TELUS TV et les services résidentiels de transmission de la voix (auparavant les lignes résidentielles d'accès au réseau). De plus, TELUS établit une relation directe avec l'utilisateur de chaque service aux fins de la facturation ou des services de soutien.

TELUS CORPORATION

**ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
INTERMÉDIAIRES RÉSUMÉS**

(NON AUDITÉ)

31 MARS 2019

États consolidés intermédiaires résumés du résultat net et du résultat global

(non audité)

Périodes closes les 31 mars (en millions, sauf les montants par action)	Note	Trimestres	
		2019	2018
PRODUITS D'EXPLOITATION			
Services		3 020 \$	2 886 \$
Équipement		469	465
Produits tirés de contrats conclus avec des clients	6	3 489	3 351
Autres produits d'exploitation	7	17	26
		3 506	3 377
CHARGES D'EXPLOITATION			
Achat de biens et services		1 421	1 408
Charge au titre des avantages du personnel	8	706	700
Amortissement des immobilisations corporelles	17	470	411
Amortissement des immobilisations incorporelles	18	147	139
		2 744	2 658
BÉNÉFICE D'EXPLOITATION		762	719
Coûts de financement	9	168	156
BÉNÉFICE AVANT IMPÔT		594	563
Impôt sur le résultat	10	157	151
BÉNÉFICE NET		437	412
AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL	11		
Éléments qui peuvent être ultérieurement reclassés en résultat			
Variation de la juste valeur latente des dérivés désignés à titre de couvertures de flux de trésorerie		(49)	(7)
Écart de change découlant de la conversion des états financiers des établissements à l'étranger		6	(4)
		(43)	(11)
Éléments qui ne seront jamais ultérieurement reclassés en résultat			
Réévaluations au titre des régimes à prestations définies du personnel		24	(43)
		(19)	(54)
BÉNÉFICE GLOBAL		418 \$	358 \$
BÉNÉFICE NET ATTRIBUABLE :			
Aux actions ordinaires		428 \$	410 \$
Aux participations ne donnant pas le contrôle		9	2
		437 \$	412 \$
BÉNÉFICE GLOBAL ATTRIBUABLE :			
Aux actions ordinaires		406 \$	357 \$
Aux participations ne donnant pas le contrôle		12	1
		418 \$	358 \$
BÉNÉFICE NET PAR ACTION ORDINAIRE	12		
De base		0,71 \$	0,69 \$
Dilué		0,71 \$	0,69 \$
NOMBRE MOYEN PONDÉRÉ TOTAL D' ACTIONS ORDINAIRES EN CIRCULATION			
De base		600	595
Dilué		600	595

Les notes annexes ci-jointes font partie intégrante de ces états financiers consolidés intermédiaires résumés.

États consolidés intermédiaires résumés de la situation financière (non audité)

(en millions)	Note	Au 31 mars 2019	Au 31 décembre 2018
ACTIF			
Actifs courants			
Trésorerie et placements temporaires, montant net		588 \$	414 \$
Débiteurs	6 b)	1 645	1 600
Impôt sur le résultat et autres impôts à recevoir		48	3
Stocks	1 b)	359	376
Actifs sur contrat	6 c)	862	860
Charges payées d'avance	20	626	539
Actifs dérivés courants	4 d)	27	49
		4 155	3 841
Actifs non courants			
Immobilisations corporelles, montant net	17	13 321	12 091
Immobilisations incorporelles, montant net	18	11 015	10 934
Goodwill, montant net	18	4 877	4 745
Actifs sur contrat	6 c)	437	458
Autres actifs à long terme	20	911	986
		30 561	29 214
		34 716 \$	33 055 \$
PASSIF ET CAPITAUX PROPRES			
Passifs courants			
Emprunts à court terme	22	500 \$	100 \$
Créditeurs et charges à payer	23	2 416	2 570
Impôt sur le résultat et autres impôts à payer		47	218
Dividendes à payer	13	329	326
Facturation par anticipation et dépôts de clients	24	667	653
Provisions	25	79	129
Tranche courante de la dette à long terme	26	1 341	836
Passifs dérivés courants	4 d)	19	9
		5 398	4 841
Passifs non courants			
Provisions	25	684	728
Dette à long terme	26	14 434	13 265
Autres passifs à long terme	27	706	730
Impôt sur le résultat différé		3 130	3 150
		18 954	17 873
Passif		24 352	22 714
Capitaux propres			
Capitaux propres attribuables aux actions ordinaires	28	10 278	10 259
Participations ne donnant pas le contrôle		86	82
		10 364	10 341
		34 716 \$	33 055 \$

Passifs éventuels

29

Les notes annexes ci-jointes font partie intégrante de ces états financiers consolidés intermédiaires résumés.

(en millions)	Note	Capitaux propres attribuables aux actions ordinaires							Participations ne donnant pas le contrôle	Total
		Capital d'apport				Cumul des autres éléments du résultat global	Total			
		Actions ordinaires (note 28)								
		Nombre d'actions	Capital social	Surplus d'apport	Bénéfices non distribués					
Solde au 1 ^{er} janvier 2018		595	5 205 \$	370 \$	3 794 \$	47 \$	9 416 \$	42 \$	9 458 \$	
Bénéfice net	2 c)	—	—	—	410	—	410	2	412	
Autres éléments du résultat global	11	—	—	—	(43)	(10)	(53)	(1)	(54)	
Dividendes	13	—	—	—	(299)	—	(299)	—	(299)	
Dividendes réinvestis et paiements facultatifs en trésorerie	13 b), 14 c)	—	20	—	—	—	20	—	20	
Option de règlement en capitaux propres net liée aux attributions d'options sur actions	14 d)	—	1	(1)	—	—	—	—	—	
Variation des participations dans une filiale	31 a)	—	—	14	—	—	14	29	43	
Solde au 31 mars 2018		595	5 226 \$	383 \$	3 862 \$	37 \$	9 508 \$	72 \$	9 580 \$	
Solde au 1 ^{er} janvier 2019										
Chiffres présentés précédemment		599	5 390 \$	383 \$	4 474 \$	12 \$	10 259 \$	82 \$	10 341 \$	
IFRS 16, Contrats de location – montant transitoire	2 c)	—	—	—	(153)	(1)	(154)	(8)	(162)	
Chiffres ajustés		599	5 390	383	4 321	11	10 105	74	10 179	
Bénéfice net		—	—	—	428	—	428	9	437	
Autres éléments du résultat global	11	—	—	—	24	(46)	(22)	3	(19)	
Dividendes	13	—	—	—	(329)	—	(329)	—	(329)	
Dividendes réinvestis et paiements facultatifs en trésorerie	13 b), 14 c)	—	24	—	—	—	24	—	24	
Émission d'actions dans le cadre de regroupements d'entreprises	18 b)	2	72	—	—	—	72	—	72	
Solde au 31 mars 2019		601	5 486 \$	383 \$	4 444 \$	(35) \$	10 278 \$	86 \$	10 364 \$	

Les notes annexes ci-jointes font partie intégrante de ces états financiers consolidés intermédiaires résumés.

Tableaux consolidés intermédiaires résumés des flux de trésorerie (non audité)

Périodes closes les 31 mars (en millions)	Note	Trimestres	
		2019	2018
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION			
Bénéfice net		437 \$	412 \$
Ajustements visant le rapprochement du bénéfice net et des entrées liées aux activités d'exploitation :			
Amortissement des immobilisations corporelles et amortissement des immobilisations incorporelles		617	550
Impôt sur le résultat différé	10	31	7
Charge de rémunération fondée sur des actions, montant net	14 a)	19	18
Montant net des charges au titre des régimes à prestations définies du personnel	15 a)	20	25
Cotisations de l'employeur aux régimes à prestations définies du personnel		(16)	(21)
Actifs sur contrat non courants		21	19
Autres		79	4
Variation nette des éléments hors trésorerie du fonds de roulement lié aux activités d'exploitation	31 a)	(418)	(176)
Entrées liées aux activités d'exploitation		790	838
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT			
Paiements en trésorerie au titre des immobilisations, excluant les licences de spectre	31 a)	(793)	(738)
Paiements en trésorerie au titre des acquisitions, montant net	18 b)	(162)	(204)
Avances aux coentreprises immobilières	21 c)	(8)	(6)
Sommes reçues des coentreprises immobilières	21 c)	1	1
Produit des cessions		—	15
Sorties liées aux activités d'investissement		(962)	(932)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT			
Dividendes versés aux détenteurs d'actions ordinaires	31 b)		
	13 a)	(303)	(279)
Émission (remboursement) d'emprunts à court terme, montant net		400	(6)
Émission de titres de créance à long terme	26	1 166	2 161
Remboursements par anticipation et à l'échéance sur la dette à long terme	26	(917)	(1 895)
Émission d'actions par une filiale aux détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle	31 a)	—	24
Autres		—	(5)
Entrées liées aux activités de financement		346	—
SITUATION DE TRÉSORERIE			
Augmentation (diminution) de la trésorerie et des placements temporaires, montant net		174	(94)
Trésorerie et placements temporaires, montant net au début		414	509
Trésorerie et placements temporaires, montant net à la fin		588 \$	415 \$
INFORMATION SUPPLÉMENTAIRE SUR LES FLUX DE TRÉSORERIE D'EXPLOITATION			
Intérêts versés		(179) \$	(150) \$
Intérêts reçus		2 \$	2 \$
Impôt sur le résultat payé, montant net			
Relativement au bénéfice global		(336) \$	(56) \$
Relativement aux acquisitions d'entreprises		(15)	—
		(351) \$	(56) \$

Les notes annexes ci-jointes font partie intégrante de ces états financiers consolidés intermédiaires résumés.

31 MARS 2019

TELUS Corporation est l'une des plus importantes sociétés de télécommunications du Canada; elle offre un vaste éventail de services et de produits de télécommunications, qui incluent des services mobiles et filaires de transmission de la voix et de données. Les services de transmission de données comprennent les services de protocole Internet, de télévision, d'hébergement, de technologie de l'information gérée et les services fondés sur l'infonuagique, des solutions en matière de soins de santé, les services à la clientèle et aux entreprises ainsi que les services résidentiels et aux entreprises reposant sur la technologie intelligente (y compris les services de la sécurité).

TELUS Corporation a été constituée en société par actions en vertu de la loi intitulée Company Act (Colombie-Britannique) le 26 octobre 1998, sous la dénomination BCT.TELUS Communications Inc. (« BCT »). Le 31 janvier 1999, conformément à un plan d'arrangement aux termes de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions* approuvé par le tribunal et intervenu entre BCT, BC TELECOM Inc. et l'ancienne société située en Alberta, TELUS Corporation (« TC »), BCT a acquis la totalité des actions de BC TELECOM Inc. et de TC en échange d'actions ordinaires et d'actions sans droit de vote de BCT et BC TELECOM Inc. a été dissoute. Le 3 mai 2000, BCT a changé sa dénomination pour TELUS Corporation et en février 2005, TELUS Corporation est devenue assujettie à la Business Corporations Act (Colombie-Britannique), loi qui a remplacé la Company Act (Colombie-Britannique). TELUS Corporation a son siège social au 510 West Georgia Street, Floor 7, Vancouver (Colombie-Britannique) V6B 0M3.

Les expressions « TELUS », « nous », « notre », « nos », « nôtre » et « nous-mêmes » désignent TELUS Corporation et, dans les cas où le contexte le permet ou l'exige, ses filiales.

Notes annexes	Page
Application générale	
1. États financiers consolidés intermédiaires résumés	7
2. Faits nouveaux concernant les méthodes comptables	7
3. Politiques financières liées à la structure du capital	10
4. Instruments financiers	12
Éléments portant sur les résultats d'exploitation consolidés	
5. Information sectorielle	18
6. Produits tirés de contrats conclus avec des clients	20
7. Autres produits d'exploitation	21
8. Charge au titre des avantages du personnel	21
9. Coûts de financement	21
10. Impôt sur le résultat	22
11. Autres éléments du résultat global	23
12. Montants par action	24
13. Dividendes par action	24
14. Rémunération fondée sur des actions	25
15. Avantages du personnel futurs	28
16. Coûts de restructuration et autres coûts	29
Éléments portant sur la situation financière consolidée	
17. Immobilisations corporelles	30
18. Immobilisations incorporelles et goodwill	31
19. Contrats de location	33
20. Autres actifs à long terme	34
21. Coentreprises immobilières	34
22. Emprunts à court terme	36
23. Crédoeurs et charges à payer	37
24. Facturation par anticipation et dépôts de clients	37
25. Provisions	38
26. Dette à long terme	39
27. Autres passifs à long terme	42
28. Capital social attribuable aux actions ordinaires	42
29. Passifs éventuels	43
Autres	
30. Transactions entre parties liées	46
31. Informations supplémentaires sur les tableaux des flux de trésorerie	47

1 états financiers consolidés intermédiaires résumés

a) Mode de présentation

Les notes annexes figurant dans nos états financiers consolidés intermédiaires résumés comprennent uniquement les événements et les transactions d'importance et non toutes les informations normalement présentées dans nos états financiers audités annuels. Par conséquent, ces états financiers consolidés intermédiaires sont dits résumés. Nos états financiers consolidés intermédiaires résumés doivent être lus parallèlement à nos états financiers consolidés audités pour l'exercice clos le 31 décembre 2018.

Nos états financiers consolidés intermédiaires résumés sont exprimés en dollars canadiens et sont préparés selon les mêmes méthodes comptables et les mêmes méthodes d'application que celles décrites dans nos états financiers consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2018, à l'exception de ce qui est décrit à la note 2. Les principes comptables généralement reconnus que nous utilisons sont les Normes internationales d'information financière publiées par l'International Accounting Standards Board (les « normes IFRS de l'IASB ») et les principes comptables généralement reconnus du Canada. Nos états financiers consolidés intermédiaires résumés sont conformes à la Norme comptable internationale 34, *Information financière intermédiaire*, et reflètent tous les ajustements (de nature récurrente habituelle) qui sont, à notre avis, nécessaires à une présentation fidèle des résultats pour les périodes intermédiaires présentées.

Nos états financiers consolidés intermédiaires résumés pour le trimestre clos le 31 mars 2019 ont été autorisés par notre conseil d'administration pour publication le 9 mai 2019.

b) Stocks

Nos stocks se composent essentiellement d'appareils mobiles, de pièces et d'accessoires d'un montant total de 303 millions de dollars au 31 mars 2019 (31 décembre 2018 – 320 millions de dollars), de même que d'équipement de communications détenu en vue de leur revente. Le coût des biens vendus pour le trimestre clos le 31 mars 2019 totalisait 459 millions de dollars (2018 – 467 millions de dollars).

2 faits nouveaux concernant les méthodes comptables

a) Première application des normes, interprétations et modifications des normes et interprétations au cours de la période de présentation de l'information financière

- En janvier 2016, l'International Accounting Standards Board a publié IFRS 16, *Contrats de location*. Cette norme s'applique aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2019 et remplace IAS 17, *Contrats de location*. L'International Accounting Standards Board et le Financial Accounting Standards Board des États-Unis ont collaboré pour modifier la comptabilisation, par le preneur, des contrats de location, généralement en éliminant la distinction entre contrats de location simple et contrats de location-financement et, conformément aux normes IFRS de l'IASB, en introduisant un modèle unique de comptabilisation par le preneur.

La principale incidence de la nouvelle norme est la comptabilisation de la valeur actualisée initiale des paiements de loyer futurs inévitables par le preneur à l'état de la situation financière comme des actifs au titre du droit d'utilisation et des obligations locatives, y compris pour la plupart des contrats de location qui auraient auparavant été comptabilisés comme des contrats de location simple. Les contrats ayant une durée de 12 mois ou moins et les contrats pour lesquels l'actif a une faible valeur peuvent tous deux être exemptés.

La nouvelle norme n'a pas d'incidence sur l'évaluation du total des charges liées aux contrats de location sur la durée du contrat. Cependant, elle donne lieu à une accélération de la comptabilisation de ces charges pour les contrats qui auraient auparavant été comptabilisés comme des contrats de location simple. L'International Accounting Standards Board s'attend à ce que cette incidence soit atténuée pour un preneur qui possède un portefeuille de contrats de location assortis de dates d'expiration et de durées diverses, et nous nous attendons à ce que la norme nous touche de façon similaire. La présentation dans l'état du résultat net et du résultat global exigée par la nouvelle norme donne lieu à la présentation de la plupart des charges liées aux contrats non exécutoires à titre d'amortissement des actifs au titre du droit d'utilisation et des coûts de financement découlant des obligations locatives, plutôt qu'à titre d'achat de biens et services (les charges liées aux contrats exécutoires demeureront inscrites à titre d'achat de biens et services), et le bénéfice d'exploitation présenté sera en conséquence plus élevé en vertu de la nouvelle norme.

En comparaison des résultats obtenus en appliquant la précédente norme, les flux de trésorerie réels ne sont pas touchés, mais le tableau des flux de trésorerie présenté par le preneur reflète les hausses des flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation, neutralisées par des diminutions correspondantes des flux de trésorerie liés aux activités de financement. Cette incidence est attribuable à la présentation des paiements de la composante « capital » des contrats de location qui étaient auparavant comptabilisés comme des contrats de location simple dans les flux de trésorerie affectés aux activités de financement en vertu de la nouvelle norme.

Nous avons appliqué la nouvelle norme de manière rétrospective, et nous avons comptabilisé l'incidence cumulative de la première application de la nouvelle norme à la date de première application, soit le 1^{er} janvier 2019, sous réserve des mesures de simplification permises et choisies. Une telle méthode d'application n'entraîne pas d'ajustement rétrospectif des montants présentés pour les exercices antérieurs à l'exercice 2019. La nature de la méthode de transition choisie fait en sorte que ce sont les contrats de location au 1^{er} janvier 2019, ainsi que les taux d'actualisation pouvant être déterminés à cette date, qui servent de base au calcul des effets cumulatifs comptabilisés à cette date.

Mise en œuvre

À titre de mesure de simplification transitoire permise par la nouvelle norme, nous n'avons pas réexaminé les contrats pour voir s'ils sont ou s'ils contiennent des contrats de location au 1^{er} janvier 2019, en appliquant les critères prévus par la nouvelle norme; au 1^{er} janvier 2019, seuls les contrats qui avaient auparavant été identifiés comme des contrats de location en vertu d'IAS 17, *Contrats de location*, et d'IFRIC 4, *Déterminer si un accord contient un contrat de location*, sont pris en compte dans le cadre de la transition à la nouvelle norme. Seuls les contrats conclus (ou modifiés) après le 31 décembre 2018 seront réexaminés pour voir s'ils sont ou contiennent des contrats de location, en appliquant les critères prévus par la nouvelle norme.

Le taux d'actualisation moyen pondéré reflété dans l'obligation locative comptabilisée à la transition s'est chiffré à 4,16 %. L'écart entre le total des paiements de loyer minimaux présenté à la *note 19* de nos états financiers consolidés audités pour l'exercice clos le 31 décembre 2018, et les entrées liées à la dette à long terme présentées à la *note 2 c)* tiennent à l'incidence de l'actualisation des paiements de loyer minimaux (approximativement deux tiers de l'écart) et au fait que les paiements de loyer minimaux présentés à la *note 19* de nos états financiers consolidés audités pour l'exercice clos le 31 décembre 2018 comprennent des paiements pour des contrats de location qui ont débuté à des dates ultérieures au 31 décembre 2018 (approximativement un tiers de l'écart).

La nouvelle norme exige la présentation récurrente d'un certain nombre d'informations, ainsi que la présentation de la façon dont ces informations doivent être fournies; nous avons fourni ces informations, ou les avons intégrées par renvoi à d'autres notes annexes, à la *note 19*.

b) Normes, interprétations et modifications des normes non encore entrées en vigueur et non encore appliquées

- En octobre 2018, l'International Accounting Standards Board a modifié IFRS 3, *Regroupements d'entreprises*, afin de préciser si une transaction d'acquisition donne lieu à l'acquisition d'un actif ou à l'acquisition d'une entreprise. Les modifications s'appliquent aux transactions d'acquisition effectuées le 1^{er} janvier 2020 ou après cette date, mais leur application anticipée est permise. La norme modifiée prévoit une définition plus restreinte de ce qu'est une entreprise, ce qui pourrait donner lieu à la comptabilisation d'un moins grand nombre de regroupements d'entreprises, par rapport à ce qui se produit en vertu de la norme actuelle; en conséquence, les montants qui auraient pu être comptabilisés à titre de goodwill dans le cadre d'un regroupement d'entreprises en vertu de la norme actuelle pourraient maintenant être comptabilisés à titre d'affectations aux actifs identifiables nets acquis en vertu de la norme modifiée (et l'incidence connexe sur les résultats d'exploitation d'une entité serait différente de l'incidence découlant de la comptabilisation d'un goodwill). Nous évaluons actuellement l'incidence et les dispositions transitoires de la norme modifiée; toutefois, nous prévoyons appliquer la norme de manière prospective à compter du 1^{er} janvier 2020. L'incidence, le cas échéant, de la norme modifiée sur notre performance financière et sur l'information à fournir dépendra des faits et circonstances liés à toutes transactions d'acquisition futures.

c) Incidence de l'application d'une nouvelle norme à l'exercice 2019

IFRS 16, *Contrats de location*, a eu l'incidence suivante sur notre état consolidé du résultat net et du résultat global :

Période close le 31 mars 2019 (en millions, sauf les montants par action)

	Trimestre		
	Excluant l'incidence d'IFRS 16	Incidence d'IFRS 16	Chiffres présentés à l'heure actuelle
Produits d'exploitation	3 506 \$	— \$	3 506 \$
Charges d'exploitation			
Achat de biens et services	1 504	(83)	1 421
Charge au titre des avantages du personnel	706	—	706
Amortissement des immobilisations corporelles	422	48	470
Amortissement des immobilisations incorporelles	147	—	147
	2 779	(35)	2 744
Bénéfice d'exploitation	727	35	762
Coûts de financement	153	15	168
Bénéfice avant impôt	574	20	594
Impôt sur le résultat	152	5	157
Bénéfice net	422	15	437
Autres éléments du résultat global			
Écart de change cumulé	1	5	6
Autres	(25)	—	(25)
	(24)	5	(19)
Bénéfice global	398 \$	20 \$	418 \$
Bénéfice net attribuable :			
Aux actions ordinaires	413 \$	15 \$	428 \$
Aux participations ne donnant pas le contrôle	9	—	9
	422 \$	15 \$	437 \$
Bénéfice global attribuable :			
Aux actions ordinaires	388 \$	18 \$	406 \$
Aux participations ne donnant pas le contrôle	10	2	12
	398 \$	20 \$	418 \$
Bénéfice net par action ordinaire			
De base	0,69 \$	0,02 \$	0,71 \$
Dilué	0,69 \$	0,02 \$	0,71 \$

IFRS 16, *Contrats de location*, a eu l'incidence suivante sur notre état consolidé de la situation financière d'ouverture au 1^{er} janvier 2019 :

Au 1 ^{er} janvier 2019 (en millions)	Note	Excluant l'incidence d'IFRS 16	Incidence d'IFRS 16	Chiffres présentés à l'heure actuelle
Actifs courants				
Charges payées d'avance		539 \$	12 \$	551 \$
Actifs non courants				
Immobilisations corporelles, montant net	17	12 091 \$	1 041 \$	13 132 \$
Passifs courants				
Créditeurs et charges à payer		2 570 \$	(6) \$	2 564 \$
Provisions		129 \$	(9) \$	120 \$
Tranche courante de la dette à long terme		836 \$	180 \$	1 016 \$
Passifs non courants				
Provisions	25	728 \$	(48) \$	680 \$
Dette à long terme		13 265 \$	1 201 \$	14 466 \$
Autres passifs à long terme		730 \$	(50) \$	680 \$
Impôt sur le résultat différé		3 150 \$	(53) \$	3 097 \$
Capitaux propres				
Bénéfices non distribués		4 474 \$	(153) \$	4 321 \$
Cumul des autres éléments du résultat global – écart de change cumulé	11	12 \$	(1) \$	11 \$
Participations ne donnant pas le contrôle		82 \$	(8) \$	74 \$

IFRS 16, *Contrats de location*, a eu l'incidence suivante sur le tableau consolidé des flux de trésorerie :

Période close le 31 mars 2019 (en millions)	Trimestre		
	Excluant l'incidence d'IFRS 16	Incidence d'IFRS 16	Chiffres présentés à l'heure actuelle
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION			
Bénéfice net	422 \$	15 \$	437 \$
Ajustements visant le rapprochement du bénéfice net et des entrées liées aux activités d'exploitation :			
Dotation aux amortissements	569	48	617
Impôt sur le résultat différé	26	5	31
Tous les autres postes liés aux activités d'exploitation	(302)	7	(295)
Entrées liées aux activités d'exploitation	715	75	790
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT			
Sorties liées aux activités d'investissement	(962)	—	(962)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT			
Remboursements par anticipation et à l'échéance sur la dette à long terme	(842)	(75)	(917)
Tous les autres postes liés aux activités de financement	1 263	—	1 263
Entrées (sorties) liées aux activités de financement	421	(75)	346
SITUATION DE TRÉSORERIE			
Augmentation (diminution) de la trésorerie et des placements temporaires, montant net	174 \$	— \$	174 \$
INFORMATION SUPPLÉMENTAIRE SUR LES FLUX DE TRÉSORERIE D'EXPLOITATION			
Intérêts versés	(164) \$	(15) \$	(179) \$

3 politiques financières liées à la structure du capital

Généralités

Nous gérons le capital dans le but de maintenir une structure du capital souple qui optimise le coût et la disponibilité du capital en fonction d'un risque acceptable.

Aux fins de la gestion du capital, notre définition du capital inclut les capitaux propres attribuables aux actions ordinaires (excluant le cumul des autres éléments du résultat global), la dette à long terme (y compris les facilités de crédit à long terme, le papier commercial adossé à des facilités de crédit à long terme et tous les actifs ou passifs de couverture liés aux éléments de la dette à long terme, déduction faite des montants inscrits dans le cumul des autres éléments du résultat global), la trésorerie et les placements temporaires, ainsi que les emprunts à court terme découlant des créances clients titrisées.

Nous gérons notre structure du capital et ajustons celle-ci en fonction des variations de la conjoncture économique et des caractéristiques des risques liés à nos activités. Afin de maintenir ou d'ajuster notre structure du capital, nous pouvons ajuster le montant des dividendes versés aux détenteurs d'actions ordinaires, pouvons racheter des actions ordinaires à des fins d'annulation dans le cadre d'offres de rachat dans le cours normal des activités, pouvons émettre de nouvelles actions, pouvons émettre de nouveaux titres de créance, pouvons émettre de nouveaux titres de créance afin de remplacer une dette existante dotée de caractéristiques différentes, ou pouvons accroître ou réduire le montant des créances clients vendues à une fiducie de titrisation sans lien de dépendance.

Nos objectifs financiers en 2019, qui sont revus une fois par an, sont demeurés inchangés par rapport à 2018. Nous estimons que nos objectifs financiers s'alignent sur notre stratégie à long terme.

Nous surveillons le capital au moyen de diverses mesures, notamment le ratio dette nette/bénéfice avant intérêts, impôt sur le résultat et amortissements (le « BAIIA* ») excluant les coûts de restructuration et autres coûts, les ratios de couverture ainsi que les ratios de distribution.

Ratios d'endettement et de couverture

Le ratio dette nette/BAIIA excluant les coûts de restructuration et autres coûts est calculé comme la dette nette à la fin de la période divisée par le BAIIA excluant les coûts de restructuration et autres coûts sur 12 mois.

Historiquement, cette mesure est semblable au ratio de levier financier prévu par les clauses restrictives de nos facilités de crédit. La dette nette et le BAIIA excluant les coûts de restructuration et autres coûts sont des mesures

* Le BAIIA est une mesure qui n'a pas de signification normalisée prescrite par les normes IFRS de l'IASB et, par conséquent, il est peu probable qu'il soit comparable à des mesures semblables présentées par d'autres émetteurs; selon notre définition, le BAIIA correspond aux produits d'exploitation diminués des achats de biens et services et de la charge au titre des avantages du personnel. Nous avons publié des indications au sujet du BAIIA et l'avons inclus dans l'information présentée parce qu'il constitue une mesure clé à laquelle la direction a recours pour évaluer la performance de nos activités et qu'il sert aussi à déterminer si nous respectons certaines clauses restrictives de nos conventions d'emprunt.

qui n'ont pas de signification normalisée prescrite par les normes IFRS de l'IASB et, par conséquent, il est peu probable qu'elles soient comparables à des mesures semblables présentées par d'autres sociétés. Le calcul de ces mesures est présenté dans le tableau qui suit. La dette nette est un élément d'un ratio servant à déterminer la conformité aux clauses restrictives s'appliquant à la dette.

Aux 31 mars ou pour les périodes de 12 mois closes à ces dates (en millions de dollars)	Objectif	2019	2018
Composantes des ratios d'endettement et de couverture			
Dette nette ¹		15 732 \$	13 785 \$
BAlIA excluant les coûts de restructuration et autres coûts ²		5 533 \$	5 091 \$
Montant net des charges d'intérêts ³		660 \$	582 \$
Ratio d'endettement			
Dette nette/BAlIA excluant les coûts de restructuration et autres coûts	2,00 à 2,50 ⁴	2,84	2,71
Ratios de couverture			
Couverture par le bénéfice ⁵		4,3	4,8
Couverture des intérêts par le BAlIA excluant les coûts de restructuration et autres coûts ⁶		8,4	8,8

1 La dette nette est calculée comme suit :

Aux 31 mars	Note	2019	2018
Dette à long terme	26	15 775 \$	13 990 \$
Frais d'émission de titres de créance portés en déduction de la dette à long terme		90	75
(Actifs) passifs dérivés, montant net		41	59
Cumul des autres éléments du résultat global découlant des instruments financiers utilisés pour gérer le risque de taux d'intérêt et le risque de change liés à la dette à long terme libellée en dollars américains – compte non tenu des incidences fiscales		(86)	(24)
Trésorerie et placements temporaires, montant net		(588)	(415)
Emprunts à court terme	22	500	100
Dette nette		15 732 \$	13 785 \$

2 Le BAlIA excluant les coûts de restructuration et autres coûts est calculé comme suit :

	BAlIA (note 5)	Coûts de restructuration et autres coûts (note 16)	BAlIA excluant les coûts de restructuration et autres coûts
Ajouter			
Trimestre clos le 31 mars 2019	1 379 \$	36 \$	1 415 \$
Exercice clos le 31 décembre 2018	5 104	317	5 421
Déduire			
Trimestre clos le 31 mars 2018	(1 269)	(34)	(1 303)
BAlIA excluant les coûts de restructuration et autres coûts	5 214 \$	319 \$	5 533 \$

- 3 Le montant net des charges d'intérêts est le montant net des coûts de financement, excluant les intérêts nets des régimes à prestations définies du personnel, les économies liées à la prime au titre du remboursement par anticipation de la dette à long terme et le remboursement à l'échéance de titres de créance, calculé sur 12 mois (les charges comptabilisées à l'égard de la prime au titre du remboursement par anticipation, le cas échéant, sont incluses dans le montant net des charges d'intérêts).
- 4 Notre fourchette cible à long terme pour le ratio d'endettement est de 2,00 à 2,50 fois. Au 31 mars 2019, le ratio sortait de cette fourchette cible à long terme. Nous pourrions laisser ce ratio sortir de la fourchette cible (pour saisir les occasions de placement à long terme), et ce cas s'est déjà présenté, mais nous nous efforcerons de faire en sorte que ce ratio revienne dans la fourchette cible à moyen terme (après les prochaines enchères de spectre), car nous sommes d'avis que cette fourchette s'aligne sur notre stratégie à long terme. Nous respectons le ratio de levier financier prévu par les clauses restrictives de nos facilités de crédit, en vertu desquelles nous devons nous assurer que notre ratio de la dette nette sur les flux de trésorerie d'exploitation n'est pas supérieur à 4,00:1,00 (se reporter à la note 26 d). Le calcul du ratio d'endettement est essentiellement semblable au calcul du ratio de levier financier prévu par les clauses restrictives de nos facilités de crédit.
- 5 La couverture par le bénéfice est le bénéfice net avant les charges liées aux coûts d'emprunt et la charge d'impôt sur le résultat divisé par les charges liées aux coûts d'emprunt (intérêts sur la dette à long terme; intérêts sur les emprunts à court terme et les autres emprunts; prime au titre du remboursement par anticipation de la dette à long terme); et réintégration des intérêts comptabilisés à l'actif.
- 6 La couverture des intérêts par le BAlIA excluant les coûts de restructuration et autres coûts est définie comme le BAlIA excluant les coûts de restructuration et autres coûts divisé par le montant net des charges d'intérêts. Cette mesure est essentiellement semblable au ratio de couverture prévu par les clauses restrictives de nos facilités de crédit.

Le ratio dette nette/BAlIA excluant les coûts de restructuration et autres coûts était de 2,84 fois au 31 mars 2019, en hausse par rapport à 2,71 fois à l'exercice précédent. L'incidence de l'augmentation de la dette nette, qui tient en grande partie à la comptabilisation d'obligations locatives à l'application d'IFRS 16, le 1^{er} janvier 2019 (se reporter à la note 2 a), a été supplantée par l'effet de la croissance du BAlIA excluant les coûts de restructuration et autres coûts (y compris le fait que la méthode de transition à IFRS 16 fait en sorte que l'incidence de cette norme n'est présentée que pour trois mois à l'égard du BAlIA sur 12 mois). Le ratio de couverture par le bénéfice était de 4,3 fois pour la période de 12 mois close le 31 mars 2019, soit une baisse comparativement à 4,8 fois à l'exercice précédent. L'augmentation des coûts d'emprunt, y compris la comptabilisation d'intérêts (uniquement pour le trimestre clos le 31 mars 2019 pour le moment) sur les obligations locatives à l'application d'IFRS 16, s'est traduite

par une baisse de 0,7 du ratio, et la croissance du bénéfice avant les coûts d'emprunt et l'impôt sur le résultat a donné lieu à une hausse de 0,2 du ratio. Le ratio de couverture des intérêts par le BAIIA excluant les coûts de restructuration et autres coûts s'est établi à 8,4 fois pour la période de 12 mois close le 31 mars 2019, en baisse par rapport au ratio de 8,8 fois enregistré à l'exercice précédent. La croissance du BAIIA excluant les coûts de restructuration et autres coûts s'est traduite par une hausse de 0,6 du ratio, tandis que la hausse du montant net des charges d'intérêts, y compris la comptabilisation d'intérêts (uniquement pour le trimestre clos le 31 mars 2019 pour le moment) sur les obligations locatives à l'application d'IFRS 16, s'est traduite par une baisse de 1,0 du ratio.

Ratio de distribution

Le ratio de distribution présenté est une mesure historique équivalant au total des dividendes déclarés par action ordinaire des quatre derniers trimestres, comptabilisés dans les états financiers, divisé par le total du bénéfice par action de base pour les quatre trimestres les plus récents en ce qui concerne les périodes intermédiaires (divisé par le bénéfice par action de base annuel si le montant présenté se rapporte à un exercice). Le ratio de distribution du bénéfice net ajusté présenté, qui est également une mesure historique, varie du fait qu'il exclut le profit lié à l'échange de licences de spectre pour les services sans fil, les profits nets et le bénéfice lié à la participation dans des coentreprises immobilières, les charges au titre des regroupements d'entreprises, la charge de rémunération remaniée dont les droits sont immédiatement acquis, la prime au titre du remboursement par anticipation de la dette à long terme et les ajustements liés à l'impôt sur le résultat.

Pour les périodes de 12 mois closes les 31 mars (en millions de dollars)	Objectif	2019	2018
Ratio de distribution	65 % à 75 % ¹	79 %	76 %
Ratio de distribution du bénéfice net ajusté		82 %	76 %

1 Notre fourchette visée est un ratio de distribution de 65 % à 75 % des bénéfices prévisibles, sur une base prospective en 2019; nous estimons actuellement que nous respecterons notre indication sur une base prospective à moyen terme. Afin d'assurer une cohérence avec la manière dont nous gérons nos activités, nous avons révisé notre indication visée, avec prise d'effet le 1^{er} janvier 2020, laquelle sera calculée comme représentant 60 % à 75 % des flux de trésorerie disponibles sur une base prospective (les flux de trésorerie disponibles n'ont pas de signification normalisée prescrite par les normes IFRS de l'IASB et, par conséquent, il est peu probable qu'ils soient comparables à des mesures semblables présentées par d'autres émetteurs). Le bénéfice net ajusté attribuable aux actions ordinaires est calculé comme suit :

Périodes de 12 mois closes les 31 mars	2019	2018
Bénéfice net attribuable aux actions ordinaires	1 618 \$	1 555 \$
Profit et bénéfice net lié à la participation découlant d'un projet de réaménagement immobilier, déduction faite de l'impôt sur le résultat	(150)	(1)
Provisions au titre d'un regroupement d'entreprises, déduction faite de l'impôt sur le résultat	(17)	(22)
Ajustements liés à l'impôt sur le résultat	(7)	21
Prime au titre du remboursement par anticipation de la dette à long terme après impôt sur le résultat	25	—
Don initial et dons faisant l'objet d'un engagement à la Fondation TELUS pour un futur meilleur après impôt sur le résultat	90	—
Bénéfice net ajusté attribuable aux actions ordinaires	1 559 \$	1 553 \$

4 instruments financiers

a) Risque de crédit

En excluant le risque de crédit, le cas échéant, découlant des swaps de devises réglés sur une base brute, la meilleure représentation de notre exposition maximale au risque de crédit (excluant les incidences de l'impôt sur le résultat) est présentée dans le tableau suivant. Celle-ci, toutefois, illustre le pire scénario et ne reflète aucunement les résultats auxquels nous nous attendons.

(en millions)	Au 31 mars 2019	Au 31 décembre 2018
Trésorerie et placements temporaires, montant net	588 \$	414 \$
Débiteurs	1 645	1 600
Actifs sur contrat	1 299	1 318
Actifs dérivés	31	103
	3 563 \$	3 435 \$

Trésorerie et placements temporaires, montant net

Le risque de crédit associé à la trésorerie et aux placements temporaires est géré en s'assurant que ces actifs financiers sont placés auprès de gouvernements, de grandes institutions financières auxquelles une importante agence de notation a accordé une forte notation de qualité supérieure et d'autres contreparties solvables. Un examen continu permet d'évaluer les changements de l'état des contreparties.

Débiteurs

Le risque de crédit associé aux débiteurs est intrinsèquement géré par la taille et la diversité de notre importante clientèle, qui regroupe à peu près tous les secteurs des consommateurs et des entreprises au Canada. Nous appliquons un programme d'évaluation du crédit des clients et limitons le montant du crédit accordé lorsque nous le jugeons nécessaire.

Au 31 mars 2019, la durée de vie moyenne pondérée des créances clients était de 28 jours (31 décembre 2018 – 30 jours) et la durée de vie moyenne pondérée des créances clients en souffrance était de 61 jours (31 décembre 2018 – 56 jours). Les comptes sont considérés comme en souffrance lorsque le client n'a pas fait les paiements contractuels à l'échéance, soit habituellement dans les 30 jours suivant la date de facturation. Tous frais de retard sur les soldes impayés non courants des créances clients sont imputés au taux du marché fondé sur le secteur ou négociés.

(en millions)	Au 31 mars 2019			Au 31 décembre 2018		
	Montant brut	Correction de valeur	Montant net ¹	Montant brut	Correction de valeur	Montant net ¹
Créances clients, déduction faite de la correction de valeur pour créances douteuses						
Moins de 30 jours après la date de facturation	867 \$	(12) \$	855 \$	762 \$	(13) \$	749 \$
De 30 à 60 jours après la date de facturation	230	(8)	222	354	(10)	344
De 61 à 90 jours après la date de facturation	67	(6)	61	80	(8)	72
Plus de 90 jours après la date de facturation	76	(17)	59	67	(22)	45
	1 240 \$	(43) \$	1 197 \$	1 263 \$	(53) \$	1 210 \$

1 Les montants nets représentent les créances clients qui n'avaient pas fait l'objet d'une provision aux dates des états consolidés de la situation financière (se reporter à la note 6 b).

Nous effectuons des corrections de valeur pour pertes de crédit attendues pour la durée de vie liées aux créances douteuses. La conjoncture économique (y compris les données macroéconomiques prospectives), les informations historiques (y compris, s'ils sont disponibles, les rapports des agences de notation), les raisons pour lesquelles les comptes sont en souffrance ainsi que le secteur d'activité d'où proviennent les créances clients sont tous des éléments pris en compte lorsque vient le temps de déterminer si des corrections de valeur doivent être constituées au titre des comptes en souffrance; les mêmes facteurs sont considérés pour déterminer s'il faut radier les montants imputés à la correction de valeur pour créances douteuses à l'encontre des créances clients; les montants imputés à la correction de valeur pour créances douteuses des créances clients qui ont été radiés, mais faisant toujours l'objet d'activités de recouvrement au 31 mars 2019 se chiffrent à 434 millions de dollars (31 décembre 2018 – 353 millions de dollars). La charge pour créances douteuses est calculée au moyen d'une identification spécifique pour les créances clients dépassant un certain solde et sur la base d'une provision fondée sur des statistiques pour les autres comptes. Aucune créance client n'est radiée directement à même la charge pour créances douteuses.

Le tableau suivant présente un sommaire des activités liées à notre correction de valeur pour créances douteuses.

Périodes closes les 31 mars (en millions)	Trimestres	
	2019	2018
Solde au début	53 \$	43 \$
Ajouts (charge pour créances douteuses)	11	16
Comptes radiés, déduction faite des recouvrements	(22)	(14)
Autres	1	2
Solde à la fin	43 \$	47 \$

Actifs sur contrat

Le risque de crédit associé aux actifs sur contrat est intrinsèquement géré par la taille et la diversité de notre importante clientèle, qui regroupe à peu près tous les secteurs des consommateurs et des entreprises au Canada. Nous appliquons un programme d'évaluation du crédit des clients et limitons le montant du crédit accordé lorsque nous le jugeons nécessaire.

(en millions)	Au 31 mars 2019			Au 31 décembre 2018		
	Montant brut	Correction de valeur	Montant net (note 6 c)	Montant brut	Correction de valeur	Montant net (note 6 c)
Actifs sur contrat, déduction faite de la correction de valeur pour perte de valeur						
À facturer, et donc reclassés dans les débiteurs au cours de :						
La période de 12 mois se clôturant un an après	1 064 \$	(52) \$	1 012 \$	1 068 \$	(51) \$	1 017 \$
La période de 12 mois se clôturant deux ans après	446	(23)	423	466	(22)	444
Par la suite	15	(1)	14	15	(1)	14
	1 525 \$	(76) \$	1 449 \$	1 549 \$	(74) \$	1 475 \$

Nous effectuons des corrections de valeur pour pertes de crédit attendues pour la durée de vie liées aux actifs sur contrat. La conjoncture économique, les informations historiques (y compris, s'ils sont disponibles, les rapports des agences de notation) et le secteur d'activité d'où proviennent les actifs sur contrat sont tous des éléments pris en compte lorsque vient le temps de déterminer la correction de valeur pour perte de valeur. Les mêmes facteurs sont considérés pour déterminer s'il faut radier les montants imputés à la correction de valeur pour perte de valeur des actifs sur contrat à l'encontre des actifs sur contrat.

Actifs dérivés (et passifs dérivés)

Les contreparties à nos contrats à terme d'actions réglés en trésorerie au titre de la rémunération fondée sur des actions ainsi qu'aux dérivés liés aux opérations de change sont de grandes institutions financières auxquelles une importante agence de notation a accordé une notation du crédit de qualité supérieure. Le montant total en dollars du risque de crédit lié à des contrats conclus avec l'une ou l'autre de ces institutions financières est limité, et les notations du crédit des contreparties font l'objet d'un suivi. Nous n'accordons ni ne recevons de sûreté pour les contrats de swap ou les éléments de couverture en raison de notre notation du crédit et de celle de nos contreparties. Bien que nous soyons exposés au risque de pertes de crédit potentielles qui pourraient résulter de la non-exécution possible de nos contreparties, nous considérons ce risque comme minime. Nos passifs dérivés ne se composent d'aucun passif éventuel lié au risque de crédit.

b) Risque de liquidité

À titre de composante des politiques financières liées à la structure du capital, comme il est expliqué plus en détail à la note 3, nous gérons notre risque de liquidité des façons suivantes :

- en recourant à un processus d'équilibrage de trésorerie quotidien qui nous permet de gérer nos liquidités disponibles et nos besoins en liquidités selon nos besoins réels;
- en maintenant une convention pour la vente de créances clients à une fiducie de titrisation sans lien de dépendance et des facilités bancaires bilatérales (note 22), un programme de papier commercial (note 26 c) et des facilités de crédit consortial [note 26 d) et e)];
- en maintenant un prospectus préalable de base en vigueur;
- en exerçant une surveillance constante des flux de trésorerie prévisionnels et réels;
- en gérant les échéances des actifs financiers et des passifs financiers.

Nos échéances de titres de créance au cours des années à venir sont telles qu'elles sont présentées à la note 26 g). Au 31 mars 2019, nous pouvions, compte tenu du placement des billets à 3,30 % de série CY (se reporter à la note 26 b), émettre un montant de 1,5 milliard de dollars de titres de créance ou de capitaux propres en vertu d'un prospectus préalable de base en vigueur jusqu'en juin 2020 (31 décembre 2018 – 2,5 milliards de dollars). Nous estimons que nos notations du crédit de première qualité contribuent à nous donner un accès raisonnable aux marchés financiers.

Nous faisons correspondre de façon étroite les échéances contractuelles de nos passifs financiers dérivés avec celles des risques qu'ils sont censés gérer.

Les échéances prévues de nos passifs financiers non actualisés ne diffèrent pas de façon importante des échéances contractuelles, sauf comme il est indiqué ci-après. Les échéances contractuelles relatives à nos passifs financiers non actualisés, y compris les intérêts s'y rapportant (le cas échéant), sont présentées dans les tableaux qui suivent.

Au 31 mars 2019 (en millions)	Non-dérivés				Dérivés						
	Passifs financiers ne portant pas intérêt	Emprunts à court terme ¹	Engagement au titre des facilités de crédit aux fins des travaux de construction ² (note 21)	Dettes à long terme composée			Montants des swaps de devises devant être échangés ³		Montants des swaps de devises devant être échangés		
				Dettes à long terme, en excluant les contrats de location ¹ (note 26)	Contrats de location (notes 2 c et 26)	(Reçus)	Payés	Autres	(Reçus)	Payés	Total
2019 (reste de l'exercice)	2 095 \$	10 \$	37 \$	1 518 \$	231 \$	(1 183) \$	1 170 \$	— \$	(430) \$	420 \$	3 868 \$
2020	308	13	—	1 565	293	(93)	89	—	(103)	101	2 173
2021	90	513	—	1 564	216	(93)	89	—	—	—	2 379
2022	5	—	—	2 071	184	(93)	89	2	—	—	2 258
2023	8	—	—	884	166	(93)	89	—	—	—	1 054
2024 à 2028	3	—	—	6 201	471	(1 878)	1 847	—	—	—	6 644
Par la suite	—	—	—	7 704	417	(1 924)	1 832	—	—	—	8 029
Total	2 509 \$	536 \$	37 \$	21 507 \$	1 978 \$	(5 357) \$	5 205 \$	2 \$	(533) \$	521 \$	26 405 \$
				Total (note 26 g)			23 333 \$				

- Les sorties de trésorerie pour le versement d'intérêts à l'égard de nos emprunts à court terme, du papier commercial et des montants prélevés sur nos facilités de crédit (le cas échéant) ont été calculées selon les taux d'intérêt en vigueur au 31 mars 2019.
- Les prélèvements sur les facilités de crédit aux fins des travaux de construction devraient avoir lieu à mesure que les travaux progresseront jusqu'en 2020.
- Les montants compris dans la dette à long terme non dérivée non actualisée à l'égard de la dette à long terme libellée en dollars américains, et les montants correspondants inclus dans les swaps de devises de la dette à long terme figurant à la colonne « (Reçus) » ont été établis selon les taux de change en vigueur au 31 mars 2019. Les montants contractuels couverts de la dette à long terme libellée en dollars américains venant à échéance sont en fait reflétés dans la colonne « Payés » des swaps de devises de la dette à long terme puisque les flux de trésorerie bruts sont échangés en vertu de contrats de swaps de devises.

Au 31 décembre 2018 (en millions)	Non-dérivés				Dérivés						
	Passifs financiers ne portant pas intérêt	Emprunts à court terme ¹	Engagement au titre des facilités de crédit aux fins des travaux de construction ² (note 21)	Dettes à long terme composée			Montants des swaps de devises devant être échangés ³		Montants des swaps de devises devant être échangés		
				Dettes à long terme ¹	Contrats de location-financement ¹	(Reçus)	Payés	Autres	(Reçus)	Payés	Total
2019	2 372 \$	3 \$	45 \$	1 349 \$	55 \$	(877) \$	851 \$	— \$	(542) \$	516 \$	3 772 \$
2020	251	3	—	1 567	51	(95)	89	1	—	—	1 867
2021	102	103	—	1 567	—	(95)	89	—	—	—	1 766
2022	18	—	—	2 086	—	(95)	89	1	—	—	2 099
2023	19	—	—	886	—	(95)	89	—	—	—	899
2024 à 2028	20	—	—	6 240	—	(1 917)	1 847	—	—	—	6 190
Par la suite	—	—	—	7 744	—	(1 964)	1 832	—	—	—	7 612
Total	2 782 \$	109 \$	45 \$	21 439 \$	106 \$	(5 138) \$	4 886 \$	2 \$	(542) \$	516 \$	24 205 \$
				Total			21 293 \$				

- Les sorties de trésorerie pour le versement d'intérêts à l'égard de nos emprunts à court terme, du papier commercial et des montants prélevés sur nos facilités de crédit (le cas échéant) ont été calculées selon les taux d'intérêt en vigueur au 31 décembre 2018.
- Les prélèvements sur les facilités de crédit aux fins des travaux de construction devaient avoir lieu à mesure que les travaux progresseront jusqu'en 2019.
- Les montants compris dans la dette à long terme non dérivée non actualisée à l'égard de la dette à long terme libellée en dollars américains, et les montants correspondants inclus dans les swaps de devises de la dette à long terme figurant à la colonne « (Reçus) » ont été établis selon les taux de change en vigueur au 31 décembre 2018. Les montants contractuels couverts de la dette à long terme libellée en dollars américains venant à échéance sont en fait reflétés dans la colonne « Payés » des swaps de devises de la dette à long terme puisque les flux de trésorerie bruts sont échangés en vertu de contrats de swaps de devises.

c) Risque de marché

Le bénéfice net et les autres éléments du résultat global pour les trimestres clos les 31 mars 2019 et 2018 auraient pu varier si le taux de change du dollar canadien par rapport au dollar américain et le cours de nos actions ordinaires avaient présenté une variation des montants raisonnablement possibles par rapport à leurs montants réels à la date de l'état de la situation financière.

L'analyse de sensibilité concernant notre exposition au risque de change à la date de clôture a été effectuée en fonction d'une variation hypothétique qui serait survenue à la date de l'état de la situation financière concerné. Les soldes libellés en dollars américains et les valeurs nominales des instruments financiers dérivés aux dates de l'état de la situation financière ont été utilisés aux fins des calculs.

L'analyse de sensibilité concernant notre exposition à l'autre risque de prix découlant de la rémunération fondée sur des actions à la date de clôture a été effectuée en fonction d'une variation hypothétique qui serait survenue à la date de l'état de la situation financière concerné. Le nombre théorique d'actions ordinaires à la date de l'état de la situation financière concerné, qui inclut celles qui font l'objet des contrats de swap sur actions réglés en trésorerie, a été utilisé aux fins des calculs.

La charge d'impôt sur le résultat, dont le montant net est pris en compte dans l'analyse de sensibilité, reflète les taux d'imposition prévus par la loi pour les périodes de présentation de l'information financière.

Périodes closes les 31 mars [augmentation (diminution) en millions]	Bénéfice net		Autres éléments du résultat global		Bénéfice global	
	2019	2018	2019	2018	2019	2018
Variations raisonnablement possibles des risques de marché ¹						
Variation de 10 % du taux de change du dollar CA par rapport au dollar US						
Appréciation du dollar CA	— \$	— \$	(28) \$	(4) \$	(28) \$	(4) \$
Dépréciation du dollar CA	— \$	— \$	28 \$	4 \$	28 \$	4 \$
Variation de 25 points de base des taux d'intérêt						
Augmentation des taux d'intérêt	(1) \$	(1) \$	4 \$	1 \$	3 \$	— \$
Diminution des taux d'intérêt	1 \$	1 \$	(3) \$	— \$	(2) \$	1 \$
Variation de 25 % ² du cours des actions ordinaires ³						
Augmentation du cours	— \$	(12) \$	1 \$	22 \$	1 \$	10 \$
Diminution du cours	16 \$	14 \$	(1) \$	(22) \$	15 \$	(8) \$

- 1 Ces sensibilités sont hypothétiques et doivent être considérées avec circonspection. Les variations du bénéfice net ou des autres éléments du résultat global ne peuvent généralement pas faire l'objet d'une extrapolation étant donné que la relation entre la variation de l'hypothèse et celle du bénéfice net ou des autres éléments du résultat global n'est pas nécessairement linéaire. Dans ce tableau, les répercussions de la variation d'une hypothèse donnée sur le montant du bénéfice net ou des autres éléments du résultat global sont calculées sans modification d'autres facteurs; or, dans la réalité, la variation d'un facteur peut entraîner la variation d'autres facteurs, ce qui pourrait contribuer à amplifier ou à contrebalancer les sensibilités. L'analyse de sensibilité se fonde sur l'hypothèse selon laquelle nous réaliserions les variations des taux de change; or, en réalité, le marché concurrentiel dans lequel nous exerçons nos activités aurait une incidence sur cette hypothèse. Il n'a pas été tenu compte de la différence dans le nombre théorique des actions ordinaires liées aux attributions de rémunération fondée sur des actions consenties au cours de la période de présentation de l'information financière qui pourrait s'être produite en raison d'une différence dans le cours des actions ordinaires.
- 2 Afin de faciliter la comparaison continue des sensibilités, nous avons utilisé une variation constante d'une importance approximative. Reflétant les données portant sur trois mois et calculée sur une base mensuelle, la volatilité du cours de nos actions ordinaires, au 31 mars 2019, s'est établie à 5,1 % (2018 – 4,7 %).
- 3 Les répercussions hypothétiques des variations du cours de nos actions ordinaires se limitent aux répercussions auxquelles donneraient lieu nos éléments liés aux attributions de rémunération fondée sur des actions qui sont comptabilisés à titre d'instruments de passif et les contrats de swap sur actions réglés en trésorerie connexes.

d) Juste valeur

Dérivés

Les instruments financiers dérivés que nous évaluons à la juste valeur sur une base récurrente suivant la comptabilisation initiale sont présentés dans le tableau ci-après.

(en millions)		Au 31 mars 2019				Au 31 décembre 2018				
	Désignation	Date d'échéance maximale	Valeur nominale	Juste valeur ¹ et valeur comptable	Prix ou taux	Date d'échéance maximale	Valeur nominale	Juste valeur ¹ et valeur comptable	Prix ou taux	
Actifs courants²										
<i>Dérivés utilisés pour gérer les éléments suivants</i>										
	Risque de change lié aux achats libellés en dollars américains	DFC ³	2020	390 \$	10 \$	1,00 \$ US: 1,30 \$ CA	2019	414 \$	25 \$	1,00 \$ US: 1,28 \$ CA
	Risque de change lié aux produits libellés en dollars américains	DFT ⁴	2019	69 \$	1	1,00 \$ US: 1,34 \$ CA	2019	74 \$	1	1,00 \$ US: 1,36 \$ CA
	Variations de la charge de rémunération fondée sur des actions (note 14 b)	DFC ³	2019	66 \$	7	45,54 \$	2019	63 \$	2	45,46 \$
	Risque de change lié à la dette à long terme libellée en dollars américains [note 26 b) et c)]	DFC ³	2019	796 \$	9	1,00 \$ US: 1,32 \$ CA	2019	761 \$	21	1,00 \$ US: 1,33 \$ CA
										27 \$
										49 \$
Autres actifs à long terme²										
<i>Dérivés utilisés pour gérer les éléments suivants</i>										
	Variations de la charge de rémunération fondée sur des actions (note 14 b)	DFC ³	2020	67 \$	4 \$	48,71 \$	—	— \$	— \$	—
	Risque de change lié à la dette à long terme libellée en dollars américains ⁵ [note 26 b) et c)]	DFC ³	—	— \$	—	—	2048	3 134 \$	54	1,00 \$ US: 1,28 \$ CA
										4 \$
										54 \$
Passifs courants²										
<i>Dérivés utilisés pour gérer les éléments suivants</i>										
	Risque de change lié aux achats libellés en dollars américains	DFC ³	2020	47 \$	— \$	1,00 \$ US: 1,34 \$ CA	2019	11 \$	— \$	1,00 \$ US: 1,36 \$ CA
	Risque de change lié aux produits libellés en dollars américains	DFT ⁴	2019	16 \$	—	1,00 \$ US: 1,34 \$ CA	2019	18 \$	—	1,00 \$ US: 1,36 \$ CA
	Variations de la charge de rémunération fondée sur des actions (note 14 b)	DFC ³	—	— \$	—	—	2019	2 \$	—	47,39 \$
	Risque de change lié à la dette à long terme libellée en dollars américains [note 26 b) et c)]	DFC ³	2019	309 \$	2	1,00 \$ US: 1,34 \$ CA	—	— \$	—	—
	Risque de taux d'intérêt lié aux montants prélevés sur une facilité de crédit à taux variable (note 26 e)	DFC ³	2020	8 \$	—	2,64 %	2019	8 \$	—	2,64 %
	Risque de taux d'intérêt lié au refinancement de la dette arrivant à échéance	DFC ³	2019	250 \$	17	GDC, 10 ans, 2,40 %	2019	250 \$	9	GDC, 10 ans, 2,40 %
										19 \$
										9 \$
Autres passifs à long terme²										
<i>Dérivés utilisés pour gérer les éléments suivants</i>										
	Variations de la charge de rémunération fondée sur des actions (note 14 b)	DFC ³	—	— \$	— \$	—	2020	67 \$	3 \$	48,71 \$
	Risque de change lié à la dette à long terme libellée en dollars américains ⁵ [note 26 b) et c)]	DFC ³	2048	4 102 \$	48	1,00 \$ US: 1,29 \$ CA	2027	991 \$	2	1,00 \$ US: 1,33 \$ CA
	Risque de taux d'intérêt lié aux montants prélevés sur une facilité de crédit à taux variable (note 26 e)	DFC ³	2022	140 \$	2	2,64 %	2022	145 \$	1	2,64 %
										50 \$
										6 \$

1 Juste valeur évaluée à la date de clôture au moyen d'autres données importantes pouvant être observées (niveau 2).

2 Les actifs et passifs financiers dérivés ne font pas l'objet d'une compensation.

3 Dérivés désignés comme étant détenus à des fins de couverture (DFC) au moment de la comptabilisation initiale (éléments de couverture de flux de trésorerie); la comptabilité de couverture est appliquée. À moins d'indication contraire, le ratio de couverture est de 1:1 et est établi en évaluant le degré d'appariement entre la valeur nominale des éléments de couverture et la valeur nominale des éléments couverts connexes.

4 Dérivés désignés comme étant détenus à des fins de transaction (DFT) et classés à la juste valeur par le biais du résultat net, au moment de la comptabilisation initiale; la comptabilité de couverture n'est pas appliquée.

5 Nous désignons uniquement l'élément prix au comptant de ces instruments comme un élément de couverture. Au 31 mars 2019, le *foreign currency basis spread* compris dans la juste valeur des instruments dérivés, et qui sert à l'évaluation de l'inefficacité des couvertures, se chiffrait à 36 \$ (31 décembre 2018 – 29 \$).

Non-dérivés

Notre dette à long terme qui est évaluée au coût amorti et la juste valeur de celle-ci sont présentées dans le tableau suivant.

(en millions)	Au 31 mars 2019		31 décembre 2018	
	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur
Dette à long terme, en excluant les contrats de location (note 26)	14 267 \$	14 938 \$	13 999 \$	14 107 \$

e) Comptabilisation des profits et des pertes sur les dérivés

Le tableau suivant présente les profits et les pertes, excluant les incidences de l'impôt sur le résultat, découlant des instruments dérivés qui sont classés à titre d'éléments de couverture de flux de trésorerie ainsi que le poste où ils sont présentés dans les états consolidés du résultat net et du résultat global.

Le risque de crédit lié à de tels instruments dérivés, comme il est décrit plus en détail à la note 4 a), serait la principale cause d'inefficacité des couvertures. Il n'y avait aucune partie inefficace des instruments dérivés classés à titre d'éléments de couverture de flux de trésorerie pour les périodes présentées.

Trimestres clos les 31 mars (en millions)	Note	Montant du profit (de la perte) comptabilisé(e) dans les autres éléments du résultat global (partie efficace) (note 11)		Poste	Profit (perte) reclassé(e) des autres éléments du résultat global en résultat (partie efficace) (note 11)	
		2019	2018		Montant	
		2019	2018		2019	2018
<i>Dérivés utilisés pour gérer le risque de change</i>						
Liés aux achats libellés en dollars américains		(8) \$	13 \$	Achat de biens et services	5 \$	(5) \$
Liés à la dette à long terme libellée en dollars américains ¹	26 b), c)	(122)	43	Coûts de financement	(65)	67
		(130)	56		(60)	62
<i>Dérivés utilisés pour gérer les autres risques de marché</i>						
Liés aux variations de la charge de rémunération fondée sur des actions	14 b)	10	(9)	Charge au titre des avantages du personnel	7	(3)
		(120) \$	47 \$		(53) \$	59 \$

1 Les montants comptabilisés au titre des autres éléments du résultat global excluent le *foreign currency basis spread* (qui sert à évaluer l'inefficacité des couvertures) compris dans la juste valeur des instruments dérivés; pour le trimestre clos le 31 mars 2019, ce montant s'est chiffré à 7 \$ [2018 – (3) \$].

Le tableau suivant présente les profits et les pertes découlant des instruments dérivés qui sont classés à titre d'éléments détenus à des fins de transaction et qui ne sont pas désignés comme faisant partie d'une relation de couverture, ainsi que le poste où ils sont présentés dans les états consolidés du résultat net et du résultat global.

Périodes closes les 31 mars (en millions)	Poste	Profit (perte) sur les dérivés comptabilisé(e) en résultat Trimestres	
		2019	2018
Dérivés utilisés pour gérer le risque de change	Coûts de financement	(2) \$	(1) \$

5 information sectorielle

Généralités

Les secteurs opérationnels sont des composantes d'une entité qui se livrent à des activités commerciales dont elles peuvent tirer des produits et pour lesquelles elles peuvent engager des charges, y compris des produits et des charges relatifs à des transactions avec d'autres composantes, dont les activités peuvent être clairement distinguées et dont les résultats d'exploitation sont régulièrement examinés par un principal décideur opérationnel en vue de prendre les décisions sur les ressources à affecter et d'évaluer la performance.

L'un de nos jugements importants tient à la distinction que nous faisons entre les activités et les flux de trésorerie de nos services mobiles et de nos services filaires (distinction qui s'applique également à la répartition des charges directes et indirectes ainsi que des dépenses d'investissement). La clarté de cette distinction est de plus en plus minée par la convergence et l'intégration de la technologie et des activités liées à notre infrastructure de télécommunications des services mobiles et des services filaires. Moins de la moitié des charges d'exploitation prises en compte dans la mesure du rendement sectoriel présentée à notre principal décideur opérationnel constituent des coûts directs; un jugement qui se fonde en grande partie sur l'expérience passée est exercé pour attribuer les charges indirectes pour lesquelles il est impossible de faire une distinction objective entre les coûts liés à nos services mobiles et ceux liés à nos services filaires. Comme c'est le cas pour la commercialisation de solutions de télécommunications mobiles fixes à l'intention de nos clients et pour la consolidation de nos activités

ne nécessitant pas de contact avec la clientèle, le déploiement continu de notre infrastructure à fibres optiques ne reposant pas sur la technologie, conjugué à la technologie des réseaux convergents en périphérie, a eu une incidence importante sur ce jugement. Par conséquent, il est de plus en plus difficile de faire une distinction claire et objective entre les activités et les flux de trésorerie de nos services mobiles et de nos services filaires, ainsi qu'entre les actifs à l'origine de ces flux de trésorerie.

Comme nous ne regroupons pas les secteurs opérationnels, nos secteurs à présenter au 31 mars 2019 sont aussi les services mobiles et les services filaires. Le secteur des services mobiles comprend les produits tirés des services de réseau et les ventes d'équipement découlant des technologies mobiles. Le secteur des services filaires comprend les produits tirés des services de transmission de données (qui comprennent les services de protocole Internet, de télévision, d'hébergement, de technologie de l'information gérée, les services fondés sur l'infonuagique, les services à la clientèle et aux entreprises, certaines solutions en matière de soins de santé ainsi que la sécurité résidentielle et d'entreprise), les produits tirés des services de transmission de la voix et autres services de télécommunications (qui excluent les produits d'exploitation tirés des services mobiles découlant des technologies mobiles), et les ventes d'équipement. La division sectorielle a été établie sur la base de similarités sur le plan des technologies (technologies mobiles par rapport aux technologies fixes), des compétences techniques nécessaires à la fourniture des produits et services, des caractéristiques des clients, des canaux de distribution employés et de l'application des règlements. Les ventes intersectorielles sont comptabilisées à la valeur d'échange, soit un montant convenu entre les parties.

Le tableau suivant présente l'information sectorielle régulièrement transmise à notre chef de la direction (notre principal décideur opérationnel) et ses rapprochements avec nos produits tirés des produits et services, nos autres produits et notre bénéfice avant impôt.

Trimestres clos les 31 mars (en millions)	Services mobiles		Services filaires		Éliminations		Chiffres consolidés	
	2019	2018	2019	2018	2019	2018	2019	2018
Produits d'exploitation								
Produits externes								
Services	1 500 \$	1 479 \$	1 520 \$	1 407 \$	— \$	— \$	3 020 \$	2 886 \$
Équipement	419	404	50	61	—	—	469	465
Produits tirés de contrats conclus avec des clients	1 919	1 883	1 570	1 468	—	—	3 489	3 351
Autres produits d'exploitation	5	7	12	19	—	—	17	26
	1 924	1 890	1 582	1 487	—	—	3 506	3 377
Produits intersectoriels	13	11	56	52	(69)	(63)	—	—
	1 937 \$	1 901 \$	1 638 \$	1 539 \$	(69) \$	(63) \$	3 506 \$	3 377 \$
BAIIA pro forma ¹ présenté au principal décideur opérationnel	908 \$	864 \$	471 \$	458 \$	— \$	— \$	1 379 \$	1 322 \$
Simulation rétrospective de l'application d'IFRS 16 ²	—	(28)	—	(25)	—	—	—	(53)
BAIIA ¹	908 \$	836 \$	471 \$	433 \$	— \$	— \$	1 379 \$	1 269 \$
Dépenses d'investissement, excluant les licences de spectre ³	177 \$	182 \$	469 \$	468 \$	— \$	— \$	646 \$	650 \$
							Produits d'exploitation externes (ci-dessus)	3 506 \$
							Achat de biens et services	1 408
							Charge au titre des avantages du personnel	700
							BAIIA (ci-dessus)	1 379
							Amortissement des immobilisations corporelles	411
							Amortissement des immobilisations incorporelles	139
							Bénéfice d'exploitation	719
							Coûts de financement	156
							Bénéfice avant impôt	563 \$

- 1 Le bénéfice avant intérêts, impôt sur le résultat et amortissements (le « BAIIA ») n'a pas de signification normalisée prescrite par les normes IFRS de l'IASB et, par conséquent, il est peu probable qu'il soit comparable à des mesures semblables présentées par d'autres émetteurs; selon notre définition, le BAIIA correspond aux produits d'exploitation diminués des achats de biens et services et de la charge au titre des avantages du personnel. Nous avons publié des indications au sujet du BAIIA et l'avons inclus dans l'information présentée parce qu'il constitue une mesure clé à laquelle la direction a recours pour évaluer la performance de nos activités et qu'il sert aussi à déterminer si nous respectons certaines clauses restrictives de nos conventions d'emprunt.
- 2 Afin de permettre l'évaluation de la performance par notre principal décideur opérationnel au cours de l'exercice 2019 par rapport à l'exercice 2018, nous avons simulé des ajustements des résultats de l'exercice 2018 selon IFRS 16 et calculé des résultats pro forma. Les ajustements simulés selon IFRS 16 i) sont une mesure de substitution en trésorerie et ne devraient pas être considérés comme comparables aux résultats qui auraient été présentés si IFRS 16 avait été appliquée de façon rétrospective à chaque période comparative en appliquant IAS 8, *Méthodes comptables, changements d'estimations comptables et erreurs* (se reporter à la note 2 a); et ii) n'ont pas signification normalisée prescrite par les normes IFRS de l'IASB et, par conséquent, il est peu probable qu'ils soient comparables à des mesures semblables présentées par d'autres émetteurs.
3. Total des dépenses d'investissement; se reporter à la note 31 a) pour un rapprochement des dépenses d'investissement, excluant les licences de spectre, et des paiements en trésorerie au titre des immobilisations excluant les licences de spectre présentés dans les tableaux consolidés des flux de trésorerie.

6 produits tirés de contrats conclus avec des clients

a) Produits

Dans le cadre de la détermination des prix de transaction minimaux liés à des contrats conclus avec des clients, les montants sont affectés à l'exécution, ou à l'achèvement de l'exécution, des obligations de prestation contractuelles futures. Ces obligations de prestation contractuelles futures non remplies ou remplies partiellement ont principalement trait à des services à fournir sur la durée du contrat. Le tableau qui suit présente le total de nos prix de transaction minimaux estimatifs affectés aux obligations de prestation contractuelles futures résiduelles non remplies, ou remplies partiellement, et le calendrier de la comptabilisation probable des produits connexes; les montants réels pourraient différer de ces estimations en raison de divers facteurs, y compris la nature imprévisible du comportement des clients, de la réglementation dans le secteur, de la conjoncture économique dans laquelle nous exerçons nos activités et du comportement de la concurrence.

(en millions)	Au 31 mars 2019	Au 31 décembre 2018
Prix de transaction minimal estimatif affecté aux obligations de prestation résiduelles non remplies, ou remplies partiellement, à comptabiliser dans les produits d'une période ultérieure^{1,2}		
Au cours de la période de 12 mois se clôturant un an après	2 321 \$	2 306 \$
Au cours de la période de 12 mois se clôturant deux ans après	878	933
Par la suite	27	24
	3 226 \$	3 263 \$

- Exclut les montants de la contrepartie variable limitée, les montants découlant des contrats dont la durée initiale attendue ne dépasse pas un an ainsi que, comme le permet la mesure de simplification, les montants découlant de contrats qui ne sont pas touchés par les écarts temporaires en matière de comptabilisation des produits découlant de la répartition du prix de transaction, ou de contrats à l'égard desquels nous pourrions comptabiliser et facturer des produits dont le montant correspond directement à nos obligations de prestation remplies.
- Les normes IFRS de l'IASB exigent une explication quant au moment où nous prévoyons comptabiliser dans les produits les montants présentés au titre du prix de transaction minimal estimatif affecté aux obligations de prestation résiduelles non remplies, ou remplies partiellement. Les montants estimatifs présentés reposent sur les modalités et échéances contractuelles. Les produits réels comptabilisés au titre du prix de transaction minimal, ainsi que le calendrier de comptabilisation connexe, différeront de ces estimations, en raison principalement de la fréquence des occasions où la durée réelle des contrats conclus avec des clients diffère de leur échéance contractuelle.

b) Débiteurs

(en millions)	Note	Au 31 mars 2019	Au 31 décembre 2018
Créances clients		1 240 \$	1 263 \$
Montants courus à recevoir – clients		171	175
Correction de valeur pour créances douteuses	4	(43)	(53)
		1 368	1 385
Montants courus à recevoir – autres		277	215
		1 645 \$	1 600 \$

c) Actifs sur contrat

Périodes closes les 31 mars (en millions)	Note	Trimestres	
		2019	2018
Solde au début		1 475 \$	1 303 \$
Entrées nettes découlant des activités		321	281
Montants facturés au cours de la période et donc reclassés dans les débiteurs ¹		(346)	(304)
Variation de la correction de valeur pour perte de valeur, montant net	4	(2)	(1)
Autres		1	—
Solde à la fin		1 449 \$	1 279 \$
À facturer, et donc reclassés dans les débiteurs au cours de :			
La période de 12 mois se clôturant un an après		1 012 \$	902 \$
La période de 12 mois se clôturant deux ans après		423	366
Par la suite		14	11
Solde à la fin		1 449 \$	1 279 \$
Rapprochement des actifs sur contrat présentés dans les états consolidés de la situation financière – tranche courante			
Actifs sur contrat – montant brut		1 012 \$	902 \$
Reclassement des passifs sur contrat, dans le cas des contrats dont les actifs sur contrat sont inférieurs aux passifs sur contrat	24	(3)	(5)
Reclassement des passifs sur contrat, dans le cas des contrats dont les passifs sur contrat sont inférieurs aux actifs sur contrat	24	(147)	(140)
		862 \$	757 \$

- Pour le trimestre clos le 31 mars 2019, les montants facturés à l'égard de notre secteur des services mobiles et reclassés dans les débiteurs se sont chiffrés à 320 \$ (2018 – 280 \$).

7 autres produits d'exploitation

Périodes closes les 31 mars (en millions)	Note	Trimestres	
		2019	2018
Aide publique, incluant l'amortissement du compte de report		7 \$	6 \$
Produits tirés des placements, profit (perte) à la cession d'actifs et autres		9	19
Produits d'intérêts	21 c)	1	1
		17 \$	26 \$

8 charge au titre des avantages du personnel

Périodes closes les 31 mars (en millions)	Note	Trimestres	
		2019	2018
Charge au titre des avantages du personnel – montant brut			
Salaires		703 \$	683 \$
Rémunération fondée sur des actions	14	34	27
Régimes de retraite – à prestations définies	15 a)	20	25
Régimes de retraite – à cotisations définies	15 b)	23	24
Coûts de restructuration	16 a)	15	28
Autres		42	40
		837	827
Coûts internes de la main-d'œuvre comptabilisés à l'actif, montant net			
Coûts d'acquisition du contrat	20		
Comptabilisés à l'actif		(12)	(14)
Amortis		12	12
Coûts liés à l'exécution du contrat	20		
Comptabilisés à l'actif		(1)	(1)
Amortis		1	1
Immobilisations corporelles		(85)	(84)
Immobilisations incorporelles amortissables		(46)	(41)
		(131)	(127)
		706 \$	700 \$

9 coûts de financement

Périodes closes les 31 mars (en millions)	Note	Trimestres	
		2019	2018
Charges d'intérêts			
Intérêts sur la dette à long terme, excluant les obligations locatives		150 \$	144 \$
Intérêts sur les obligations locatives		16	—
Intérêts sur les emprunts à court terme et autres		5	2
Désactualisation de provisions	25	6	4
		177	150
Intérêts des régimes à prestations définies du personnel, montant net	15	—	4
Opérations de change		(7)	4
		170	158
Produits d'intérêts		(2)	(2)
		168 \$	156 \$

10 impôt sur le résultat

Périodes closes les 31 mars (en millions)	Trimestres	
	2019	2018
Charge d'impôt exigible		
Pour la période de présentation de l'information financière considérée	126 \$	144 \$
Charge d'impôt différé		
Survenant à la naissance et à la résorption des différences temporaires	31	7
	157 \$	151 \$

Notre charge d'impôt et notre taux d'imposition effectif diffèrent de ceux obtenus par l'application des taux prévus par la loi en raison des éléments suivants :

Trimestres clos les 31 mars (en millions de dollars)	2019		2018	
	Impôt sur le résultat calculé aux taux prévus par la loi	161 \$	27,1 %	152 \$
Autres	(4)	(0,6)	(1)	(0,2)
Charge d'impôt sur le résultat présentée dans les états consolidés du résultat net et du résultat global	157 \$	26,5 %	151 \$	26,8 %

11 autres éléments du résultat global

(en millions)	Éléments qui peuvent être ultérieurement reclassés en résultat						Écart de change cumulé	Élément qui ne sera jamais reclassé en résultat	Modification de l'évaluation des actifs financiers de placement	Cumul des autres éléments du résultat global	Réévaluations des régimes à prestations définies du personnel	Autres éléments du résultat global
	Dérivés utilisés pour gérer le risque de change			Dérivés utilisés pour gérer les autres risques de marché								
	Profits (pertes) survenu(e)s	(Profits) pertes de périodes antérieures transféré(e)s en résultat net	Total	Profits (pertes) survenu(e)s	(Profits) pertes de périodes antérieures transféré(e)s en résultat net	Total						
Variation de la juste valeur latente des dérivés désignés à titre de couvertures de flux de trésorerie au cours de la période considérée (note 4 e)												
Solde cumulé au 1 ^{er} janvier 2018			(9) \$			8 \$	(1) \$	53 \$	1 \$	53 \$		
Autres éléments du résultat global												
Montant	56 \$	(62) \$	(6)	(9) \$	3 \$	(6)	(12)	(4)	—	(16)	(62) \$	(78) \$
Impôt sur le résultat	10 \$	(13) \$	(3)	(3) \$	1 \$	(2)	(5)	—	—	(5)	(19)	(24)
Montant net			(3)			(4)	(7)	(4)	—	(11)	(43) \$	(54) \$
Solde cumulé au 31 mars 2018			(12) \$			4 \$	(8) \$	49 \$	1 \$	42 \$		
Solde cumulé au 1 ^{er} janvier 2019												
Chiffres présentés précédemment IFRS 16, Contrats de location – montant transitoire (note 2 c)			(19) \$			— \$	(19) \$	23 \$	— \$	4 \$		
Chiffres ajustés			—			—	—	(1)	—	(1)		
Chiffres ajustés			(19)			—	(19)	22	—	3		
Autres éléments du résultat global												
Montant	(130) \$	60 \$	(70)	10 \$	(7) \$	3	(67)	6	—	(61)	33 \$	(28) \$
Impôt sur le résultat	(28) \$	9 \$	(19)	3 \$	(2) \$	1	(18)	—	—	(18)	9	(9)
Montant net			(51)			2	(49)	6	—	(43)	24 \$	(19) \$
Solde cumulé au 31 mars 2019			(70) \$			2 \$	(68) \$	28 \$	— \$	(40) \$		
Éléments attribuables :												
Aux actions ordinaires										(35) \$		
Aux participations ne donnant pas le contrôle										(5)		
										(40) \$		

12 montants par action

Le bénéfice net de base par action ordinaire est calculé au moyen de la division du bénéfice net attribuable aux actions ordinaires par le nombre moyen pondéré total d'actions ordinaires en circulation au cours de la période. Le bénéfice net dilué par action ordinaire est calculé pour tenir compte des attributions d'options sur actions et des unités d'actions restreintes.

Le tableau ci-dessous présente le rapprochement des dénominateurs entrant dans le calcul du bénéfice par action de base et du bénéfice par action dilué. Le bénéfice net est égal au bénéfice net dilué pour toutes les périodes présentées.

Périodes closes les 31 mars (en millions)	Trimestres	
	2019	2018
Nombre moyen pondéré total de base d'actions ordinaires en circulation	600	595
Effet des titres dilutifs		
Attributions d'options sur actions	—	—
Nombre moyen pondéré total dilué d'actions ordinaires en circulation	600	595

Pour les trimestres clos les 31 mars 2019 et 2018, aucune attribution d'options sur actions de TELUS Corporation en circulation n'a été exclue du calcul du bénéfice net dilué par action ordinaire.

13 dividendes par action

a) Dividendes déclarés

Trimestres clos les 31 mars
(en millions, sauf les montants
par action)

Dividendes sur actions ordinaires	2019				2018			
	Déclarés		Versés aux actionnaires le	Total	Déclarés		Versés aux actionnaires le	Total
	En date du	Par action			En date du	Par action		
Dividende du premier trimestre	11 mars 2019	0,5450 \$	1 ^{er} avril 2019	329 \$	9 mars 2018	0,5050 \$	2 avril 2018	299 \$

Le 8 mai 2019, le conseil d'administration a déclaré un dividende trimestriel de 0,5625 \$ par action sur nos actions ordinaires émises et en circulation; ce dividende est payable le 2 juillet 2019 aux actionnaires inscrits à la fermeture des bureaux le 10 juin 2019. Le montant final du paiement des dividendes est tributaire du nombre d'actions ordinaires émises et en circulation à la fermeture des bureaux le 10 juin 2019.

b) Régime de réinvestissement des dividendes et d'actionnariat des employés

Nous avons un régime de réinvestissement des dividendes et d'actionnariat des employés dans le cadre duquel les détenteurs d'actions ordinaires admissibles peuvent acquérir des actions ordinaires supplémentaires en réinvestissant les dividendes et en effectuant des paiements additionnels facultatifs en trésorerie au fiduciaire. En ce qui a trait aux actions dont des détenteurs admissibles ont choisi de participer au régime, les dividendes sur actions ordinaires déclarés au cours du trimestre clos le 31 mars 2019 d'un montant de 13 millions de dollars (2018 – 13 millions de dollars) devaient être réinvestis dans des actions ordinaires que le fiduciaire a acquises à même le capital autorisé, sans escompte applicable.

14 rémunération fondée sur des actions

a) Éléments de la rémunération fondée sur des actions

La charge au titre des avantages du personnel figurant dans les états consolidés du résultat net et du résultat global ainsi que dans les tableaux consolidés des flux de trésorerie comprend les montants de la rémunération fondée sur des actions suivants :

Trimestres clos les 31 mars (en millions)		2019			2018		
	Note	Charge au titre des avantages du personnel	Sorties de trésorerie liées aux activités d'exploitation connexes	Ajustement au tableau des flux de trésorerie	Charge au titre des avantages du personnel	Sorties de trésorerie liées aux activités d'exploitation connexes	Ajustement au tableau des flux de trésorerie
Unités d'actions restreintes	b)	23 \$	(6) \$	17 \$	18 \$	— \$	18 \$
Régime d'actionariat des employés	c)	9	(9)	—	9	(9)	—
Attributions d'options sur actions	d)	2	—	2	—	—	—
		34 \$	(15) \$	19 \$	27 \$	(9) \$	18 \$

Pour le trimestre clos le 31 mars 2019, les sorties de trésorerie liées aux activités d'exploitation connexes en ce qui a trait aux unités d'actions restreintes sont présentées déduction faite des entrées de trésorerie découlant des contrats à terme d'actions réglés en trésorerie de 2 millions de dollars (2018 – 2 millions de dollars). Pour le trimestre clos le 31 mars 2019, l'économie d'impôt sur le résultat découlant de la rémunération fondée sur des actions s'est établie à 9 millions de dollars (2018 – 7 millions de dollars).

b) Unités d'actions restreintes

Unités d'actions restreintes de TELUS Corporation

Nous octroyons également des unités d'actions restreintes qui offrent essentiellement les mêmes caractéristiques que nos unités d'actions restreintes générales, mais qui procurent un dividende variable (de 0 % à 200 %) qui est tributaire de la réalisation d'une condition de performance liée au nombre total de connexions d'abonnés (d'une pondération de 25 %) et du rendement total pour l'actionnaire en ce qui a trait aux actions ordinaires par rapport à celui d'un groupe mondial de sociétés de télécommunications analogues (d'une pondération de 75 %). La juste valeur à la date d'attribution du sous-ensemble nominal de nos unités d'actions restreintes assujetties à la condition de performance liée au nombre total de connexions d'abonnés est égale à la juste valeur de marché des actions ordinaires correspondantes à la date d'attribution. Par conséquent, le sous-ensemble nominal a été inclus dans la présentation de nos unités d'actions restreintes uniquement assujetties à une condition de service. L'estimation récurrente, qui reflète un dividende variable, de la juste valeur du sous-ensemble nominal de nos unités d'actions restreintes assujetties à une condition de performance liée au rendement total pour l'actionnaire est déterminée au moyen du modèle de simulation de Monte Carlo.

Le tableau suivant présente un sommaire des unités d'actions restreintes de TELUS Corporation en circulation dont les droits n'étaient pas acquis.

	Au 31 mars 2019	Au 31 décembre 2018
Nombre d'unités d'actions restreintes dont les droits n'étaient pas acquis		
Unités d'actions restreintes non assujetties à une condition de performance liée au marché		
Unités d'actions restreintes uniquement assujetties à une condition de service	2 938 737	3 037 881
Sous-ensemble nominal touché par la condition de performance liée au nombre total de connexions d'abonnés	157 523	155 639
	3 096 260	3 193 520
Unités d'actions restreintes assujetties à une condition de performance liée au marché		
Sous-ensemble nominal touché par la condition de performance liée au rendement total pour l'actionnaire	472 568	466 917
	3 568 828	3 660 437

Le tableau suivant présente un sommaire des mouvements relatifs aux unités d'actions restreintes de TELUS Corporation non assujetties à une condition de performance liée au marché.

Période close le 31 mars 2019	Trimestre		
	Nombre d'unités d'actions restreintes ¹		Juste valeur moyenne pondérée à la date d'attribution
	Droits non acquis	Droits acquis	
En circulation, au début			
Droits non acquis	3 193 520	—	44,85 \$
Droits acquis	—	63 383	44,89 \$
Émises			
Attribution initiale ²	2 222	—	45,03 \$
Au lieu de dividendes	39 080	80	45,03 \$
Droits acquis	(95 287)	95 287	43,91 \$
Réglées en trésorerie	—	(152 278)	43,98 \$
Frappées de déchéance ou annulées	(43 275)	—	44,85 \$
En circulation, à la fin			
Droits non acquis	3 096 260	—	44,86 \$
Droits acquis	—	6 472	44,45 \$

1 Compte non tenu du sous-ensemble nominal d'unités d'actions restreintes assujetties à la condition de performance liée au rendement total pour l'actionnaire.

2 En 2019, les attributions devraient surtout être faites au cours du trimestre se clôturant le 30 septembre 2019.

En ce qui a trait à certaines émissions d'unités d'actions restreintes de TELUS Corporation, nous avons conclu des contrats à terme d'actions réglés en trésorerie, qui fixent notre coût; ces renseignements ainsi que le calendrier des unités d'actions restreintes de TELUS Corporation en circulation au 31 mars 2019 dont les droits n'étaient pas acquis sont présentés dans le tableau suivant.

Acquisition des droits au cours des exercices se clôturant les 31 décembre	Nombre d'unités d'actions restreintes à coût fixe	Coût fixe par unité d'action restreinte	Nombre d'unités d'actions restreintes à coût variable	Nombre total d'unités d'actions restreintes dont les droits ne sont pas acquis ¹
2019	1 439 418	45,54 \$	138 916	1 578 334
2020	1 369 272	48,71 \$	355 474	1 724 746
	2 808 690		494 390	3 303 080

1 Compte non tenu du sous-ensemble nominal d'unités d'actions restreintes assujetties à la condition de performance liée au rendement total pour l'actionnaire dont les droits seront acquis au cours de l'exercice se clôturant le 31 décembre 2019.

Unités d'actions restreintes de TELUS International (Cda) Inc.

Nous octroyons également des unités d'actions restreintes qui présentent essentiellement les mêmes caractéristiques que les unités d'actions restreintes de TELUS Corporation, mais qui procurent un dividende variable (de 0 % à 150 %) qui est tributaire de la réalisation des conditions de performance financière et des conditions de performance en matière de qualité du service non liées au marché de TELUS International (Cda) Inc.

Le tableau suivant présente un sommaire des mouvements relatifs aux unités d'actions restreintes de TELUS International (Cda) Inc.

Période close le 31 mars 2019	Trimestre				
	Libellées en dollars américains		Juste valeur moyenne pondérée à la date d'attribution	Libellées en dollars canadiens	
	Nombre d'unités d'actions restreintes			Nombre d'unités d'actions restreintes	Juste valeur moyenne pondérée à la date d'attribution
	Droits non acquis	Droits acquis			
En circulation, au début					
Droits non acquis	561 712	—	25,68 \$ US	—	— \$
Droits acquis	—	—	— \$ US	32 299	21,36 \$
Exercées	—	—	— \$ US	(32 299)	21,36 \$
Frappées de déchéance ou annulées	(7 087)	—	26,54 \$ US	—	— \$
En circulation, à la fin	554 625	—	25,67 \$ US	—	— \$

c) Régime d'actionnariat des employés

Nous avons un régime d'actionnariat des employés qui permet aux employés admissibles allant jusqu'à une certaine catégorie d'emploi d'acheter nos actions ordinaires au moyen de retenues sur la paie régulières. En ce qui a trait aux actions ordinaires détenues dans le cadre du régime d'actionnariat des employés, les dividendes sur actions ordinaires déclarés au cours du trimestre clos le 31 mars 2019, d'un montant de 9 millions de dollars (2018 – 8 millions de dollars), devaient être réinvestis dans des actions ordinaires que le fiduciaire a acquises à même le capital autorisé, sans escompte applicable.

d) Attributions d'options sur actions*Options sur actions de TELUS Corporation*

Des employés peuvent recevoir des options leur permettant d'acheter des actions ordinaires, à un prix d'exercice correspondant à la juste valeur de marché des actions au moment de l'attribution. Les attributions d'options sur actions octroyées dans le cadre du régime peuvent être exercées au cours de périodes définies ne dépassant pas sept ans à compter du moment de l'attribution. Aucune option sur actions n'a été attribuée pour les exercices 2019 et 2018.

Ces attributions d'options comportent une option de règlement en capitaux propres net. Le titulaire d'options ne dispose pas du choix d'exercer l'option de règlement en capitaux propres net; il nous revient de choisir si l'exercice d'une attribution d'options sur actions est réglé comme une option sur actions ou au moyen de l'option de règlement en capitaux propres net.

Le tableau suivant présente un sommaire de l'évolution du régime d'options sur actions de TELUS Corporation.

Période close le 31 mars 2019	Trimestre	
	Nombre d'options sur actions	Prix moyen pondéré des options sur actions
En circulation, au début	326 164	29,22 \$
Exercées ¹	(129 136)	29,23 \$
Frappées de déchéance	(228)	29,18 \$
En circulation, à la fin ²	196 800	29,21 \$

1 La valeur intrinsèque totale des attributions d'options sur actions exercées pour le trimestre clos le 31 mars 2019 se chiffrait à 2 millions de dollars, reflétant un prix moyen pondéré aux dates d'exercice de 47,85 \$ par action. L'écart entre le nombre d'options sur actions exercées et le nombre d'actions ordinaires émises (tel qu'il est reflété dans les états consolidés des variations des capitaux propres) découle de notre choix de régler les exercices d'attributions d'options sur actions au moyen de l'option de règlement en capitaux propres net.

2 Les droits de toutes les options sur actions en circulation de TELUS Corporation sont entièrement acquis, leur prix s'établit entre 28,56 \$ et 31,69 \$ par action et leur durée de vie contractuelle résiduelle moyenne pondérée est de 0,1 an.

Options sur actions de TELUS International (Cda) Inc.

Des employés peuvent recevoir des options sur actions de participation (régérées en instruments de capitaux propres) leur permettant d'acheter des actions ordinaires de TELUS International (Cda) Inc., à un prix correspondant à, ou équivalant à un multiple de la juste valeur de marché des actions au moment de l'attribution, et/ou des options sur actions fictives (régérées en trésorerie) qui leur permettent d'être exposés à une appréciation du prix des actions ordinaires de TELUS International (Cda) Inc. Les attributions d'options sur actions octroyées dans le cadre du régime peuvent être exercées au cours de périodes définies ne dépassant pas dix ans à compter du moment de l'attribution. Toutes les attributions d'options sur actions de participation et la plupart des attributions d'options sur actions procurent un dividende variable (de 0 % à 100 %) qui est tributaire de la réalisation des conditions de performance financière et des conditions de performance en matière de qualité du service non liées au marché de TELUS International (Cda) Inc.

Le tableau suivant présente un sommaire des mouvements relatifs au régime d'options sur actions de TELUS International (Cda) Inc.

Période close le 31 mars 2019	Trimestre			
	Libellées en dollars américains		Libellées en dollars canadiens	
	Nombre d'options sur actions	Prix moyen pondéré des options sur actions ¹	Nombre d'options sur actions	Prix des options sur actions ²
En circulation, au début et à la fin	858 735	29,83 \$ US	53 832	21,36 \$

1 La fourchette de prix des options sur actions s'établit entre 21,90 \$ US et 40,26 \$ US par action de participation de TELUS International (Cda) Inc. et la durée de vie contractuelle résiduelle moyenne pondérée est de 8,1 ans.

2 La durée de vie contractuelle résiduelle moyenne pondérée est de 7,3 ans.

15 avantages du personnel futurs

a) Régimes de retraite à prestations définies – détails

Notre charge (économie) au titre des régimes de retraite à prestations définies s'établit comme suit :

Trimestres clos les 31 mars (en millions)	2019				2018			
	Charge au titre des avantages du personnel (note 8)	Coûts de financement (note 9)	Autres éléments du résultat global (note 11)	Total	Charge au titre des avantages du personnel (note 8)	Coûts de financement (note 9)	Autres éléments du résultat global (note 11)	Total
Comptabilisée dans les éléments suivants :								
Coût des services rendus au cours de l'exercice	18 \$	— \$	— \$	18 \$	22 \$	— \$	— \$	22 \$
Coûts des services passés	—	—	—	—	1	—	—	1
Intérêts nets; rendement de l'actif des régimes								
Charges d'intérêts découlant des obligations au titre des prestations définies constituées	—	84	—	84	—	79	—	79
Rendement de l'actif des régimes, y compris les produits d'intérêts ¹	—	(86)	(359)	(445)	—	(76)	62	(14)
Incidence des intérêts sur le plafond relatif à l'actif des régimes	—	2	—	2	—	1	—	1
	—	—	(359)	(359)	—	4	62	66
Frais administratifs	2	—	—	2	2	—	—	2
Variation de l'incidence de la limitation du montant net de l'actif au titre des prestations définies au plafond relatif à l'actif des régimes	—	—	326	326	—	—	—	—
	20 \$	— \$	(33) \$	(13) \$	25 \$	4 \$	62 \$	91 \$

1 Les produits d'intérêts sur la tranche attribuable à l'actif des régimes du montant net des intérêts des régimes à prestations définies du personnel inclus dans les coûts de financement tiennent compte d'un taux de rendement de l'actif des régimes équivalant au taux d'actualisation utilisé afin de déterminer les obligations au titre des prestations définies constituées.

b) Régimes à cotisations définies – charge

Le total des coûts des régimes de retraite à cotisations définies que nous comptabilisons se présente comme suit :

Périodes closes les 31 mars (en millions)	Trimestres	
	2019	2018
Cotisations au régime de retraite syndical et au régime de retraite de la fonction publique	6 \$	6 \$
Autres régimes de retraite à cotisations définies	17	18
	23 \$	24 \$

16 coûts de restructuration et autres coûts

a) Détails des coûts de restructuration et autres coûts

Afin de réduire nos coûts permanents, nous engageons des coûts de restructuration supplémentaires connexes non récurrents, comme il est expliqué plus en détail à la *note 16 b*). Il est également possible que nous engagions des charges inhabituelles lorsque nous apportons des changements importants ou structurels à nos modèles d'affaires ou à nos modèles d'exploitation ou que nous menons des activités d'intégration postacquisition. Les autres coûts comprennent les coûts externes supplémentaires atypiques engagés relativement aux acquisitions ou cessions d'entreprises, ainsi que les coûts importants liés aux litiges, dans le cas de pertes ou de règlements, et aux décisions réglementaires rétrospectives défavorables.

Le tableau ci-dessous illustre les coûts de restructuration et autres coûts qui sont présentés dans les états consolidés du résultat net et du résultat global.

Trimestres clos les 31 mars (en millions)	Coûts de restructuration (note 16 b)		Autres coûts (note 16 c)		Total	
	2019	2018	2019	2018	2019	2018
Achat de biens et services	12 \$	4 \$	6 \$	1 \$	18 \$	5 \$
Charge au titre des avantages du personnel	15	28	3	1	18	29
	27 \$	32 \$	9 \$	2 \$	36 \$	34 \$

b) Provisions au titre de la restructuration

Les provisions liées au personnel et les autres provisions, telles qu'elles sont présentées à la *note 25*, comprennent les montants concernant les activités de restructuration. En 2019, les activités de restructuration comprenaient les initiatives d'efficacité opérationnelle en cours et supplémentaires, notamment les coûts liés au personnel et la rationalisation des biens immobiliers. Ces initiatives visaient à accroître notre productivité opérationnelle à long terme et notre compétitivité.

c) Autres

Au cours du trimestre clos le 31 mars 2019, des coûts externes supplémentaires ont été engagés relativement aux acquisitions d'entreprises. Dans le cadre d'acquisitions d'entreprises, des charges inhabituelles et non récurrentes liées à l'intégration d'entreprises qui ne seraient pas considérées comme des coûts de restructuration ou comme faisant partie de la juste valeur de l'actif net acquis ont été incluses dans les autres coûts.

17 immobilisations corporelles

(en millions)	Note	Actifs détenus					Actifs au titre du droit d'utilisation liés aux contrats de location (note 19)				Total	
		Actifs liés au réseau	Bâtiments et améliorations locatives	Autres	Terrains	Actifs en construction	Total	Actifs liés au réseau	Biens immobiliers	Autres		Total
Au coût												
Au 1 ^{er} janvier 2019												
Chiffres présentés précédemment		29 956 \$	3 273 \$	1 174 \$	48 \$	779 \$	35 230 \$	— \$	— \$	— \$	— \$	35 230 \$
IFRS 16, <i>Contrats de location</i> – montant transitoire	2 c)	—	—	—	—	—	—	—	1 011	30	1 041	1 041
Reclassement découlant de l'application d'IFRS 16		(101)	—	(1)	—	—	(102)	101	—	1	102	—
Chiffres ajustés		29 855	3 273	1 173	48	779	35 128	101	1 011	31	1 143	36 271
Entrées		204	10	8	—	295	517	11	106	5	122	639
Entrées découlant d'acquisitions d'entreprises	18 b)	33	—	5	—	—	38	—	3	—	3	41
Cessions, mises hors service et autres		(121)	(33)	(19)	—	—	(173)	(1)	(2)	(1)	(4)	(177)
Actifs en construction mis en service		184	8	18	—	(210)	—	—	—	—	—	—
Écarts de change, montant net		—	—	—	—	—	—	—	(5)	—	(5)	(5)
Au 31 mars 2019		30 155 \$	3 258 \$	1 185 \$	48 \$	864 \$	35 510 \$	111 \$	1 113 \$	35 \$	1 259 \$	36 769 \$
Amortissement cumulé												
Au 1 ^{er} janvier 2019												
Chiffres présentés précédemment		20 300 \$	2 050 \$	789 \$	— \$	— \$	23 139 \$	— \$	— \$	— \$	— \$	23 139 \$
Reclassement découlant de l'application d'IFRS 16		(1)	—	—	—	—	(1)	1	—	—	1	—
Chiffres ajustés		20 299	2 050	789	—	—	23 138	1	—	—	1	23 139
Amortissement ¹		359	30	31	—	—	420	2	46	2	50	470
Cessions, mises hors service et autres		(114)	(33)	(18)	—	—	(165)	—	2	2	4	(161)
Au 31 mars 2019		20 544 \$	2 047 \$	802 \$	— \$	— \$	23 393 \$	3 \$	48 \$	4 \$	55 \$	23 448 \$
Valeur comptable nette												
Au 31 décembre 2018												
		9 656 \$	1 223 \$	385 \$	48 \$	779 \$	12 091 \$	— \$	— \$	— \$	— \$	12 091 \$
Au 31 mars 2019		9 611 \$	1 211 \$	383 \$	48 \$	864 \$	12 117 \$	108 \$	1 065 \$	31 \$	1 204 \$	13 321 \$

1 Pour le trimestre clos le 31 mars 2019, l'amortissement comprend un montant de 5 \$ au titre de la perte de valeur d'actifs au titre du droit d'utilisation liés aux contrats de location d'immeubles.

Au 31 mars 2019, nos engagements contractuels pour l'acquisition d'immobilisations corporelles totalisaient 205 millions de dollars sur une période allant jusqu'au 31 décembre 2022 (31 décembre 2018 – 177 millions de dollars sur une période allant jusqu'au 31 décembre 2022).

18 immobilisations incorporelles et goodwill

a) Immobilisations incorporelles et goodwill, montant net

(en millions)	Immobilisations incorporelles amortissables					Immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée		Goodwill ^{1,2}	Total des immobilisations incorporelles et du goodwill
	Contrats avec les clients, relations clients connexes et nombre d'abonnés ¹	Logiciels	Servitudes et autres	Actifs en construction	Total	Licences de spectre	Total des immobilisations incorporelles		
Au coût									
Au 1 ^{er} janvier 2019	616	5 092 \$	103 \$	341 \$	6 152 \$	8 694 \$	14 846 \$	5 109 \$	19 955 \$
Entrées	—	12	1	120	133	—	133	—	133
Entrées découlant d'acquisitions d'entreprises b)	57	45	—	—	102	—	102	149	251
Cessions, mises hors service et autres	(3)	(86)	—	—	(89)	—	(89)	—	(89)
Actifs en construction mis en service	—	197	—	(197)	—	—	—	—	—
Écarts de change, montant net	(4)	—	—	—	(4)	—	(4)	(17)	(21)
Au 31 mars 2019	666	5 260 \$	104 \$	264 \$	6 294 \$	8 694 \$	14 988 \$	5 241 \$	20 229 \$
Amortissement cumulé									
Au 1 ^{er} janvier 2019	226	3 621 \$	65 \$	— \$	3 912 \$	— \$	3 912 \$	364 \$	4 276 \$
Amortissement des immobilisations incorporelles	9	137	1	—	147	—	147	—	147
Cessions, mises hors service et autres	(4)	(82)	—	—	(86)	—	(86)	—	(86)
Au 31 mars 2019	231	3 676 \$	66 \$	— \$	3 973 \$	— \$	3 973 \$	364 \$	4 337 \$
Valeur comptable nette									
Au 31 décembre 2018	390	1 471 \$	38 \$	341 \$	2 240 \$	8 694 \$	10 934 \$	4 745 \$	15 679 \$
Au 31 mars 2019	435	1 584 \$	38 \$	264 \$	2 321 \$	8 694 \$	11 015 \$	4 877 \$	15 892 \$

1 Le solde d'ouverture des colonnes « Contrats avec les clients, relations clients connexes et nombre d'abonnés » et « Goodwill » a été ajusté, comme il est présenté à la note 18 c).

2 L'amortissement cumulé du goodwill correspond à l'amortissement comptabilisé avant 2002; il n'y a aucune perte de valeur cumulée dans l'amortissement cumulé du goodwill.

Au 31 mars 2019, nos engagements contractuels pour l'acquisition d'immobilisations incorporelles, excluant les licences liées à la bande de fréquence de 600 MHz, totalisaient 48 millions de dollars sur une période allant jusqu'au 31 décembre 2021 (31 décembre 2018 – 59 millions de dollars sur une période allant jusqu'au 31 décembre 2021).

Innovation, Sciences et Développement économique Canada a tenu des enchères à l'égard de la bande de fréquence de 600 MHz durant la période allant du 14 mars 2019 au 4 avril 2019. Nous avons réussi à obtenir 12 licences de spectre, pour un prix d'achat total de 931 millions de dollars. En vertu des modalités des enchères, une tranche de 20 % (186 millions de dollars) a été payée à Innovation, Sciences et Développement économique

Canada le 26 avril 2019, et le solde sera payé au plus tard le 27 mai 2019. Nous ne pourrions utiliser ces licences à des fins commerciales tant qu'Innovation, Sciences et Développement économique Canada n'aura pas déterminé que nous sommes un fournisseur de services de radiocommunications admissible et que nous nous conformons au Règlement sur la propriété et le contrôle des entreprises de télécommunications canadiennes.

b) Acquisitions d'entreprises

Se reporter à la note 2 b) pour plus de détails au sujet des modifications importantes des normes IFRS de l'IASB qui ne sont pas encore en vigueur et qui n'ont pas encore été appliquées.

Le 14 janvier 2019, nous avons acquis une entreprise de télécommunications qui complète nos secteurs d'activité existants, pour une contrepartie se composant d'un montant en trésorerie de 74 millions de dollars et d'actions ordinaires de TELUS Corporation d'un montant de 38 millions de dollars. Cet investissement a pour objectif d'élargir notre réseau géré et d'accroître nos services infonuagiques, nos services de sécurité et nos services de communications unifiées.

Le principal facteur ayant contribué à la comptabilisation d'un goodwill a été la capacité de l'entreprise acquise à générer des bénéfices supérieurs aux actifs corporels et incorporels nets acquis (cet excédent découlant de la main-d'œuvre acquise et des avantages d'acquiescer une entreprise établie). Nous prévoyons qu'une tranche du montant affecté au goodwill sera déductible fiscalement.

Transactions non significatives sur une base individuelle

Au cours du trimestre clos le 31 mars 2019, nous avons acquis une participation de 100 % dans des entreprises qui complètent nos lignes d'activité existantes. Le principal facteur ayant donné lieu à la comptabilisation d'un goodwill a été la capacité des entreprises acquises à générer des bénéfices supérieurs aux actifs corporels et incorporels nets acquis (cet excédent découlant du faible niveau des actifs corporels par rapport à la capacité des entreprises à générer des bénéfices). Une tranche des montants affectés au goodwill pourrait être déductible fiscalement.

Justes valeurs à la date d'acquisition

Les justes valeurs à la date d'acquisition attribuées aux actifs acquis et aux passifs repris sont présentées dans le tableau suivant.

En fonction de la juste valeur à la date d'acquisition (en millions)	Entreprise de télécommunications	Transactions non significatives sur une base individuelle	Total ¹
Actif			
Actifs courants			
Trésorerie	2 \$	3 \$	5 \$
Débiteurs ²	5	6	11
Autres	1	2	3
	8	11	19
Actifs non courants			
Immobilisations corporelles			
Actifs détenus	6	32	38
Actifs au titre du droit d'utilisation liés aux contrats de location	2	1	3
Immobilisations incorporelles amortissables ³	35	67	102
	43	100	143
Total des actifs identifiables acquis	51	111	162
Passif			
Passifs courants			
Créditeurs et charges à payer	19	7	26
Facturation par anticipation et dépôts de clients	4	1	5
	23	8	31
Passifs non courants			
Dette à long terme	2	1	3
Impôt sur le résultat différé	5	3	8
	7	4	11
Total des passifs repris	30	12	42
Actifs identifiables nets acquis	21	99	120
Goodwill	91	58	149
Actifs nets acquis	112 \$	157 \$	269 \$
Acquisition effectuée selon le moyen suivant :			
Contrepartie en trésorerie	62 \$	105 \$	167 \$
Créditeurs et charges à payer	12	8	20
Émission d'actions ordinaires de TELUS Corporation	38	34	72
Relation préexistante réglée	—	10	10
	112 \$	157 \$	269 \$

- La répartition du prix d'achat, principalement à l'égard de contrats avec les clients, de relations clients connexes et de droits dans un bail et de l'impôt sur le résultat différé, n'avait toujours pas été finalisée à la date de publication des présents états financiers consolidés. Comme il est d'usage lors d'une transaction d'acquisition d'entreprise, jusqu'au moment de l'acquisition du contrôle, nous n'avions pas un accès complet aux documents comptables de l'entreprise acquise. Après avoir eu le temps suffisant pour examiner les documents comptables de l'entreprise acquise, nous prévoyons finaliser notre répartition du prix d'achat.
- La juste valeur des débiteurs est égale aux montants contractuels bruts à recevoir et reflète les meilleures estimations aux dates d'acquisition des flux de trésorerie contractuels devant être recouverts.
- Les contrats avec les clients et les relations clients (y compris celles liées aux contrats avec les clients) devraient de façon générale être amortis sur des périodes de 8 ans; les logiciels devraient être amortis sur une période de 5 ans.

Informations pro forma

Les informations supplémentaires pro forma qui suivent représentent certains résultats d'exploitation comme si les acquisitions d'entreprises susmentionnées avaient été effectuées au début de l'exercice 2019.

Période close le 31 mars 2019 (en millions, sauf les montants par action)	Trimestre	
	Données présentées ¹	Données pro forma ²
Produits d'exploitation	3 506 \$	3 515 \$
Bénéfice net	437 \$	434 \$
Bénéfice net par action ordinaire		
De base	0,71 \$	0,71 \$
Dilué	0,71 \$	0,71 \$

- 1 Les produits d'exploitation et le bénéfice net pour le trimestre clos le 31 mars 2019 comprennent un montant de 9 \$ et de 2 \$, respectivement, en ce qui a trait à l'entreprise de télécommunications.
- 2 Les montants pro forma pour le trimestre clos le 31 mars 2019 reflètent les entreprises acquises. Les résultats des entreprises acquises ont été inclus dans nos états consolidés du résultat net et du résultat global à compter des dates d'acquisition.

Les informations supplémentaires pro forma reposent sur des estimations et des hypothèses qui sont jugées raisonnables. Les informations supplémentaires pro forma ne sont pas nécessairement représentatives de nos résultats financiers consolidés futurs ni des résultats réels qui auraient été réalisés si les acquisitions d'entreprises avaient été effectuées au début des périodes présentées. Les informations supplémentaires pro forma comprennent l'amortissement additionnel des immobilisations corporelles, l'amortissement additionnel des immobilisations incorporelles, les frais de financement et les autres charges supplémentaires découlant des acquisitions, déduction faite des incidences fiscales connexes.

c) Acquisition d'entreprise – période précédente

En 2018, nous avons acquis Groupe Santé Medisys inc., une entreprise qui complète nos gammes de services existantes en soins de santé. Au 31 décembre 2018, la répartition du prix d'achat n'avait pas été finalisée. Au cours du trimestre clos le 31 mars 2019, les montants provisoires à la date d'acquisition assignés aux relations clients, au goodwill, aux autres passifs à long terme et à l'impôt sur le résultat différé ont augmenté (diminué) de (22) millions de dollars, de 12 millions de dollars, de (8) millions de dollars et de (2) millions de dollars, respectivement, et comme l'exigent les normes IFRS de l'IASB, les montants comparatifs ont été ajustés pour refléter ces augmentations à la date d'acquisition.

19 contrats de location

Se reporter à la *note 2 a)* pour des détails sur les modifications importantes apportées aux normes IFRS de l'IASB mises en application avec prise d'effet le 1^{er} janvier 2019.

Nous avons le droit d'utilisation des terrains, des bâtiments et de l'équipement aux termes de contrats de location. La plupart de nos contrats de location visant des biens immobiliers que nous utilisons comme bureaux, points de vente au détail ou installations réseau (y compris l'emplacement doté d'équipement de communications mobile) sont habituellement assortis d'options de prorogation auxquelles nous avons recours pour protéger notre investissement dans les améliorations locatives (y compris l'équipement relatif aux stations du secteur des services mobiles), pour atténuer le risque lié à la relocalisation et/ou qui reflètent l'importance des actifs au titre du droit d'utilisation liés aux contrats de location d'immeubles sous-jacents pour nos activités. L'évaluation des actifs au titre du droit d'utilisation liés aux contrats de location et des obligations locatives connexes reposent sur des jugements liés aux modalités des contrats de location. Notre jugement à l'égard de la durée des contrats de location en ce qui concerne les biens immobiliers loués utilisés relativement à notre infrastructure de télécommunications, plus encore que pour tout autre actif au titre du droit d'utilisation lié aux contrats de location, comprend périodiquement des périodes couvertes par des options de prorogation de la durée du contrat de location, puisque nous sommes raisonnablement certains de pouvoir proroger la durée de ces contrats de location.

Dans le cours normal des activités, il y a des sorties de trésorerie futures non exécutoires à l'égard de contrats de location auxquelles nous sommes potentiellement exposés et qui n'ont pas été prises en compte dans les obligations locatives à la date de clôture. Une part importante et grandissante de nos contrats de location relatifs à des emplacements dotés d'équipement de communications mobile est assortie d'ajustements de prix en fonction de l'indice des prix à la consommation et de tels ajustements entraînent des réévaluations ultérieures périodiques des obligations locatives, ainsi que des ajustements correspondants aux actifs au titre du droit d'utilisation liés aux contrats de location d'immeubles (et des montants connexes liés à l'amortissement futur); à l'heure actuelle, ces ajustements représenteraient nos paiements de loyer variables. En outre, nous nous engageons régulièrement et obligatoirement à l'égard de contrats de location qui n'ont pas encore débuté.

Comme l'exige Innovation, Sciences et Développement économique Canada, les entreprises de télécommunications sont tenues de permettre aux concurrents de partager en colocation le matériel lié à l'infrastructure de télécommunications situé sur leurs biens immobiliers détenus, leurs actifs au titre du droit d'utilisation liés aux contrats de location d'immeubles et leur matériel détenu situé sur des actifs au titre du droit d'utilisation liés aux contrats de location d'immeubles. Environ un cinquième de nos actifs au titre du droit d'utilisation liés aux contrats de location d'immeubles où est situé notre matériel lié à l'infrastructure de télécommunications sont assujettis à des contrats de sous-location que nous, à titre de bailleur, comptabilisons comme des contrats de location simple.

Des analyses de la maturité des obligations locatives sont présentées à la *note 4 b)* et à la *note 26 g)*; les charges d'intérêts pour la période relative à ces obligations locatives sont présentées à la *note 9*. Les entrées d'actifs au titre du droit d'utilisation liés aux contrats de location, la dotation à l'amortissement connexe ainsi que la valeur comptable de ces actifs sont présentées à la *note 17*. À l'heure actuelle, nous n'avons pas choisi d'exclure les contrats de location de faible valeur et les contrats de location à court terme de la comptabilisation des contrats de location.

Périodes closes les 31 mars (en millions)	Trimestres	
	2019	2018
Produits tirés de la sous-location d'actifs au titre du droit d'utilisation		
Produits tirés de la colocation compris dans les produits liés aux services d'exploitation	5 \$	5 \$
 Paiements de loyer	103 \$	68 \$

20 autres actifs à long terme

(en millions)	Note	Au 31 mars 2019	Au 31 décembre 2018
Actif au titre des régimes de retraite		503 \$	503 \$
Coûts engagés pour obtenir ou exécuter un contrat conclu avec un client		105	110
Portefeuille de placements ¹		73	70
Contrats d'entretien payés d'avance		49	55
Avances aux coentreprises immobilières	21 c)	77	69
Coentreprises immobilières	21 c)	5	5
Actifs dérivés	4 d)	4	54
Autres		95	120
		911 \$	986 \$

1 Juste valeur évaluée à la date de clôture au moyen d'autres données importantes pouvant être observées (niveau 2).

Le tableau qui suit présente les coûts engagés pour obtenir et exécuter des contrats conclus avec des clients.

Période close le 31 mars 2019 (en millions)	Trimestre		
	Coûts engagés pour		Total
	Obtenir des contrats avec des clients	Exécuter des contrats avec des clients	
Solde au début	356 \$	15 \$	371 \$
Entrées	61	1	62
Amortissement	(75)	(1)	(76)
Solde à la fin	342 \$	15 \$	357 \$
Tranche courante ¹	247 \$	5 \$	252 \$
Tranche non courante	95	10	105
	342 \$	15 \$	357 \$

1 Présentée dans les états consolidés de la situation financière au poste « Charges payées d'avance ».

21 coentreprises immobilières

a) Généralités

En 2011, nous avons conclu un partenariat à parts égales avec une partie sans lien de dépendance, aux fins du projet TELUS Garden, un projet de réaménagement se composant d'un immeuble d'habitation en copropriété et d'un immeuble commercial et de commerces de détail situés à Vancouver, en Colombie-Britannique. TELUS est un des locataires de TELUS Garden, qui est désormais notre siège social mondial. Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2018, la coentreprise immobilière a vendu les biens productifs et les actifs nets connexes.

En 2013, nous avons conclu un partenariat à parts égales avec deux parties sans lien de dépendance, aux fins d'un projet visant le réaménagement d'un complexe qui se composera d'un immeuble d'habitation, et d'un immeuble commercial et de commerces de détail, appelé TELUS Sky, à Calgary, en Alberta. La nouvelle tour, dont la construction devrait prendre fin en 2019, sera construite conformément à la norme LEED Platine.

b) Information financière résumée des coentreprises immobilières

(en millions)	Au 31 mars 2019	Au 31 décembre 2018	(en millions)	Au 31 mars 2019	Au 31 décembre 2018
ACTIF			PASSIF ET CAPITAUX PROPRES		
Actifs courants			Passifs courants		
Trésorerie et placements temporaires, montant net	4 \$	11 \$	Créditeurs et charges à payer	12 \$	19 \$
Dépôts entiers	—	4	Retenues de garantie au titre de la construction	13	15
Autres	2	2	Facilités de crédit aux fins des travaux de construction	231	—
	6	17		256	34
Actifs non courants			Passifs non courants		
Immeuble de placement en cours d'aménagement	282	256	Facilités de crédit aux fins des travaux de construction	—	207
				256	241
			Capitaux propres		
			TELUS ¹	13	13
			Autres associés	19	19
				32	32
	288 \$	273 \$		288 \$	273 \$

- 1 Les montants comptabilisés par la coentreprise immobilière au titre des capitaux propres diffèrent de ceux que nous avons comptabilisés en raison du montant des profits différés sur nos biens immobiliers investis et de la charge pour moins-value que nous avons comptabilisée en excédent de la charge pour moins-value comptabilisée par la coentreprise immobilière.

Périodes closes les 31 mars (en millions)	Trimestres	
	2019	2018
Produits tirés de l'immeuble de placement	— \$	8 \$
Dotation aux amortissements	— \$	2 \$
Charges d'intérêts ¹	— \$	2 \$
Bénéfice net et bénéfice global ²	(1) \$	1 \$

- 1 Au cours du trimestre clos le 31 mars 2019, les coentreprises immobilières ont comptabilisé à l'actif des coûts de financement de 3 \$ (2018 – 2 \$).
- 2 Étant donné que les coentreprises immobilières sont des partenariats, aucune charge d'impôt sur le résultat des associés n'est constituée au moment de déterminer le bénéfice net et le bénéfice global des coentreprises immobilières.

c) Nos activités liées aux coentreprises immobilières

Nos activités liées aux placements dans des coentreprises immobilières sont présentées dans le tableau ci-après.

Trimestres clos les 31 mars (en millions)	2019			2018		
	Prêts et créances ¹	Capitaux propres ²	Total	Prêts et créances ¹	Capitaux propres ²	Total
Liés aux états de la situation financière des coentreprises immobilières						
<i>Éléments n'ayant aucune incidence sur les flux de trésorerie présentés à l'heure actuelle</i>						
Coûts de financement que nous avons facturés liés aux facilités de crédit aux fins des travaux de construction et autres (note 7)	1 \$	— \$	1 \$	1 \$	— \$	1 \$
<i>Flux de trésorerie de la période considérée</i>						
Facilités de crédit aux fins des travaux de construction						
Sommes avancées	8	—	8	6	—	6
Coûts de financement qui nous ont été payés	(1)	—	(1)	(1)	—	(1)
Augmentation nette	8	—	8	6	—	6
Valeur comptable des coentreprises immobilières						
Solde au début	69	5	74	47	15	62
Solde à la fin	77 \$	5 \$	82 \$	53 \$	15 \$	68 \$

- 1 Les prêts et créances sont inclus dans nos états consolidés de la situation financière à titre d'avances aux coentreprises immobilières et se composent des avances en vertu des facilités de crédit aux fins des travaux de construction (se reporter à la note 21 d).
- 2 Nous comptabilisons notre participation dans les coentreprises immobilières au moyen de la méthode de la mise en équivalence.

Avant la vente des biens productifs du projet TELUS Garden, au cours du trimestre clos le 31 mars 2018, la coentreprise immobilière TELUS Garden a comptabilisé un montant de 3 millions de dollars au titre des produits tirés de la location de la tour de bureaux du projet TELUS Garden. La moitié de ce montant était attribuable à notre participation économique dans la coentreprise immobilière, et l'autre moitié était attribuable à la participation économique de notre associé dans la coentreprise immobilière. Nous avons conclu un contrat de location avec la coentreprise immobilière TELUS Sky; aux fins de la comptabilisation des contrats de location, le contrat de location a débuté au cours du trimestre clos le 31 mars 2019.

d) Engagements et passifs éventuels

Engagements au titre des travaux de construction

La coentreprise immobilière TELUS Sky prévoit engager des dépenses totalisant environ 400 millions de dollars aux fins de la construction d'une tour à usage mixte. Au 31 mars 2019, les engagements contractuels de la coentreprise immobilière jusqu'en 2020 au titre des travaux de construction s'élevaient à environ 42 millions de dollars (31 décembre 2018 – 35 millions de dollars jusqu'en 2019).

Facilités de crédit aux fins des travaux de construction

La coentreprise immobilière TELUS Sky a une convention de crédit avec trois institutions financières canadiennes (en leur qualité de coprêteur à 66⅔ %) et avec TELUS Corporation (en sa qualité de coprêteur à 33⅓ %) qui prévoit un financement de 342 millions de dollars aux fins des travaux de construction liés à ce projet. Les facilités de crédit aux fins des travaux de construction comportent les déclarations de financement liées aux travaux de construction de biens immobiliers, les garanties et les clauses restrictives habituelles et sont garanties par des débiteures à vue constituant des charges hypothécaires de premier rang fixes et flottantes grevant les biens immobiliers sous-jacents. Les facilités de crédit aux fins des travaux de construction sont disponibles sous forme d'acceptations bancaires ou de prêts à taux préférentiel, et portent intérêt à des taux analogues aux taux dont sont assorties des facilités de financement aux fins de construction similaires.

(en millions)	Note	Au 31 mars 2019	Au 31 décembre 2018
Engagement au titre des facilités de crédit aux fins des travaux de construction – TELUS Corporation			
Non utilisées	4 b)	37 \$	45 \$
Avances		77	69
		114	114
Engagement au titre des facilités de crédit aux fins des travaux de construction – autres			
		228	228
		342 \$	342 \$

22 emprunts à court terme

Le 26 juillet 2002, une de nos filiales, TELUS Communications Inc., a conclu une convention avec une fiducie de titrisation sans lien de dépendance liée à une grande banque de l'annexe I, aux termes de laquelle elle est en mesure de vendre une participation dans certaines créances clients, sous réserve d'un montant maximal de 500 millions de dollars (31 décembre 2018 – 500 millions de dollars). Cette convention de titrisation à rechargement arrive à expiration le 31 décembre 2021 et exige qu'un produit en trésorerie minimal de 100 millions de dollars soit tiré de la vente mensuelle de participations dans certaines créances clients. TELUS Communications Inc. est tenue de maintenir au moins la notation BB (31 décembre 2018 – BB) attribuée par DBRS Limited, sinon la fiducie de titrisation pourra exiger la résiliation du programme de vente avant la fin de la durée.

Les cessions de créances clients effectuées dans le cadre de transactions de titrisation sont comptabilisées à titre d'emprunts à court terme garantis et, par conséquent, ne se traduisent pas par une décomptabilisation des créances clients cédées. Lorsque nous cédonos nos créances clients, nous conservons des comptes de réserve à titre de droits conservés dans les créances titrisées et les droits de gestion. Au 31 mars 2019, nous avons vendu à la fiducie (mais continuons de comptabiliser) des créances clients d'un montant de 611 millions de dollars (31 décembre 2018 – 120 millions de dollars). Les emprunts à court terme de 500 millions de dollars (31 décembre 2018 – 100 millions de dollars) se composent de montants qui nous ont été avancés par la fiducie de titrisation sans lien de dépendance à la suite de la cession de créances clients.

Les montants prélevés sur nos facilités bancaires bilatérales constituaient le reste des emprunts à court terme (le cas échéant).

23 créditeurs et charges à payer

(en millions)	Au 31 mars 2019	Au 31 décembre 2018
Charges à payer	1 036 \$	1 159 \$
Paie et autres charges salariales connexes	302	429
Passif lié aux unités d'actions restreintes	82	72
	1 420	1 660
Dettes fournisseurs	775	686
Intérêts à payer	140	157
Autres	81	67
	2 416 \$	2 570 \$

24 facturation par anticipation et dépôts de clients

(en millions)	Au 31 mars 2019	Au 31 décembre 2018
Facturation par anticipation	552 \$	535 \$
Frais différés afférents au branchement et à l'activation de comptes clients	10	10
Dépôts des clients	13	13
Passifs sur contrat	575	558
Autres	92	95
	667 \$	653 \$

Les passifs sur contrat représentent nos obligations de prestation futures envers les clients à l'égard de services ou d'équipement et pour lesquels nous avons reçu une contrepartie du client, ou pour lesquels un montant est à recevoir du client. Le tableau qui suit présente les soldes de nos passifs sur contrat et la variation de ces soldes.

Périodes closes les 31 mars (en millions)	Note	Trimestres	
		2019	2018
Solde au début		808 \$	780 \$
Produits différés au cours d'une période antérieure et comptabilisés au cours de la période considérée		(645)	(689)
Entrées nettes découlant des activités		646	696
Entrées découlant d'acquisitions d'entreprises	18 b)	5	1
Solde à la fin		814 \$	788 \$
Tranche courante		725 \$	692 \$
Tranche non courante	27		
Produits différés		74	78
Frais différés afférents au branchement et à l'activation de comptes clients		15	18
		814 \$	788 \$
Rapprochement des passifs sur contrat présentés dans les états consolidés de la situation financière – tranche courante			
Passifs sur contrat, montant brut		725 \$	692 \$
Reclassement des actifs sur contrat, dans le cas des contrats dont les passifs sur contrat sont inférieurs aux actifs sur contrat		(147)	(140)
Reclassement des actifs sur contrat, dans le cas des contrats dont les actifs sur contrat sont inférieurs aux passifs sur contrat		(3)	(5)
		575 \$	547 \$

25 provisions

(en millions)	Note	Obligation liée à la mise hors service d'immobilisations	Provisions liées au personnel	Options de vente position vendeur	Autres	Total
Au 1 ^{er} janvier 2019						
Chiffres présentés précédemment		336 \$	88 \$	290 \$	143 \$	857 \$
IFRS 16, <i>Contrat de location</i> – montant transitoire	2 c)	—	—	—	(57)	(57)
Chiffres ajustés		336	88	290	86	800
Ajouts		—	16	—	21	37
Reprise		—	—	(2)	(1)	(3)
Utilisation		(1)	(47)	(7)	(15)	(70)
Effet des intérêts		3	—	3	—	6
Incidence du change, montant net		—	—	(7)	—	(7)
Au 31 mars 2019		338 \$	57 \$	277 \$	91 \$	763 \$
Courantes		7 \$	53 \$	— \$	19 \$	79 \$
Non courantes		331	4	277	72	684
Au 31 mars 2019		338 \$	57 \$	277 \$	91 \$	763 \$

Obligation liée à la mise hors service d'immobilisations

Nous établissons des provisions pour les passifs liés à la mise hors service d'immobilisations corporelles lorsque ces obligations découlent de l'acquisition, de la construction, de la mise en valeur ou de l'exploitation normale des actifs en question. Nous prévoyons que les sorties de trésorerie relativement au solde comptabilisé à la date des états financiers auront lieu aux alentours des dates où ces actifs sont mis hors service.

Provisions liées au personnel

Les provisions liées au personnel ont principalement trait aux activités de restructuration (comme il est expliqué à la note 16 b). Le moment où auront lieu les sorties de trésorerie relativement au solde comptabilisé à la date des états financiers est essentiellement de nature à court terme.

Options de vente position vendeur

Parallèlement à certaines acquisitions d'entreprises, nous avons établi des provisions pour des options de vente position vendeur relativement à des participations ne donnant pas le contrôle. Les provisions au titre des options de vente position vendeur sont déterminées en fonction de la valeur actualisée nette des résultats futurs estimés et exigent que nous formulions des hypothèses économiques clés en ce qui a trait à l'avenir. Aucune sortie de trésorerie au titre des options de vente position vendeur ne devrait avoir lieu avant 2020, moment où elles peuvent commencer à être exercées.

Autres

Les provisions pour autres éléments comprennent les provisions au titre des réclamations juridiques, des activités de restructuration liées à des personnes qui ne sont pas des employés, des coûts de résiliation de contrats et des contrats déficitaires liés à des acquisitions d'entreprises. À l'exception de ce qui est décrit dans le texte qui suit, nous prévoyons que les sorties de trésorerie relativement au solde comptabilisé à la date des états financiers surviendront sur une période indéterminée s'échelonnant sur plusieurs années.

Comme il est expliqué plus en détail à la note 29, nous faisons l'objet d'un certain nombre de réclamations juridiques et nous sommes au courant de certaines autres réclamations juridiques éventuelles à notre égard. En ce qui concerne les réclamations juridiques, nous établissons des provisions, lorsque celles-ci sont justifiées, après avoir tenu compte des évaluations juridiques, de l'information dont nous disposons actuellement et de la possibilité de bénéficier de recours. Le moment où auront lieu les sorties de trésorerie liées aux réclamations juridiques ne peut être raisonnablement déterminé.

En ce qui a trait aux acquisitions d'entreprises, nous avons établi des provisions pour des coûts de résiliation de contrats et des contrats déficitaires acquis.

26 dette à long terme

a) Éléments de la dette à long terme

(en millions)	Note	Au 31 mars 2019	Au 31 décembre 2018
Billets de TELUS Corporation	b)	12 136 \$	12 186 \$
Papier commercial de TELUS Corporation	c)	1 105	774
Débitures de TELUS Communications Inc.		621	620
Facilité de crédit de TELUS International (Cda) Inc.	e)	405	419
		14 267	13 999
Obligations locatives	f)	1 508	102
Dette à long terme		15 775 \$	14 101 \$
Tranche courante		1 341 \$	836 \$
Tranche non courante		14 434	13 265
Dette à long terme		15 775 \$	14 101 \$

b) Billets de TELUS Corporation

Les billets sont des obligations de premier rang non garanties et non subordonnées qui ont égalité de rang de paiement avec toutes nos obligations non garanties et non subordonnées existantes ou futures et ont priorité de paiement sur toute notre dette subordonnée existante ou future, mais sont réellement subordonnées à toute obligation existante ou future de nos filiales, ou garanties par ces dernières. Les actes de fiducie régissant les billets contiennent certaines clauses restrictives qui, entre autres, limitent notre capacité et celle de certaines de nos filiales de donner des garanties à l'égard de la dette, d'effectuer des transactions de vente et de cession-bail, et de contracter de nouvelles dettes.

Série ¹	Émis	Échéance	Prix d'émission	Taux d'intérêt effectif ²	Montant nominal en capital		Écart au titre de la valeur actuelle de remboursement par anticipation	
					Émis initialement	En circulation à la date des états financiers	Points de base	Date d'expiration
Billets à 5,05 % de série CH	Juillet 2010	Juillet 2020	997,44 \$	5,08 %	1,0 G\$	1,0 G\$	47 ³	s.o.
Billets à 3,35 % de série CJ	Décembre 2012	Mars 2023	998,83 \$	3,36 %	500 M\$	500 M\$	40 ⁴	15 déc. 2022
Billets à 3,35 % de série CK	Avril 2013	Avril 2024	994,35 \$	3,41 %	1,1 G\$	1,1 G\$	36 ⁴	2 janv. 2024
Billets à 4,40 % de série CL	Avril 2013	Avril 2043	997,68 \$	4,41 %	600 M\$	600 M\$	47 ⁴	1 ^{er} oct. 2042
Billets à 3,60 % de série CM	Novembre 2013	Janvier 2021	997,15 \$	3,65 %	400 M\$	400 M\$	35 ⁴	s.o.
Billets à 5,15 % de série CN	Novembre 2013	Novembre 2043	995,00 \$	5,18 %	400 M\$	400 M\$	50 ⁴	26 mai 2043
Billets à 3,20 % de série CO	Avril 2014	Avril 2021	997,39 \$	3,24 %	500 M\$	500 M\$	30 ⁴	5 mars 2021
Billets à 4,85 % de série CP	Multiple ⁵	Avril 2044	987,91 \$ ⁵	4,93 % ⁵	500 M\$ ⁵	900 M\$ ⁵	46 ⁴	5 oct. 2043
Billets à 3,75 % de série CQ	Septembre 2014	Janvier 2025	997,75 \$	3,78 %	800 M\$	800 M\$	38,5 ⁴	17 oct. 2024
Billets à 4,75 % de série CR	Septembre 2014	Janvier 2045	992,91 \$	4,80 %	400 M\$	400 M\$	51,5 ⁴	17 juill. 2044
Billets à 2,35 % de série CT	Mars 2015	Mars 2022	997,31 \$	2,39 %	1,0 G\$	1,0 G\$	35,5 ⁴	28 févr. 2022
Billets à 4,40 % de série CU	Mars 2015	Janvier 2046	999,72 \$	4,40 %	500 M\$	500 M\$	60,5 ⁴	29 juill. 2045
Billets à 3,75 % de série CV	Décembre 2015	Mars 2026	992,14 \$	3,84 %	600 M\$	600 M\$	53,5 ⁴	10 déc. 2025
Billets à 2,80 % libellés en dollars américains ⁶	Septembre 2016	Février 2027	991,89 \$ US	2,89 %	600 M\$ US	600 M\$ US	20 ⁷	16 nov. 2026
Billets à 3,70 % libellés en dollars américains ⁸	Mars 2017	Septembre 2027	998,95 \$ US	3,71 %	500 M\$ US	500 M\$ US	20 ⁷	15 juin 2027
Billets à 4,70 % de série CW	Multiple ⁹	Mars 2048	998,06 \$ ⁹	4,71 % ⁹	325 M\$ ⁹	475 M\$ ⁹	58,5 ⁴	6 sept. 2047
Billets à 3,625 % de série CX	Février 2018	Mars 2028	989,49 \$	3,75 %	600 M\$	600 M\$	37 ⁴	1 ^{er} déc. 2027
Billets à 4,60 % libellés en dollars américains ¹⁰	Juin 2018	Novembre 2048	987,60 \$ US	4,68 %	750 M\$ US	750 M\$ US	25 ⁷	16 mai 2048
Billets à 3,30 % de série CY	Avril 2019 ¹¹	Mai 2029	991,75 \$	3,40 %	1,0 G\$	néant	43,5 ⁴	2 févr. 2029

- Les intérêts sont payables semestriellement. Nous devons faire une offre de rachat de ces billets à un prix correspondant à 101 % de leur montant en capital majoré de l'intérêt couru et impayé à la date de rachat à la survenance d'un événement déclencheur de changement de contrôle, comme il est décrit dans l'acte de fiducie supplémentaire.
- Le taux d'intérêt effectif correspond au taux que les billets rapporteraient à un premier détenteur de titres d'emprunt si ces derniers étaient détenus jusqu'à leur échéance.
- Les billets sont remboursables par anticipation en totalité en tout temps ou en partie de temps à autre, à notre gré, sur préavis d'au moins 30 jours et d'au plus 60 jours. Le prix de remboursement par anticipation est égal au plus élevé de i) la valeur actuelle des billets, actualisée en fonction du rendement des obligations du gouvernement du Canada, majorée de l'écart au titre de la valeur actuelle de remboursement par anticipation, ou de ii) 100 % du montant en capital. De plus, les intérêts courus et impayés, s'il y a lieu, seront payés à la date fixée pour le remboursement par anticipation.

- 4 À tout moment avant les dates d'échéance respectives mentionnées dans le tableau, les billets sont remboursables par anticipation en totalité en tout temps ou en partie de temps à autre, à notre gré, sur préavis d'au moins 30 jours et d'au plus 60 jours. Le prix de remboursement par anticipation est égal au plus élevé de i) la valeur actuelle des billets, actualisée en fonction du rendement des obligations du gouvernement du Canada, majorée de l'écart au titre de la valeur actuelle de remboursement par anticipation, calculée sur la période allant jusqu'à l'échéance sauf dans le cas des séries CT, CU, CW, CX et CY pour lesquelles elle est calculée sur la période allant jusqu'à la date d'expiration relativement à l'écart au titre de la valeur actuelle de remboursement par anticipation, ou de ii) 100 % du capital. De plus, les intérêts courus et impayés, s'il y a lieu, seront payés à la date fixée pour le remboursement par anticipation. À partir des dates d'expiration respectives mentionnées dans le tableau relativement à l'écart au titre de la valeur actuelle de remboursement par anticipation, les billets sont remboursables par anticipation en totalité, mais non en partie, à notre gré, sur préavis d'au moins 30 jours et d'au plus 60 jours à un prix de remboursement par anticipation égal à 100 % des montants en capital respectifs.
- 5 Des billets à 4,85 % de série CP d'un montant de 500 millions de dollars ont été émis en avril 2014 à un prix d'émission de 998,74 \$ et à un taux d'intérêt effectif de 4,86 %. Cette série de billets a fait l'objet d'une nouvelle émission en décembre 2015, et des billets supplémentaires d'un montant de 400 millions de dollars ont été émis à un prix d'émission de 974,38 \$ et à un taux d'intérêt effectif de 5,02 %.
- 6 Nous avons eu recours à un dérivé de change (un swap de devises) qui a effectivement servi à convertir les paiements en capital et les obligations au titre des intérêts en obligations libellées en dollars canadiens relativement auxquelles le taux d'intérêt fixe est de 2,95 % et le montant émis et en circulation est de 792 millions de dollars (reflétant un taux de change fixe de 1,3205 \$).
- 7 À tout moment avant les dates d'échéance respectives mentionnées dans le tableau, les billets sont remboursables par anticipation en totalité en tout temps ou en partie de temps à autre, à notre gré, sur préavis d'au moins 30 jours et d'au plus 60 jours. Le prix de remboursement par anticipation est égal au plus élevé de i) la valeur actuelle des billets, actualisée en fonction du taux ajusté des bons du Trésor américain, majorée de l'écart au titre de la valeur actuelle de remboursement par anticipation, calculée sur la période allant jusqu'à la date d'expiration relativement à l'écart au titre de la valeur actuelle de remboursement par anticipation, ou de ii) 100 % du capital. De plus, les intérêts courus et impayés, s'il y a lieu, seront payés à la date fixée pour le remboursement par anticipation. À partir des dates d'expiration respectives mentionnées dans le tableau relativement à l'écart au titre de la valeur actuelle de remboursement par anticipation, les billets sont remboursables par anticipation en totalité, mais non en partie, à notre gré, sur préavis d'au moins 30 jours et d'au plus 60 jours à des prix de remboursement par anticipation égaux à 100 % des montants en capital respectifs.
- 8 Nous avons eu recours à un dérivé de change (un swap de devises) qui a effectivement servi à convertir les paiements en capital et les obligations au titre des intérêts en obligations libellées en dollars canadiens relativement auxquelles le taux d'intérêt fixe est de 3,41 % et le montant émis et en circulation est de 667 millions de dollars (reflétant un taux de change fixe de 1,3348 \$).
- 9 Des billets à 4,70 % de série CW d'un montant de 325 millions de dollars ont été émis en mars 2017 à un prix d'émission de 990,65 \$ et à un taux d'intérêt effectif de 4,76 %. Cette série de billets a fait l'objet d'une nouvelle émission en février 2018, et des billets supplémentaires d'un montant de 150 millions de dollars ont été émis à un prix d'émission de 1 014,11 \$ et à un taux d'intérêt effectif de 4,61 %.
- 10 Nous avons eu recours à un dérivé de change (un swap de devises) qui a effectivement converti les paiements en capital et les obligations au titre des intérêts en obligations libellées en dollars canadiens relativement auxquelles le taux d'intérêt fixe est de 4,41 % et le montant émis et en circulation est de 974 millions de dollars (reflétant un taux de change fixe de 1,2985 \$).
- 11 Émis après la date de l'état de la situation financière et avant la date de publication des présents états financiers consolidés intermédiaires résumés.

c) Papier commercial de TELUS Corporation

TELUS Corporation a un programme de papier commercial non garanti adossé à notre facilité de crédit consorsial de 2,25 milliards de dollars (se reporter à la *note 26 d*) qui sera utilisé aux fins générales de la société, notamment à titre de dépenses d'investissement et de placements. Ce programme nous permet d'émettre à tout moment du papier commercial, sous réserve du respect de conditions en matière de notation, d'un montant maximal global de 1,4 milliard de dollars (31 décembre 2018 – 1,4 milliard de dollars). Les contrats de change à terme sont utilisés pour gérer le risque de change découlant de l'émission de papier commercial libellé en dollars américains. La dette sous forme de papier commercial est exigible dans un délai de un an et est classée à titre de tranche courante de la dette à long terme, étant donné que les montants sont entièrement soutenus et que nous prévoyons qu'ils continueront d'être soutenus par la facilité de crédit renouvelable qui ne comporte aucune exigence de remboursement au cours de la prochaine année. Au 31 mars 2019, l'encours du papier commercial s'établissait à 1 105 millions de dollars, lequel était libellé en dollars américains (827 millions de dollars US), avec un taux d'intérêt effectif moyen pondéré de 3,04 %, arrivant à échéance en juillet 2019.

d) Facilité de crédit de TELUS Corporation

Au 31 mars 2019, TELUS Corporation avait une facilité de crédit bancaire renouvelable non garantie de 2,25 milliards de dollars et venant à échéance le 31 mai 2023 (31 décembre 2018 – venant à échéance le 31 mai 2023), avec un consortium d'institutions financières, qui servira aux fins générales de la société, notamment pour soutenir le papier commercial.

La facilité de crédit de TELUS Corporation porte intérêt au taux préférentiel, au taux de base en dollars américains, au taux des acceptations bancaires ou au taux interbancaire offert à Londres (« LIBOR ») (tous ces termes sont utilisés ou définis dans la facilité de crédit), plus les marges applicables. La facilité de crédit comporte les déclarations, les garanties et les clauses restrictives habituelles, y compris le respect de deux ratios mesurés à la clôture des trimestres financiers. En vertu de ces deux exigences, notre ratio de la dette nette sur les flux de trésorerie d'exploitation ne doit pas être supérieur à 4,00:1,00, et notre ratio des flux de trésorerie d'exploitation sur les charges d'intérêts ne doit pas être inférieur à 2,00:1,00, selon le sens donné à tous ces ratios en vertu de la facilité de crédit.

L'accès continu à la facilité de crédit de TELUS Corporation n'est pas assujéti au maintien par TELUS Corporation d'une notation du crédit en particulier.

(en millions)	Au 31 mars 2019	Au 31 décembre 2018
Montant net disponible	1 145 \$	1 476 \$
Sûreté pour le papier commercial	1 105	774
Montant brut disponible	2 250 \$	2 250 \$

Au 31 mars 2019, nous disposons de lettres de crédit en cours de 186 millions de dollars (31 décembre 2018 – 184 millions de dollars), lesquelles ont été émises en vertu de diverses facilités non engagées; ces facilités de lettres de crédit s'ajoutent à notre capacité de fournir des lettres de crédit conformément à notre facilité de crédit bancaire consentie. Nous disposons de lettres de crédit supplémentaires d'un montant de 880 millions de dollars afin de participer aux enchères de spectre pour les services sans fil dans la bande de fréquence de 600 MHz tenues par Innovation, Sciences et Développement économique Canada en mars et avril 2019, comme il est décrit plus en détail à la *note 18 a*). Ces lettres de crédit demeureront en cours jusqu'au moment où nous aurons versé notre paiement final aux fins de l'acquisition de toutes licences de spectre délivrées.

e) Facilité de crédit de TELUS International (Cda) Inc.

Au 31 mars 2019, TELUS International (Cda) Inc. avait une facilité de crédit bancaire, garantie par ses actifs, venant à échéance le 20 décembre 2022, avec un consortium d'institutions financières. La facilité de crédit comprend une composante renouvelable de 350 millions de dollars US (31 décembre 2018 – 350 millions de dollars US) et un emprunt à terme de 120 millions de dollars US amortissable (31 décembre 2018 – 120 millions de dollars US). La facilité de crédit ne confère aucun droit de recours à l'égard de TELUS Corporation. Au 31 mars 2019, l'encours de la facilité s'élevait à 412 millions de dollars (405 millions de dollars, déduction faite des frais d'émission non amortis) et était entièrement libellé en dollars américains (308 millions de dollars US), la composante renouvelable étant assortie d'un taux d'intérêt moyen pondéré de 4,22 %.

(en millions)	Au 31 mars 2019			Au 31 décembre 2018		
	Composante renouvelable	Composante emprunt à terme ¹	Total	Composante renouvelable	Composante emprunt à terme	Total
Montant disponible	153 \$ US	s.o. \$ US	153 \$ US	150 \$ US	s.o. \$ US	150 \$ US
Encours	197	111	308	200	113	313
	350 \$ US	111 \$ US	461 \$ US	350 \$ US	113 \$ US	463 \$ US

1 Nous avons eu recours à un swap receveur de taux variable et payeur de taux fixe qui a effectivement servi à convertir nos obligations au titre des intérêts sur la dette à un taux fixe de 2,64 %.

La facilité de crédit de TELUS International (Cda) Inc. porte intérêt au taux préférentiel, au taux de base en dollars américains, au taux des acceptations bancaires et au taux interbancaire offert à Londres (« LIBOR ») (tous ces termes sont utilisés ou définis dans la facilité de crédit), plus les marges applicables. La facilité de crédit comporte les déclarations, les garanties et les clauses restrictives habituelles, y compris le respect de deux ratios mesurés à la clôture des trimestres financiers. En vertu de ces deux exigences, le ratio de la dette nette sur les flux de trésorerie d'exploitation de TELUS International (Cda) Inc. ne doit pas être supérieur à 3,25:1,00 par la suite, et le ratio des flux de trésorerie d'exploitation sur le service de la dette (remboursement d'intérêts et de capital prévu) ne doit pas être inférieur à 1,50:1,00, selon le sens donné à chacun de ces ratios dans la facilité de crédit.

L'emprunt à terme est assujéti à un échéancier d'amortissement qui exige que 5 % du montant en capital avancé soit remboursé chaque année pendant la durée de l'entente, le solde étant exigible à l'échéance.

f) Obligations locatives

Se reporter à la *note 2 a*) pour plus de détails au sujet des modifications importantes des normes IFRS de l'IASB qui sont appliquées depuis le 1^{er} janvier 2019.

Comme les obligations locatives sont assujétiées à des calendriers d'amortissement, le capital est remboursé sur diverses périodes, y compris les renouvellements raisonnablement prévus. Le taux d'intérêt moyen pondéré sur les obligations locatives s'établissait à environ 4,15 % au 31 mars 2019.

g) Échéances de la dette à long terme

Les exigences prévues relatives aux remboursements sur la dette à long terme calculés en fonction des sommes impayées au 31 mars 2019 sont présentées dans le tableau suivant.

Exercices se clôturant les 31 décembre (en millions)	Dollars canadiens			Dollars américains				Autres monnaies		
	Dette à long terme, excluant les contrats de location		Total	Dette à long terme, excluant les contrats de location		Montants des swaps de devises devant être échangés		Total	Contrats de location	
	Contrats de location	Contrats de location		Contrats de location	Contrats de location	(Reçus) ¹	Payés		Contrats de location	Total
2019 (reste de l'exercice)	— \$	156 \$	156 \$	1 111 \$	11 \$	(1 105) \$	1 098 \$	1 115 \$	17 \$	1 288 \$
2020	1 000	192	1 192	8	16	—	—	24	27	1 243
2021	1 075	125	1 200	8	16	—	—	24	25	1 249
2022	1 249	110	1 359	390	15	—	—	405	17	1 781
2023	500	98	598	—	14	—	—	14	17	629
2024 à 2028	3 300	303	3 603	1 470	3	(1 470)	1 459	1 462	50	5 115
Par la suite	3 275	287	3 562	1 002	—	(1 002)	974	974	21	4 557
Sorties de trésorerie futures à l'égard des remboursements de capital de la dette à long terme composée	10 399	1 271	11 670	3 989	75	(3 577)	3 531	4 018	174	15 862
Sorties de trésorerie futures à l'égard de l'intérêt connexe et des frais de crédit similaires ²	5 272	392	5 664	1 846	15	(1 780)	1 674	1 755	52	7 471
Échéances contractuelles non actualisées (note 4 b)	15 671 \$	1 663 \$	17 334 \$	5 835 \$	90 \$	(5 357) \$	5 205 \$	5 773 \$	226 \$	23 333 \$

1 Le cas échéant, les flux de trésorerie tiennent compte des taux de change au 31 mars 2019.

2 Les sorties de trésorerie futures à l'égard de l'intérêt connexe et des frais de crédit similaires pour le papier commercial et les montants prélevés sur nos facilités de crédit, le cas échéant, ont été calculés en fonction des taux en vigueur au 31 mars 2019.

27 autres passifs à long terme

(en millions)	Note	Au 31 mars 2019	Au 31 décembre 2018
Passifs sur contrat	24	74 \$	78 \$
Autres		7	7
Produits différés		81	85
Passif au titre des prestations de retraite		426	446
Passif au titre des autres avantages postérieurs à l'emploi		36	45
Passifs liés aux unités d'actions restreintes et aux droits différés à la valeur d'action		78	63
Passifs dérivés	4 d)	50	6
Autres		20	70
Frais différés afférents au branchement et à l'activation de comptes clients	24	691	715
		15	15
		706 \$	730 \$

28 capital social attribuable aux actions ordinaires**a) Généralités**

Le tableau suivant présente notre capital social autorisé.

	Au 31 mars 2019	Au 31 décembre 2018
Actions privilégiées de premier rang	1 milliard	1 milliard
Actions privilégiées de second rang	1 milliard	1 milliard
Actions ordinaires	2 milliards	2 milliards

Seuls les détenteurs d'actions ordinaires ont le droit de voter lors de nos assemblées générales, chaque détenteur d'actions ordinaires pouvant exercer une voix par action ordinaire détenue à ces assemblées dans la mesure où pas moins de 66⅔ % des actions ordinaires émises et en circulation sont détenues par des Canadiens. En ce qui concerne le paiement de dividendes et la distribution des actifs en cas de liquidation ou de dissolution volontaire ou forcée de notre part ou de toute autre distribution de nos actifs entre nos actionnaires aux fins de la liquidation de nos affaires, l'ordre de priorité est le suivant : actions privilégiées de premier rang, actions privilégiées de second rang et, enfin, actions ordinaires.

Au 31 mars 2019, environ 47 millions d'actions ordinaires étaient réservées aux fins d'émission, sur le capital autorisé, dans le cadre des régimes d'options sur actions (se reporter à la *note 14 d*).

b) Rachat d'actions ordinaires à des fins d'annulation dans le cadre d'une offre publique de rachat dans le cours normal des activités

Comme il est précisé à la *note 3*, nous pouvons racheter une partie de nos actions ordinaires à des fins d'annulation dans le cadre d'offres publiques de rachat dans le cours normal des activités, afin de maintenir ou d'ajuster notre structure du capital. En décembre 2018, nous avons obtenu l'approbation de notre offre publique de rachat dans le cours normal des activités visant à racheter et à annuler, entre le 2 janvier 2019 et le 1^{er} janvier 2020, jusqu'à 8 millions de nos actions ordinaires (pour un montant maximal de 250 millions de dollars).

29 passifs éventuels

Réclamations et poursuites

Généralités

Nous faisons l'objet de diverses réclamations et poursuites (incluant des recours collectifs et les réclamations en matière de propriété intellectuelle concernant la contrefaçon) visant des dommages-intérêts et d'autres compensations et, dans certains cas, à l'égard d'autres entreprises de services mobiles et fournisseurs de services de télécommunications. Aussi, nous avons reçu un avis, ou sommes au courant, de certaines réclamations éventuelles (incluant les réclamations en matière de propriété intellectuelle concernant la contrefaçon) à notre égard, et, dans certains cas, d'autres entreprises de services mobiles et fournisseurs de services de télécommunications.

À l'heure actuelle, nous ne pouvons prévoir l'issue de ces réclamations, réclamations éventuelles et poursuites en raison de divers facteurs, y compris ce qui suit : la nature préliminaire de certaines réclamations; la nature incertaine des théories et réclamations en matière de dommages; un dossier factuel incomplet; la nature incertaine des théories juridiques et des procédures judiciaires et de leur résolution par les tribunaux, tant dans le cadre du procès que de l'appel; la nature imprévisible des parties adverses et de leurs revendications.

Cependant, sous réserve des restrictions précédentes, la direction est d'avis, en vertu des évaluations juridiques et selon l'information dont elle dispose actuellement, qu'il est improbable qu'un passif non couvert par les assurances ou autrement ait une incidence significative sur notre situation financière et nos résultats d'exploitation, y compris sur nos flux de trésorerie, sauf en ce qui concerne les éléments qui suivent.

Recours collectifs autorisés

Les recours collectifs autorisés contre nous comprennent les suivants :

Recours collectif concernant la facturation à la minute

En 2008, un recours collectif a été intenté contre nous en Ontario, alléguant qu'il y a eu une rupture de contrat, une infraction à la *Loi sur la protection du consommateur* de l'Ontario, une infraction à la *Loi sur la concurrence* et un enrichissement injustifié, relativement à notre pratique visant à « arrondir » le temps d'antenne des téléphones mobiles à la minute la plus près et de facturer en fait pour la minute entière. L'autorisation d'un recours collectif national a été demandée. En novembre 2014, seul un recours collectif intenté en Ontario a été autorisé par la Cour supérieure de justice de l'Ontario; ce recours allègue qu'il y a eu une rupture de contrat, une infraction à la *Loi sur la protection du consommateur*, et un enrichissement injustifié; tous les appels relatifs à cette décision d'autoriser le recours collectif ont été épuisés. Parallèlement, la Cour supérieure de justice de l'Ontario a refusé de suspendre les réclamations de nos clients d'affaires, malgré la clause d'arbitrage figurant dans nos ententes de prestation de services aux clients conclues avec ces clients. Cette décision a fait l'objet d'un appel et, le 31 mai 2017, la Cour d'appel de l'Ontario a rejeté notre appel. La Cour suprême du Canada nous a permis d'en appeler de cette décision, a autorisé notre appel le 4 avril 2019 et a ordonné la suspension des réclamations des entreprises clientes.

Recours collectifs concernant la durée d'établissement de la communication

En 2005, un recours collectif a été intenté contre nous en Colombie-Britannique, alléguant que nous avons observé des pratiques commerciales trompeuses en facturant les appels entrants à partir du moment où l'appelant se connecte au réseau plutôt qu'à partir du moment où l'appel entrant est acheminé au destinataire. En 2011, la Cour suprême du Canada a confirmé la suspension de la totalité des causes d'action présentées par le demandeur dans le cadre de ce recours collectif, à l'exception d'une cause d'action en raison de la

clause d'arbitrage qui a été incluse dans nos ententes de prestation de services. Cette unique exception concerne la cause d'action fondée sur les pratiques trompeuses ou déraisonnables en vertu de la Business Practices and Consumer Protection Act de la Colombie-Britannique que la Cour suprême du Canada a refusé de suspendre. En janvier 2016, la Cour suprême de la Colombie-Britannique a autorisé ce recours collectif concernant cette réclamation en vertu de la Business Practices and Consumer Protection Act. Ce recours est limité aux résidents de la Colombie-Britannique qui ont signé avec nous des contrats pour des services mobiles au cours de la période allant du 21 janvier 1999 jusqu'en avril 2010. Nous avons fait appel de cette décision d'autoriser le recours collectif. Un recours collectif a été intenté contre nous en Alberta au même moment que le recours collectif intenté en Colombie-Britannique. Le recours collectif intenté en Alberta comporte les mêmes allégations que le recours collectif intenté en Colombie-Britannique, mais à ce jour, ce recours n'a pas progressé et n'a pas été autorisé. Sous réserve de certaines conditions, y compris l'approbation de la Cour, nous avons réglé les recours collectifs en Colombie-Britannique et en Alberta.

Recours collectifs non autorisés

Les recours collectifs non autorisés contre nous comprennent les suivants :

Recours collectifs concernant le service 9-1-1

En 2008, un recours collectif a été intenté en Saskatchewan contre notre société et d'autres entreprises de télécommunications canadiennes, qui allègue, entre autres, que nous n'avons pas fourni au public un avis approprié relativement aux frais liés au service 9-1-1, que nous avons de façon trompeuse fait passer ces frais pour des frais gouvernementaux et que nous avons facturé des frais liés au service 9-1-1 à des clients qui résident dans des zones où le service 9-1-1 n'est pas disponible. Les causes d'action avancées par les demandeurs sont la rupture de contrat, des déclarations inexactes et une publicité mensongère. Les demandeurs demandent l'autorisation d'un recours collectif national. Un recours collectif essentiellement identique a été intenté en Alberta au même moment, mais la Cour du Banc de la Reine de l'Alberta a déclaré que ce recours collectif avait expiré à notre égard en 2009. Aucune mesure n'a été prise dans le cadre de cette instance depuis 2016.

Recours collectifs concernant les radiations de champs magnétiques

En 2013, un recours collectif a été intenté en Colombie-Britannique contre nous, contre d'autres entreprises de télécommunications et contre des fabricants de téléphones mobiles, alléguant que l'utilisation prolongée de téléphones mobiles a des effets néfastes sur la santé. Ce recours collectif intenté en Colombie-Britannique allègue ce qui suit : responsabilité stricte, négligence, défaut d'avertissement, rupture de garantie, violation des règles de concurrence, des pratiques commerciales et des lois visant la protection des consommateurs, assertion négligente et inexacte, violation du devoir de ne pas commercialiser les produits concernés et renonciation de délit civil. Une demande d'autorisation d'un recours collectif national est en cours. Le 18 mars 2019, selon les modalités du règlement, les demandeurs ont déposé un avis de désistement, abandonnant ainsi leur réclamation contre l'ensemble des défendeurs. En 2015, un recours collectif a été intenté au Québec contre nous, d'autres entreprises de télécommunications et d'autres parties défenderesses, alléguant que des radiations de champs électromagnétiques ont des effets néfastes sur la santé, enfreignent la *Loi sur la qualité de l'environnement* (Québec), causent des nuisances et constituent une violation des droits en vertu du *Code civil* du Québec. L'audience pour autorisation de cette instance s'est tenue en mai 2018, et le 27 juin 2018, la Cour supérieure du Québec a rejeté la demande d'autorisation. Cette décision est désormais finale.

Recours collectifs concernant Public Mobile

En 2014, des recours collectifs ont été intentés contre nous au Québec et en Ontario, au nom des clients de Public Mobile, qui allèguent que les modifications que nous avons apportées à la technologie, aux services et aux forfaits enfreignent nos obligations prévues par la loi et nos obligations jurisprudentielles. En particulier, le recours intenté au Québec allègue que nos actes constituent une violation de la *Loi sur la protection du consommateur* du Québec, du *Code civil* du Québec et de la *Loi sur la protection du consommateur* de l'Ontario. Ce recours n'a pas encore fait l'objet d'une audience pour autorisation. Le recours collectif intenté en Ontario allègue qu'il y a eu négligence, une rupture de la garantie expresse et implicite, une infraction à la *Loi sur la concurrence*, un enrichissement injustifié et une renonciation de délit civil. Aucune mesure n'a été prise dans le cadre de cette instance depuis qu'elle a été déposée et signifiée.

Recours collectif concernant le financement d'appareils

En 2016, un recours collectif a été intenté au Québec contre nous et d'autres entreprises de télécommunications, alléguant que nous n'avons pas respecté la *Loi sur la protection du consommateur* du Québec et le *Code civil* du Québec en faisant des déclarations fausses ou trompeuses relativement au financement d'appareils offert à nos abonnés aux services mobiles et en demandant à nos abonnés aux services mobiles des tarifs pour les forfaits et des frais de résiliation plus élevés que ceux autorisés par la *Loi sur la protection du consommateur*. La déclaration a par la suite été modifiée pour inclure une demande d'indemnisation à l'égard de montants payés par les membres du recours collectif pour déverrouiller leur appareil mobile. L'audience pour autorisation a été entendue le 30 avril et le 1^{er} mai 2019, et la question a été prise en délibéré.

Réclamations en matière de violation de propriété intellectuelle

Les réclamations et les réclamations éventuelles que nous avons reçues comprennent :

Réclamation en matière de violation de brevet pour le réseau 4G LTE

Une réclamation en matière de violation de brevet a été déposée en Ontario en 2016, alléguant que les communications entre les appareils, incluant les téléphones mobiles, et les stations de base sur notre réseau 4G LTE violeraient trois brevets détenus par des tiers. Le demandeur a depuis abandonné sa réclamation à l'égard de deux des trois brevets. Les réclamations relatives au troisième brevet doivent être entendues au quatrième trimestre de 2019.

Autres réclamations

Les réclamations et les réclamations éventuelles que nous avons reçues comprennent :

Réclamation liée au blocage de l'indicatif régional 867

En 2018, une réclamation a été déposée contre nous, alléguant qu'il y a eu une rupture de contrat de services de terminaison d'appels par connexion directe, un manquement au devoir d'agir de bonne foi et une interférence intentionnelle dans des relations économiques. Les demandeurs allèguent que nous avons bloqué incorrectement les appels à l'indicatif régional 867 (y compris ceux faits aux clients d'un demandeur), à l'égard desquels un second demandeur offre des services d'ouverture de session par liaison de gros. Les demandeurs réclament des dommages-intérêts de 135 millions de dollars. Le 23 avril 2019, la Cour supérieure de justice de l'Ontario a ordonné la suspension de cette réclamation au motif qu'elle ne relève pas de la compétence de la Cour et que cette dernière ne constitue pas la tribune appropriée pour régler cette question.

Résumé

Nous croyons que nous disposons d'une bonne défense à l'égard des recours mentionnés ci-dessus. Si le dénouement de ces recours se révélait différent des évaluations et des hypothèses de la direction, cela pourrait donner lieu à un ajustement significatif de notre situation financière et de nos résultats d'exploitation, y compris nos flux de trésorerie. Les évaluations et les hypothèses de la direction supposent que des estimations fiables des risques courus ne peuvent être faites compte tenu de l'incertitude persistante en ce qui a trait à la nature des dommages-intérêts qui peuvent être réclamés par les demandeurs, aux causes d'action qui sont, ou qui pourraient en fin de compte être, intentées et, dans le cas des recours collectifs non autorisés, aux causes d'action qui pourraient en fin de compte être autorisées.

30 transactions entre parties liées

a) Transactions avec les principaux dirigeants

Nos principaux dirigeants ont le pouvoir et la responsabilité de superviser, de planifier, de diriger et de contrôler nos activités. Il s'agit des membres de notre conseil d'administration et de notre équipe de la haute direction.

La charge de rémunération totale pour les principaux dirigeants et la composition de celle-ci se résument comme suit :

Périodes closes les 31 mars (en millions)	Trimestres	
	2019	2018
Avantages à court terme	3 \$	3 \$
Prestations de retraite ¹ et autres avantages postérieurs à l'emploi	1	1
Rémunération fondée sur des actions ²	15	3
	19 \$	7 \$

- 1 Les membres de notre équipe de la haute direction sont des membres de notre régime de retraite à l'intention des membres de la direction et des professionnels de TELUS Corporation et de certains autres régimes de retraite complémentaires non enregistrés et non contributifs à prestations définies.
- 2 Pour le trimestre clos le 31 mars 2019, la charge de rémunération fondée sur des actions est présentée déduction faite d'un montant de 2 \$ [2018 – (1) \$] relatif à l'incidence des dérivés utilisés pour gérer la charge de rémunération fondée sur des actions (note 14 b).

Comme il est indiqué à la note 14, nous avons consenti des attributions initiales de rémunération fondée sur des actions en 2018, y compris à l'égard de nos principaux dirigeants, comme le présente le tableau ci-après. En 2019, les attributions devraient être faites au cours du trimestre clos le 30 septembre 2019. Étant donné que la plupart de ces attributions sont des attributions comportant des droits d'acquisition en bloc ou graduelle et ont des durées de services requises s'échelonnant sur plusieurs années, la charge connexe sera comptabilisée proportionnellement sur un certain nombre d'exercices et, par conséquent, seulement une partie des attributions initiales de 2018 est comprise dans les montants présentés dans le tableau précédent.

Trimestres clos les 31 mars (en millions de dollars)	2019			2018		
	Nombre d'unités d'actions restreintes	Valeur nominale ¹	Juste valeur à la date d'attribution ¹	Nombre d'unités d'actions restreintes	Valeur nominale ¹	Juste valeur à la date d'attribution ¹
Attribuées au cours de la période	—	— \$	— \$	608 849	28 \$	36 \$

- 1 La valeur nominale est calculée en multipliant le cours des actions ordinaires au moment de l'attribution par le nombre d'unités attribuées. La juste valeur à la date d'attribution est différente de la valeur nominale, car la juste valeur de certaines attributions est déterminée au moyen du modèle de simulation Monte Carlo (se reporter à la note 14 b).

Les montants du passif comptabilisés au titre des attributions de rémunération fondée sur des actions aux principaux dirigeants se résument comme suit :

(en millions)	Au 31 mars 2019	Au 31 décembre 2018
Unités d'actions restreintes	53 \$	41 \$
Droits différés à la valeur d'actions ¹	23	21
	76 \$	62 \$

- 1 Notre régime de droits différés à la valeur d'actions à l'intention de nos administrateurs prévoit qu'en plus de recevoir son attribution d'actions annuelle pour ce qui est des droits différés à la valeur d'actions, un administrateur peut choisir de recevoir sa provision annuelle d'administrateur et ses jetons de présence aux réunions en droits différés à la valeur d'actions, en actions ordinaires ou en trésorerie. Les droits différés à la valeur d'actions donnent aux administrateurs le droit de recevoir un nombre spécifique d'actions ordinaires ou un paiement en trésorerie fondé sur la valeur de ces actions. Les droits différés à la valeur d'actions sont payés lorsqu'un administrateur cesse d'être administrateur pour une raison quelconque. Ces droits sont versés au moment choisi par l'administrateur conformément au régime de droits différés à la valeur d'actions à l'intention des administrateurs; au cours du trimestre clos le 31 mars 2019, un montant de néant (2018 – néant) a été payé.

Les contrats de travail conclus avec les membres de l'équipe de la haute direction prévoient généralement des indemnités de départ si un membre de la haute direction est congédié sans motif valable qui sont les suivantes : généralement 18 à 24 mois de salaire de base, les avantages et l'accumulation d'années de service ouvrant droit à pension en remplacement du préavis et 50 % du salaire de base en remplacement d'une prime en trésorerie annuelle. En cas de changement de contrôle, les membres de l'équipe de la haute direction n'auront pas droit à un traitement différent de celui qui est réservé à nos autres employés en ce qui concerne la rémunération fondée sur des actions dont les droits ne sont pas acquis.

b) Transactions impliquant les régimes de retraite à prestations définies

Au cours du trimestre clos le 31 mars 2019, nous avons fourni des services de gestion et d'administration à nos régimes de retraite à prestations définies; les montants facturés liés à ces services ont été établis selon la méthode du recouvrement des coûts et se sont chiffrés à 1 million de dollars (2018 – 1 million de dollars).

c) Transactions avec les coentreprises immobilières

Au cours des trimestres clos les 31 mars 2019 et 2018, nous avons conclu des transactions avec les coentreprises immobilières, lesquelles sont des parties liées, comme il est décrit à la *note 21*. Au 31 mars 2019, nous avons comptabilisé des obligations locatives de 77 millions de dollars à l'égard de notre contrat de location avec TELUS Sky; un tiers de ce montant tient à notre participation économique dans la coentreprise immobilière.

31 informations supplémentaires sur les tableaux des flux de trésorerie**a) Tableaux des flux de trésorerie – activités d'exploitation, activités d'investissement et activités de financement**

Périodes closes les 31 mars (en millions)	Note	Trimestres	
		2019	2018
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION			
Variation nette des éléments hors trésorerie du fonds de roulement lié aux activités d'exploitation			
Débiteurs		(26) \$	203 \$
Stocks		17	33
Actifs sur contrat		(2)	—
Charges payées d'avance		(84)	(121)
Créditeurs et charges à payer		(63)	(358)
Impôt sur le résultat et autres impôts à recevoir et à payer, montant net		(216)	85
Facturation par anticipation et dépôts de clients		6	(9)
Provisions		(50)	(9)
		(418) \$	(176) \$
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT			
Paiements en trésorerie au titre des immobilisations, excluant les licences de spectre			
Entrées d'immobilisations			
Dépenses d'investissement, montant brut			
Immobilisations corporelles	17	(639) \$	(521) \$
Immobilisations incorporelles	18	(133)	(137)
		(772)	(658)
Entrées découlant de contrats de location	17	122	—
Entrées découlant de transactions non monétaires		4	8
		(646)	(650)
Dépenses d'investissement			
Variation des éléments hors trésorerie du fonds de roulement lié aux activités d'investissement connexes			
		(147)	(88)
		(793) \$	(738) \$
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT			
Émission d'actions par une filiale aux détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle			
Émission d'actions			
		— \$	43 \$
Émission d'actions non monétaires dans le cadre de regroupements d'entreprises			
		—	(19)
Produit en trésorerie découlant de l'émission d'actions			
		—	24
Coûts de transaction et autres			
		—	—
		— \$	24 \$

b) Variations des passifs découlant des activités de financement

(en millions)	Début de la période	Tableau des flux de trésorerie		Variations sans effet sur la trésorerie		
		Émis ou reçu	Remboursements ou paiements	Fluctuation des devises (note 4 e)	Autres	Fin de la période
TRIMESTRE CLOS LE 31 MARS 2018						
Dividendes à verser aux détenteurs d'actions ordinaires	299 \$	— \$	(299) \$	— \$	299 \$	299 \$
Dividendes réinvestis en actions propres	—	—	20	—	(20)	—
	299 \$	— \$	(279) \$	— \$	279 \$	299 \$
Emprunts à court terme	100 \$	— \$	(6) \$	— \$	6 \$	100 \$
Dettes à long terme						
Billets de TELUS Corporation	11 561 \$	750 \$	(250) \$	38 \$	(5) \$	12 094 \$
Papier commercial de TELUS Corporation	1 140	1 314	(1 644)	33	—	843
Débiteures de TELUS Communications Inc.	620	—	—	—	—	620
Facilité de crédit de TELUS International (Cda) Inc.	339	97	(11)	10	(2)	433
Dérivés utilisés pour gérer le risque de change découlant de l'émission de titres de créance à long terme libellés en dollars américains – passif	93	1 644	(1 634)	(71)	27	59
	13 753	3 805	(3 539)	10	20	14 049
Pour éliminer l'incidence du règlement brut des dérivés utilisés pour gérer le risque de change découlant de l'émission de titres de créance à long terme libellés en dollars américains	—	(1 644)	1 644	—	—	—
	13 753 \$	2 161 \$	(1 895) \$	10 \$	20 \$	14 049 \$

(en millions)	Au début de la période			Tableau des flux de trésorerie		Variations sans effet sur la trésorerie		
	Chiffres présentés précédemment	IFRS 16, Contrats de location – montant transitoire (note 2 c)	Chiffres ajustés	Émis ou reçu	Remboursements ou paiements	Fluctuation des devises (note 4 e)	Autres	Fin de la période
TRIMESTRE CLOS LE 31 MARS 2019								
Dividendes à verser aux détenteurs d'actions ordinaires	326 \$	— \$	326 \$	— \$	(326) \$	— \$	329 \$	329 \$
Dividendes réinvestis en actions propres	—	—	—	—	23	—	(23)	—
	326 \$	— \$	326 \$	— \$	(303) \$	— \$	306 \$	329 \$
Emprunts à court terme	100 \$	— \$	100 \$	407 \$	(7) \$	— \$	— \$	500 \$
Dettes à long terme								
Billets de TELUS Corporation	12 186 \$	— \$	12 186 \$	— \$	— \$	(52) \$	2 \$	12 136 \$
Papier commercial de TELUS Corporation	774	—	774	1 153	(809)	(13)	—	1 105
Débiteures de TELUS Communications Inc.	620	—	620	—	—	—	1	621
Facilité de crédit de TELUS International (Cda) Inc.	419	—	419	13	(19)	(9)	1	405
Obligations locatives	102	1 381	1 483	—	(88)	(5)	118	1 508
Dérivés utilisés pour gérer le risque de change découlant de l'émission de titres de créance à long terme libellés en dollars américains – passif (actif)	(73)	—	(73)	809	(810)	65	50	41
	14 028	1 381	15 409	1 975	(1 726)	(14)	172	15 816
Pour éliminer l'incidence du règlement brut des dérivés utilisés pour gérer le risque de change découlant de l'émission de titres de créance à long terme libellés en dollars américains	—	—	—	(809)	809	—	—	—
	14 028 \$	1 381 \$	15 409 \$	1 166 \$	(917) \$	(14) \$	172 \$	15 816 \$